

**L'UNIVERSITÉ  
SYNDICALISTE**

**MAG**

**Dossier**

**Éclairer le débat sur l'Europe**

**Budget 2006**

**De mal en pis**

**Projet Fillon, suppressions de postes**

**Lycéens, enseignants :**

**Toujours aussi mobilisés**

QUAND UN ENFANT  
NE PEUT PAS ALLER À L'ÉCOLE,  
C'EST L'ÉCOLE QUI DOIT ALLER À L'ENFANT.



### CONTRAT PRAXIS SOLUTIONS

- En cas d'accident (hors utilisation d'un véhicule à moteur) nécessitant un arrêt prolongé de la scolarité, notre contrat d'assurance corporelle de la vie quotidienne et des loisirs garantit un programme de cours à domicile, visant à maintenir le niveau scolaire de l'enfant ou de l'adolescent.  
**Pour nous, c'est ça être assureur militant.**



ASSUREUR MILITANT.

Pour tous nos contrats : [www.maif.fr](http://www.maif.fr) ou N° Azur 0 810 500 810 PRIX D'UN APPEL LOCAL



© Daniel Maunoury

**10** Actualités :  
Toujours mobilisés !

**19** Dossier  
Europe : éclairer le débat

**36**  
Fenêtre sur  
L'enseignement du génocide



## Sommaire

<b>Revue de presse</b>	<b>4</b>	<b>Métier</b>	<b>28</b>
<b>30 jours</b>	<b>5</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une constante dénonciation des enseignants</li> <li>• Les futures STG</li> <li>• Découverte professionnelle : la vigilance s'impose</li> <li>• Colloque SNES-SNEP</li> </ul>	
<b>Courriers/témoignages</b>	<b>6</b>	<b>International</b>	<b>31</b>
<b>Débat/opinion</b>	<b>8</b>	• Cambodge : un syndicalisme réprimé	
<b>Actualités</b>	<b>10</b>	<b>Catégo</b>	<b>32</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lycéens, enseignants : toujours aussi mobilisés</li> <li>• Échos du 15 février et prochains rendez-vous</li> <li>• Que veulent les lycéens ?</li> <li>• Recherche : revenir à l'esprit de Grenoble</li> <li>• Projet de budget 2006</li> <li>• Décentralisation : les départements sur la mauvaise pente</li> <li>• Loi d'orientation</li> <li>• Rapport Benisti</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agrégés : accès au corps 2005-2006, avancement d'échelon 2004-2005, accès à la hors-classe</li> <li>• Certifiés : accès à la hors-classe</li> </ul>	
<b>Eco/social</b>	<b>17</b>	<b>Portrait</b>	<b>34</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Médicaments</li> <li>• Privatisation des retraites en Amérique</li> <li>• Politique fiscale</li> </ul>		• SMS, une série pleine d'avenir	
<b>Dossier</b>	<b>19</b>	<b>Fenêtre sur</b>	<b>36</b>
• Europe : éclairer le débat		• L'enseignement du génocide	
		<b>Culture</b>	<b>38</b>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Livres-revues</li> <li>• Cinéma/Théâtre/Spectacles/Expositions</li> <li>• Multimédia</li> </ul>	
		<b>Entretien</b>	<b>44</b>
		• Yann Moulier Boutang	

## Édito Le camp des conservateurs

La technique est classique, utilisée par la plupart des ministres successifs de l'Éducation nationale. Quand ils sont en difficulté pour faire passer une réforme contestée par les personnels, les lycéens, ils s'attaquent aux enseignants et à leurs représentants.

Leur immobilisme, leur refus du changement, seraient particulièrement incarnés par leurs organisations syndicales qualifiées de conservatrices. François Fillon n'échappe pas à la règle. Contraint de revenir sur la réforme du bac, furieux de la tournure des événements, il s'en prend pêle-mêle aux enseignants, à la FSU, et plus particulièrement au SNES « hostile à toute réforme », et n'hésitant pas à désinformer la population et les élèves.

C'est oublier que depuis 20 ans, le système éducatif a doublé le nombre de jeunes accédant au niveau du bac et diminué de moitié les sorties sans qualification. Cela n'a évidemment pu se faire sans la mobilisation de l'énergie de toute une profession, sans ses capacités d'adaptation à des publics de plus en plus divers. Cela n'a pu se faire aussi sans le combat qu'ils ont mené avec le SNES pour la diversification des voies de formation qui a permis de tels progrès. C'est aussi oublier qu'en fait c'est toujours la même réforme qui recueille l'opposition de cette profession, celle qui veut diminuer les coûts en diminuant les horaires, en rognant notamment sur les formations techniques, celle qui remet en cause les qualifications enseignantes par l'introduction de la bivalence, l'élargissement des missions... C'est oublier que le SNES est demandeur d'une réforme qui permette de relancer la progression du système éducatif mais que cette réforme suppose de sortir de l'a priori selon lequel il faudrait supprimer des postes d'enseignants et d'encadrement éducatif par dizaines de milliers.

C'est aussi faire preuve de mauvaise foi quand, dans le même temps, ce ministre prône le retour à une note de comportement prise en compte dans l'évaluation au brevet, le mérite version « Troisième République », la dictée comme panacée pour lutter



contre l'illettrisme... Le camp des conservateurs, monsieur le ministre, n'est certainement pas là où vous le situez !

**Claudie Martens**  
cosecraire générale

L'Université Syndicaliste, hebdomadaire du Syndicat national des enseignements de second degré (SNES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél standard : 01 40 63 29 00). Directeur de la publication : Gérard Anthéaume, Tél. 01 42 80 91 04. Rédacteurs en chef : Serge Chatelain et Alexis Chabot. Secrétaire de direction : Thérèse Bara. Collaborateurs permanents : Nicolas Beniès, Fabrice Giovanazzi. Responsable publicité : Clotilde Poitevin, tél. : 05 65 11 00 79. Photocomposition et photogravure : C.A.G. Imprimerie : RPN, Livry-Gargan (93). C.P. N° 0108 S 06386. I.S.S.N. N° 0751-5839. Dépôt légal à parution. Conception : Voltaire & Associés, 15, rue de la Banque, 75002 Paris. Prix

du numéro : 1,30 €. Abonnement : 1) Personnels de l'Éducation nationale : France 26 € ; étranger et DOM-TOM : 40 €. 2) Autres, France : 37 € ; étranger : 51 €. Publicité : MAIF (2), GMF (27) ; DIDACTHÈQUE BAYONNE (46) ; ARVEL (46) ; CASDEN (47) ; MICROSOFT (48). Photo de Une : Thierry Nectoux.

Pour s'informer et donner son avis : Courriel : secgene2@snes.edu, Internet : http://www.snes.edu



## MOUVEMENTS

# Ça bouge en France

**Les Echos** 14-15 janvier 2005

### DIALOGUE DE SOURDS RÉGIONS-ÉTAT SUR LES TRANSFERTS DE PERSONNELS

La mise en œuvre de l'acte II de la décentralisation, que le gouvernement va dérouler jusqu'à la fin de 2008, démarre mal. Les présidents des régions de gauche, soit 24 sur 26, ont décidé mercredi « à l'unanimité », de ne pas signer les conventions provisoires de « mise à disposition des services de l'État » correspondant aux compétences nouvelles qui leur ont été dévolues par la loi de décentralisation du 13 août 2004. L'enjeu humain est énorme, plus de 100 000 agents dont 95 000 personnels non enseignants des lycées et des collèges - les TOS - devant se mettre au service des régions et des départements quel que soit leur choix. [...] Ce front du refus n'empêchera pas la poursuite du processus, mais le geste est très politique. Après avis d'une commission de conciliation et en l'absence d'accord, l'État et ses représentants décideront unilatéralement du contenu de chaque convention. [...]

**L'Espresso** 20 janvier 2005

### FONCTIONNAIRES DANS LA RUE DE LA PAYE

Des écoles fermées, des agents des impôts en grève, des milliers de fonctionnaires dans la rue : la France des services publics se mobilise. [...] Le conflit est révélateur d'un malaise plus profond lié à l'incapacité de l'État-patron à mener depuis des années, tant sous la gauche que sous la droite, une politique salariale cohérente. Difficile dans ces conditions de moderniser la fonction publique. Même les syndicats les plus convaincus de cette nécessité ne peuvent entrer dans ce processus tant que l'État paiera ses agents en monnaie de singe. Proposer des promotions aux fonctionnaires les plus dynamiques n'a en effet aucun sens si elles ne servent qu'à compenser les pertes de pouvoir d'achat du salaire de base.

**Le Monde** LUNDI 10 JANVIER 2005

### À l'école de la République

De plus en plus de jeunes issus de l'immigration accèdent au métier d'enseignant. Bien sûr, le ministère de l'Éducation nationale ne les recense pas puisqu'ils sont tous de nationalité française. Mais des recherches récentes, menées dans le cadre de l'Institut Maghreb-Europe (université Paris VIII) pour l'UNSA-Éducation, accréditent l'idée de leur proportion croissante (Frédéric Charles, Aïssa Kadri, Florence Legendre, Fabienne Rio). Un recensement, conduit à l'Institut universitaire de formation des maîtres (IUFM) de Créteil, l'un des trois plus gros de France, fait état, à la rentrée 2003, d'une proportion de plus de 17 % d'enseignants « issus des immigrations », c'est-à-dire dont au moins un parent est de nationalité étrangère (cette proportion tombe à 11 % pour deux parents immigrés). Parmi eux, la part la plus importante (43,9 %) vient d'Europe, principalement du Sud. En seconde position vient le Maghreb (42,6 %) et, au sein du Maghreb, l'Algérie. [...] Issus pour la plupart de milieux populaires, ces jeunes professeurs ont souvent des parents peu instruits, mais qui les ont fortement encouragés dans leur scolarité. Les statistiques le prouvent : alors que les enseignants « d'origine française » ont pour 11,4 % d'entre eux des parents ouvriers, cette proportion grimpe à 54,5 % pour les enseignants stagiaires issus des immigrations de l'IUFM de Créteil. [...]

D'autres enseignants en début de carrière disent avoir envie de rendre ce que l'école leur a donné. « On voit poindre de nouveaux hussards de la République, porteurs d'exemplarité par rapport aux jeunes de banlieue », confirme Jean-Louis Auduc, directeur adjoint de l'IUFM de Créteil. Selon les recherches de l'Institut Maghreb-Europe, ces jeunes profs s'affirment très attachés aux valeurs républicaines. [...]

**L'Espresso** 10 janvier 2005

### LA FILIÈRE PRO VALORISÉE... POUR LES ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ

Comme tous les ministres de l'Éducation nationale depuis trente ans, François Fillon veut (re)valoriser la voie professionnelle. [...] Dès juin 2004, une circulaire du ministre désignait explicitement les élèves en difficulté comme cible prioritaire de cette option. Pour ces derniers, souvent issus des milieux populaires, le statut scolaire passe par l'apprentissage d'un métier. Drôle de façon de (re)valoriser. Répond-elle seulement aux vœux des familles les plus concernées ? Non, selon une étude publiée dans Économie et statistique, revue de l'INSEE<sup>(1)</sup>. [...]

Elle identifie une « révolution culturelle qui n'a sans doute pas fini d'ébranler le système éducatif » : l'attitude des familles ouvrières face aux études de leurs enfants ressemble de plus en plus à celle de l'ensemble de la population. « La condition ouvrière ne semble plus aussi acceptable pour les ouvriers eux-mêmes, a fortiori pour leurs enfants », écrit l'auteur. [...] Autre attitude conforme à celle de la majorité : le souci de préserver ses enfants d'un choix professionnel précoce, et de respecter leur choix. « La volonté de l'enfant n'apparaît que dans 31 % des réponses des ouvriers nés entre 1938 et 1952, contre 48 % de ceux nés entre 1953 et 1967. » Pour l'auteur, le libre choix progresse à l'aune des bulletins de notes : « Tout se passe comme si la réussite scolaire encourageait les parents à laisser leurs enfants déterminer eux-mêmes leur avenir. » Une « révolution », qui a même des conséquences autour de la table familiale, avec « des discussions de plus en plus fréquentes et parfois conflictuelles autour de l'école » ; c'est même « de loin la première source de conflit » entre parents et enfants !

(1) [http://www.insee.fr/fr/ffc/docs\\_ffc/Es371la.pdf](http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/Es371la.pdf)





© AFP/Pedro Ugarte

## ÉGYPTE

### L'événement du mois

**C**harm el Cheikh, la poignée de main entre Mahmoud Abas et Ariel Sharon, sont les signes de la reprise d'un dialogue interrompu depuis 2000. Même si elle n'a pas donné lieu à un communiqué commun, cette rencontre est un premier pas, une lueur d'espoir pour deux populations meurtries par des dizaines d'années d'affrontements. Pour que l'espoir prenne corps, il faut que le droit international s'impose, qu'il aboutisse à une solution politique, avec des échéances précises. La « feuille de route » élaborée par les États-Unis et l'Europe doit maintenant se concrétiser.

**14 janv.** **Immigration.** Nicolas Sarkozy se déclare favorable à des quotas d'immigrants afin de donner à la France une « immigration choisie ».

**17 janv.** **Grèves.** Lancement d'une semaine de grèves dans tous les domaines du secteur public.

**20 janv.** **Dans le mouvement.** L'Éducation nationale s'associe avec succès aux grèves de la fonction publique.

**20 janv.** **Freedom.** Nouvelle investiture pour George W. Bush qui fait de la libération du monde la mission de l'Amérique.

**25 janv.** **Mémoire.** Inauguration à Paris du Mémorial de la Shoah, à la mémoire des 76 000 Juifs français déportés avec la complicité du régime de Vichy.

**27 janv.** **Auschwitz.** Commémoration du 60<sup>e</sup> anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz. Pour la France, Jacques Chirac évoque la « conscience d'une faute ».

**30 janv.** **Démocratie.** Les Irakiens se mobilisent pour voter.

**1<sup>er</sup> fév.** **Réduction des 35 heures.** Ouverture du débat parlementaire sur la réforme des 35 heures.

**2 fév.** **Libéralisme.** George W. Bush annonce une réforme des retraites et invite les salariés américains à ouvrir des comptes d'épargne privés pour leurs vieux jours.

**2 fév.** **Libéralisme, suite.** Jacques Chirac demande la « remise à plat » de la directive européenne « Bolkestein » sur la libéralisation des services dans l'Union.

**3 fév.** **« Non ».** Le comité confédéral national de la CGT se prononce à 70 % pour le rejet du traité constitutionnel européen.

**3 fév.** **« Oui » ?** Voyage de Jean-Louis Debré et des présidents des groupes parlementaires de l'Assemblée nationale en Turquie.

**5 fév.** **Manif' attitude.** Plus de 500 000 personnes manifestent pour les salaires, l'emploi et la défense des 35 heures.

**7 fév.** **Vox dei.** Selon le numéro 2 du Vatican, la démission de Jean-Paul II est laissée « à la conscience du pape ».

**8 fév.** **Espoir au Moyen-Orient.** Ariel Sharon et Mahmoud Abbas, réunis en Égypte, annoncent un cessez-le-feu.

**8 fév.** **« Lien transatlantique ».** En tournée en Europe, Condoleeza Rice réserve à Paris son premier grand discours de politique étrangère.

Les lycéens disent une chose simple :

### « Monsieur Raffarin, la société que vous nous préparez n'est pas généreuse »

**T**rès instructif de voir certains médias s'ériger en censeurs de la parole lycéenne et distribuer des bons et mauvais points aux discours de mobilisation des jeunes : ceci est vrai, ceci est faux, pontifient ces médias en mal de leçons. On aimerait une telle attention critique vis-à-vis des discours des puissants, mais il est vrai que l'indépendance d'esprit s'accommode mal d'un regard porté sur la société française avec les lunettes de nos élites.

Cette joyeuse et impertinente indiscipline qui parcourt les manifs lycéennes redonne un coup de jeunesse qui paraît incongru à cette France qui vieillit, assise sur ses rentes immobilières et financières, et sur les largesses fiscales du gouvernement.

Quand Sarkozy égrène toutes les réformes inégalitaires du gouvernement Raffarin comme autant de « preuves » de sa volonté de « modernité », poussant le cynisme jusqu'à rejeter les victimes de ces

inégalités dans le camp borné des « conservateurs », les lycéens ont bien compris une chose : cette réforme de plus, la réforme Fillon, leur est d'autant plus insupportable que c'est la réforme de leur avenir, floué par cette école à deux vitesses qu'elle consacre idéologiquement, et d'autant plus odieuse qu'elle est menée au nom d'une plus grande justice, alors que le but réel est de s'assurer que les enfants de pauvres resteront à leur place.

Ces manifestations expriment de façon confuse et souvent inconsciente ce que chacun éprouve tout bas : cette souffrance sociale face aux inégalités qui s'étendent et l'incapacité de cette souffrance à trouver une expression publique qui permette de libérer cette énergie généreuse nécessaire pour répondre aux aspirations de la société.

Décidément, le 21 avril n'est pas mort.

**Daniel Rallet**

## MADELEINE REBÉRIOUX, une femme de convictions

L'historienne est décédée le 7 février dernier. Elle avait 84 ans.

Nous nous souviendrons de l'historienne, éminente spécialiste de Jean Jaurès, la grande référence intellectuelle, morale et politique de son parcours. Elle a contribué à former des générations d'historiens et beaucoup de ceux et celles qui enseignent aujourd'hui ont tiré parti du regard profondément renouvelé mais toujours exigeant qu'elle a su porter sur l'histoire du socialisme français.

Enseigner fut d'ailleurs une des grandes joies de Madeleine. « C'est formidable de rendre intelligent » aimait-elle dire.

Nous nous souviendrons aussi de l'infatigable militante. Aucune cause ne lui était indifférente dès lors qu'il s'agissait de justice et de dignité. On connaît ses prises de position contre les guerres coloniales, la guerre d'Algérie, celle du Vietnam, ses dénonciations de la torture en Algérie : à chaque fois, elle a mis sa vie au service de ses convictions. Aux côtés de son grand ami Pierre Vidal-Naquet,

elle était encore tout récemment aux côtés des Palestiniens dont elle défendait vigoureusement la cause, sans que jamais on ne puisse déceler chez elle le moindre antisémitisme ou la plus petite remise en cause du droit d'Israël à exister. Elle a été aussi solidaire des grandes luttes sociales qui se sont déroulées en France.

D'une grande disponibilité ne ménageant ni les initiatives ni les critiques - parfois abruptes mais toujours rigoureuses - Madeleine Rebérioux n'a jamais conçu ses travaux et ses recherches comme contradictoires avec son engagement. Dernière figure intellectuelle au sens sartrien du terme,



© AFP/Joëlle Robine

**Au SNES et à la FSU** nous connaissions bien Madeleine Rebérioux : elle a accompagné le développement de l'Institut de Recherches de la FSU dont elle coprésidait le conseil scientifique. Elle prenait une part active à ses travaux.

être dans ce monde signifiait, pour elle, se situer aux côtés des opprimés combattants. Elle n'aimait ni les vaincus renonçants ni les vainqueurs conquérants. Avec Madeleine Rebérioux, le syndicalisme perd davantage qu'une fidèle amie. Il perd une de ces consciences dont aucune organisation ne saurait se passer. À sa famille, à ses proches, nous présentons nos plus sincères condoléances.

**Françoise Dumont**

### Blogs

## Alerte aux parents et aux enseignants !

S. S. et al., *Bondoufle* (91)

**A** l'heure où notre ministre module son chant sur les savoirs fondamentaux et l'accès aux nouvelles technologies, nos élèves et vos enfants ont pris une bonne longueur d'avance. Une longueur d'avance terrifiante. Plusieurs affaires en cours dans des lycées français révèlent que des adolescents apparemment sans problème font des « blogs » - ces boîtes de dialogue sur Internet, version numérique et interactive des anciens trombinoscopes - un usage sidérant et dramatique. Pour nous, l'histoire commence par une altercation musclée mais banale à la sortie d'un lycée tranquille, la veille des vacances de Noël. Le rapport des gendarmes, arrivés sur les lieux, mentionne parmi les motifs possibles de l'agression un site Internet, fabriqué et alimenté par les élèves d'une même Seconde : un blog. Après les fêtes, le professeur principal de la classe est invité par sa hiérarchie à s'y connecter, pour y chercher d'éventuelles informations complémentaires. Stupeur : notre collègue y découvre une masse énorme de textes injurieux, d'une obscénité et d'une violence insoutenable à l'égard de certains élèves, boucs émissaires de leurs condisciples, et à l'égard de l'ensemble de l'équipe pédagogique de cette classe. En l'espace de quelques jours, le personnel de l'établissement s'est mobilisé pour obtenir la fermeture du site, pour avertir les parents et pour expliquer aux élèves la gravité de leurs actes - même symbolique, une telle violence est punie par la loi et ne peut rester sans séquences pour les victimes. Circonstance aggravante : ces injures et ces mises en scène dégradantes sont demeurées archivées et consultables sur le blog pendant des semaines. Certains enseignants dont l'identité y avait été usurpée, à maintes reprises, ont porté plainte afin que soient conduites une enquête de police et éventuellement une action en justice. Par ailleurs, en interne, des sanctions disciplinaires ont été prises à l'encontre des élèves responsables.

Sur un plan général, cette affaire soulève plusieurs problèmes. D'abord, la défaillance des procédures de régulation d'Internet. Un blog peut, certes, se développer de manière humoristique et dans le respect d'autrui ; il en existe précisément dans notre lycée. Aucune boîte de dialogue n'est diffamatoire par principe, tout est affaire de mesure. Dans ce cas

précis, la dérive, la surenchère même, dans les propos sexistes, racistes, homophobes, aurait dû être repérée et jugulée par le modérateur, d'autant qu'elle était le fait d'internautes mineurs. Or, les contacts pris avec l'hébergeur, Skyrock, juste après la découverte du site ont trahi l'ampleur de son incurie.

D'autre part, le contenu fortement pornographique de la majorité des commentaires semble signaler, chez certains adolescents, une vision déformée et alarmante des rapports humains. Espérons que la banalisation des films pornographiques les plus durs ne tend pas à les persuader que là se trouve la norme du sexe ; espérons qu'ils devinent que ça n'en constitue qu'une marginalité sordide. Mais peut-être faut-il, contre les sirènes du puritanisme, encore dire à nos jeunes que toute relation sexuelle ne se résume pas à un coït bestial, humiliant et avilissant pour l'un des partenaires, encore dire que le sexe n'est « cool » qu'avec du sentiment, de l'attention à l'autre, de la réciprocité.

Enfin, cette affaire ne montre pas seulement une nouvelle forme de bizutage ou de cruauté d'écoliers à la « Guerre des boutons », elle dévoile des adolescents convaincus du caractère dérisoire de ce type d'écrits, sous prétexte que leurs échanges soient électroniques. Refusant d'admettre la violence infligée à leurs victimes, pris dans un déchaînement sans aucune barrière, ils semblent capables de persister, avec un sentiment d'impunité totale à cause de l'illusion de liberté totale d'Internet. Rappelons-leur qu'Internet n'est pas un monde parallèle sans foi ni loi, mais une forme d'espace public bien réel, soumis aux règles sociales élémentaires, dont la protection de la personne humaine n'est pas des moindres.

### Collègues, parents, à nous d'agir !

Sophie Schvalberg (prof. de lettres), Catherine Armange (prof. d'anglais), Sylviane Dorval (prof. de mathématiques), Sabine Saingré (prof. de lettres), Maryvonne Clerc (prof. de lettres), Jean-Claude Derosin (prof. d'histoire-géographie), Thomas Evellin (prof. d'espagnol), Pascale Guérin (prof. de sciences-économiques), Hugues Mauras (prof. d'EPS) et Solange Montes (prof. d'espagnol).

## Pas de congé, pas d'enfant

C. J., (ex) mère de famille de trois enfants adoptifs...

« Pour faire le moins de mécontents possible, il faut toujours taper sur les mêmes », disait Oscar Wilde. Notre gouvernement semble avoir fait sienne cette devise.

Tous les moyens lui sont bons pour réaliser des économies sur le dos des salariés même au prix des plus graves injustices !

La priorité absolue n'est-elle pas de faire baisser les impôts ?

Alors, allons-y gaiement !

C'est ainsi que, l'an dernier, le gouvernement a imaginé de priver une poignée de mères adoptives – dont je suis – du bénéfice accordé à toute mère biologique d'un an de bonification retraite par enfant. Toute femme qui aurait élevé des enfants qu'elle n'avait pas fabriqués elle-même au terme des semaines de congé réglementaires est donc une usurpatrice... Elle qui croyait être une mère comme une autre...

Le prétexte invoqué par le gouvernement est abracadabrantesque : pas de congé, pas d'enfant ! Au temps où nous autres, futures retraitées adoptives nos enfants : il n'y avait pas, en effet, de congé de maternité. Les femmes sont – chiffres à l'appui – les premières victimes de la réforme de la retraite.

Et c'est encore sur elles qu'on tape pour rogner trois sous !

On croirait qu'une telle discrimination, qui fait des enfants adoptés des citoyens de seconde zone, ne peut avoir lieu dans un état de droit. Mais sommes-nous encore dans un état de droit ? Depuis un an, j'alerte en vain les responsables politiques sans obtenir de réponse satisfaisante. À quoi sert l'Assemblée quand le gouvernement ne prend plus la peine de répondre à la question écrite d'un député ?

### M-EDITER

## Philosophie, politique et vidéo

À partir d'un cycle de conférences de la Société nantaise de philosophie (Ecoles philosophiques) et avec le soutien de la Région des Pays-de-la-Loire, un jeune éditeur, M-Éditer, nous livre une série de trois petits ouvrages accompagnés chacun d'un vidéo-CD autour du thème de la politique, initiative plutôt originale et à visée pédagogique. « Le mal totalitaire », « la servitude volontaire », « l'ordre établi », « la révolution », « bellicisme », « terrorisme », « machiavélisme », « pacifisme », tels sont les thèmes abordés au fil des pages. Ferme appuyés sur les auteurs classiques, Nietzsche ou Machiavel pour la guerre, Marx pour la révolution, Rousseau pour l'ordre établi... ces conférences, réécrites pour l'occasion, n'hésitent pas devant la confrontation avec le présent, parfois directement quand Pierre Hassner interroge le terrorisme. Bonne occasion de (re) travailler des notions qui ne peuvent aujourd'hui laisser indifférent.

L'une des originalités de la collection réside dans le vidéo-CD qui présente sans artifice, plan fixe, vue frontale, les conférenciers à l'œuvre. On peut évidemment y trouver matière à des exercices d'observation du philosophe en action ou un support permettant de faire varier (un peu) la vie de la classe mais il n'est pas certain que l'objet serve ici des buts bien différents de ceux déjà poursuivis dans le livre lui-même.

Courts et efficaces de bons outils pour se forger une culture générale solide.

F. G.

*La Politique*, volumes 1, 2 et 3. Conférences de Blaise Benoît, Jean-Marie Frey, Joël Gaubert, Pierre Hassner, Michel Malherbe, Thierry Ménissier, Yvon Quiniou, Collection 15 minutes pour Comprendre, M-Éditer, 2004 (vol. 1 et 2) et 2005 (vol. 3).

Signalons aussi la parution d'une autre des conférences des Escales philosophiques, donnée dans le cycle de l'année précédente, cette fois-ci sans CD : Yvon Quiniou, *Athéisme et matérialisme aujourd'hui*, Éditions Pleins Feux, 2004.



Un service du SNES

### LE SITE D'ADAPT

Il a fait peau neuve : Alain Prevot, responsable des pages multimédia dans *L'US*, vient de le réaménager. Vous pouvez consulter tous nos ouvrages (avec couverture couleur, sommaire complet, introduction, 4<sup>e</sup> de couverture) comme si vous les feuilletiez. La commande en ligne avec paiement par carte sécurisée fonctionne bien : et c'est tellement plus simple ! Il est accessible directement [www.adapt.snes.edu](http://www.adapt.snes.edu) ou depuis le site du SNES. Y sont proposés, outre le catalogue des ouvrages édités, des tests de CD-Rom éducatifs (400 environ) ainsi que de nombreux liens et toutes les pages multimédia de *L'US*.

## Autour des pratiques artistiques

### Corps et pédagogie

Un recueil d'articles pour tenter de comprendre ce qui se joue dans les corps, qu'il s'agisse de ceux des enseignants ou de ceux des élèves : quel rôle, encombrant ou créatif, le corps peut-il tenir dans les apprentissages ? Comment affronter la difficulté d'être qui rend nos métiers si exigeants ?

Approches philosophique, psychanalytique ou sociologique, témoignages : une quinzaine de contributions dont deux autour de Claude Pujade-Renaud et de Michel Bernard.

• Coordonné par V. Vanier, 144 pages, sept. 2004, 14 €.

### Entrées dans la ville -

#### Enseigner la ville : une démarche citoyenne

La ville, devenue l'environnement quotidien de la plupart d'entre nous, est le lieu d'enjeux majeurs de notre société. Comment la décrypter, s'y regarder, la redécouvrir peut-être pour se l'approprier ? C'est la médiation des arts qui est proposée ici, en connexion avec les autres disciplines scolaires, pour analyser avec des élèves les multiples visages de cet espace urbain, lieu de tension et de création (avec la participation d'A. Hayot, ethnologue et de F. Pavloff, écrivain).

• Coordonné par V. Vanier, 1998, 88 pages, 10 €.



#### Théâtre : le désir de jouer

Le désir de faire du théâtre est devenu extrêmement fréquent. Qu'est-ce qui aujourd'hui le motive ? De quoi est-il le signe ? Quelle est sa légitimité ? À quelle reconnaissance peut-il prétendre ? Est-ce encore le théâtre qui est en jeu ? Cet ouvrage, en croisant des points de vue différents, s'interroge sur l'universalité d'un désir profondément humain, en même temps que sur la diversité des pratiques et la singularité des parcours d'acteurs.

• Coordonné par Luc Boucris, 2000, 192 pages, 11,50 €.

### Aventures d'écriture

Les ateliers d'écriture se multiplient dans des lieux et des milieux très différents. D'où vient ce plaisir d'écrire individuellement mais en groupe, à partir d'un déclencheur ou de contraintes formelles ? Écrivains et enseignants s'interrogent sur la viabilité de ce type d'écriture dans l'institution scolaire et témoignent de pratiques très variées dans des lieux divers (dont un entretien avec François Bon).

• Coordonné par V. Vanier, 2002, 135 pages, 14 €.

### De l'écrit à l'écran : Maupassant, Renoir, Santelli



Quand Renoir, avec *Une partie de campagne*, et Santelli, avec *L'Enfant*, adaptent Maupassant à l'écran, ils invitent à redécouvrir la poésie de l'eau, à regarder au-delà des personnages, à prendre la mesure des retournements si fréquents chez Maupassant. L'étude conjointe des nouvelles et des films, par ses va-et-vient constants, permet de comprendre comment les images, par la logique qui leur est propre, peuvent féconder une lecture et déboucher sur une poétique.

• Par Luc Boucris, Prix Maupassant, 1996, 100 pages, 10 €.

### La lecture plaisir : de festivals en concours littéraires

L'apparente désaffection pour la lecture qui touche les élèves n'est pas fatale. Depuis des années, des enseignants lancent des expériences pédagogiques pour développer cette activité de lecture. Pour qu'elle retrouve son mystère et redevienne un plaisir, il est parfois souhaitable de passer par des chemins détournés : Goncourt des Lycéens, Festival du Premier Roman de Chambéry, mais aussi expériences plus modestes et moins médiatiques.

• Coordonné par V. Vanier, 1998 - 112 pages, 10 €.

### Le mythe d'Orphée dans les métamorphoses d'Ovide

Orphée, c'est l'amour, la mort, la musique, la poésie... Ce mythe grec (sans texte grec), d'une exceptionnelle fécondité puisée indéfiniment repris, est étudié ici à travers les *Métamorphoses* d'Ovide. Cette étude intéressera les profs de lettres bien sûr mais aussi tous ceux qui aiment l'histoire d'Orphée, l'opéra de Monteverdi ou les films d'Angelopoulos.

• Coordonné par Françoise Létoublon, 2001, 128 pages, 11 €.

## BON DE COMMANDE

Nom : .....

Adresse : .....

Commande .....

À envoyer avec le chèque correspondant (port gratuit)  
libellé à l'ordre d'ADAPT, à ADAPT Éditions,  
237, bd Saint-Germain, 75007 Paris. Tél. : 01 40 63 28 30.  
Site : [www.adapt.snes.edu](http://www.adapt.snes.edu)

**LE CONTRÔLE CONTINU ET LE CONTRÔLE EN COURS DE FORMATION.** Sous la pression des enseignants et des lycéens le ministre a suspendu les travaux du groupe ministériel sur le baccalauréat puis a déposé mardi 15 février un amendement à son projet de loi retirant la référence à 6 épreuves terminales pour le baccalauréat. Dans le même temps, il annonce qu'il ne renoncera pas à son projet de « moderniser » le baccalauréat et persiste dans son éloge du contrôle continu. Le débat est donc toujours ouvert, et les menaces sur le baccalauréat restent bien réelles. Nous donnons aujourd'hui la parole à Coralie Caron, secrétaire générale de la FIDL (Fédération indépendante et démocratique lycéenne), et à Jean-Claude Duchamp, secrétaire général du SNUEP (Syndicat National Unitaire de l'Enseignement Professionnel). Nous poursuivons également notre tour d'horizon européen et publions une analyse de la situation italienne par Gabriella Giorgetti, secrétaire internationale de la CGIL-Scuola. N'hésitez pas à nous faire part de vos réactions par mail à [lycees@snes.edu](mailto:lycees@snes.edu) ou par courrier à SNES, secteur lycées, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris, cedex 13. Un dossier plus complet sur les interventions et les analyses du SNES sur le baccalauréat est consultable sur le site [www.snes.edu](http://www.snes.edu). N'oubliez pas la consultation sur le baccalauréat parue dans *L'US* n° 615 du 10 février 2005.

## « Pour nous, quand on parle d'éducation, on parle de qualité... »

**L'US :** *Quelle est la position de la FIDL par rapport à l'introduction du contrôle continu dans le baccalauréat ?*

**Coralie Caron :** Le contrôle continu au bac ne fera que renforcer les inégalités déjà existantes.

Pourquoi une telle réforme ? Les arguments mis en avant par le ministère sont incohérents. Fillon parle de la modernisation du bac et de la réussite pour tous ; en pratique, ce n'est que le contraire ! Quand Fillon parle de l'instauration du bac en contrôle continu, il le justifie en expliquant que c'est pour éviter le bachotage et récompenser les élèves sérieux tout au long de l'année. En fait, il s'agit de renforcer et de formaliser une classe d'élite ayant accès à la « meilleure éducation » dans les « meilleurs lycées » !

On le sait tous, notre système n'est pas parfait, les inégalités existent déjà dans l'éducation. Certains lycées bénéficient d'une « bonne réputation », d'autres se battent pour la sauvegarde de leurs options ! Cependant notre bac actuel est national et anonyme et possède la même valeur pour un lycéen d'Henri IV ou de Sarcelles ! Le contrôle continu au bac ne fera que renforcer les inégalités déjà existantes.

**L'US :** *Quelles évolutions du baccalauréat préconisez-vous ?*

**C. C. :** Nous ne sommes pas pour une modification de l'évaluation du baccalauréat car elle garantit une égalité entre les candidats grâce à l'anonymat des copies et des sujets uniques pour tous le même jour et dans un même laps de temps. Nous souhaitons qu'une plus grande place soit faite à l'évaluation orale et le rétablissement des TPE qui demandent une prestation devant un jury. En effet, un examen oral sollicite des capacités différentes mais tout aussi intéressantes qu'un écrit. Passer un oral demande un apprentissage intelligent et un esprit de synthèse, cela évite le bachotage car lorsque l'on prépare un oral, il faut anticiper sur les sujets éventuels qui peuvent être posés et cela apprend à problématiser et nous prépare aux études supérieures.

**L'US :** *Pour la FIDL, la réforme du baccalauréat est aussi un enjeu social ?*

**C. C. :** L'un des buts de l'école est de permettre à une classe d'âge de s'émanciper, de progresser par le savoir. Instaurer le bac en contrôle continu reviendrait donc à oublier que l'école joue un rôle d'ascenseur social ! Le but du gouvernement est clair : envoyer le plus tôt possible sur le marché du travail les jeunes de notre pays. La réforme du bac avec l'instauration d'une part conséquente de contrôle continu est donc la question la plus sensible de cette réforme. La FIDL est résolument contre ce projet qui va à l'encontre de ce que nous avons toujours défendu. Chaque élève, chaque citoyen a le droit à sa chance quelle que soit son origine sociale.

Pour nous, quand on parle d'éducation, on parle de qualité, d'émancipation collective. Fillon, lui, ne parle qu'en termes monétaires. L'éducation n'est pas une entreprise et ne doit être considérée comme telle, la formation de notre jeunesse est trop importante pour qu'elle soit commandée par des critères financiers. C'est pour cette raison que nous n'acceptons pas cette réforme et que nous nous mobiliserons jusqu'à son retrait.

En tant que secrétaire générale de la FIDL, premier syndicat lycéen, ainsi qu'en tant que lycéenne et citoyenne, je n'accepterai jamais que l'on détruise ainsi l'éducation ! Nous, lycéens, ne voulons pas voir nos frères et soeurs grandir dans un tel système. Nous ne voulons pas avoir à leur expliquer que cette situation est due à notre absence de mobilisation. C'est pourquoi nous nous mobilisons tous aujourd'hui et que nous manifesterons partout en France.

Les lycéens sont conscients du danger et ne baisseront pas la garde face aux attaques de ce gouvernement. ■

**Coralie Caron,**  
Secrétaire générale  
du syndicat lycéen,  
FIDL (Fédération  
Indépendante  
et Démocratique  
Lycéenne).



## « On s'oriente vers des diplômes maison, liés aux académies, voire aux établissements »

**L'US :** *Depuis quand le CCF existe-t-il dans l'enseignement professionnel ?*

**Jean-Claude Duchamp :** Il existe quasiment depuis nos débuts, dans les années 1985-87. Aujourd'hui, le CCF concerne tous les diplômes, du CAP au bac pro. Il s'applique la plupart du temps de manière partielle, sauf dans le cas du CAP où il concerne toutes les épreuves.

**L'US :** *Qu'en est-il du contrôle continu ?*

**J.-C. D. :** Il a été expérimenté dans l'évaluation des CAP. Il s'agissait uniquement de savoir si les compétences étaient acquises ou non, on se passait même parfois des notes chiffrées. Devenu rapidement ingérable avec des aberrations dans la conversion des notes, il a fini par être abandonné il y a cinq ans.

**L'US : Pourquoi le CCF a-t-il été introduit et conservé ?**

**J.-C. D. :** Ce n'était pas une demande des enseignants, mais correspondait à des préoccupations économiques, afin d'éviter l'examen final, qui coûte cher et dure longtemps. Avec le CCF, c'est l'établissement qui doit se débrouiller pour mettre en place l'examen et non plus le rectorat, donc l'État.

**L'US : Sur quels critères les professeurs doivent-ils évaluer ?**

**J.-C. D. :** C'est très différent d'une académie à l'autre, car ce sont les inspecteurs qui pilotent, mais aussi d'une spécialité à l'autre. Il existe parfois, localement, des grilles d'évaluation assez rigoureuses mais ce n'est pas le cas partout.

**L'US : Pourquoi avoir lancé une pétition contre le CCF ?**

**J.-C. D. :** L'inconvénient majeur du CCF, c'est que l'anonymat des candidats n'est pas respecté. Dans la plupart des cas, ce sont les enseignants qui préparent les sujets et évaluent leurs propres élèves. Dans ces cas là, on est forcément moins impartial et il peut y avoir des pressions, dans un sens comme dans l'autre. Par ailleurs, au niveau de la préparation des épreuves, chaque collègue est un peu seul et il n'y a pas de confrontation entre plusieurs sujets comme pour l'examen terminal.

**L'US : Pensez-vous qu'il constitue un facteur d'inégalité face à l'examen ?**

**J.-C. D. :** Bien sûr, dans la mesure où l'évaluation porte sur une partie du référentiel, le risque est de ne pas traiter partout les programmes dans leur intégralité. En plus, il y a une tendance à s'adapter au niveau des élèves. Ce qu'on craint, c'est qu'au bout d'un certain temps, on ne s'oriente vers des diplômes maison, liés aux académies, voire aux établissements.

**Jean-Claude Duchamp, secrétaire général du SNUEP (Syndicat National Unitaire de l'Enseignement Professionnel) nous livre son opinion sur le contrôle en cours de formation (CCF) dans l'enseignement professionnel.**



**L'US : Le CCF peut-il avoir des avantages ?**

**J.-C. D. :** Peut-être que les élèves préfèrent ce système car ils ont moins à réviser. On disait aussi qu'en l'absence d'examen final, il y aurait moins de temps pris sur la durée de formation. Or, on pense désormais que c'est plutôt le contraire. En fait, ça multiplie les épreuves, et le CCF se

pratique pendant le temps de formation, au détriment de celle-ci. Enfin, il représente un accroissement assez considérable de la charge de travail pour les enseignants, notamment au niveau administratif.

**L'US : Vous êtes donc plutôt opposé à l'élargissement du CCF proposé par François Fillon ?**

**J.-C. D. :** D'après notre expérience, il représente en effet un danger important pour les diplômes nationaux. Par ailleurs, il y aura des pressions pour améliorer les notes, comme c'est déjà le cas dans les établissements privés qui ont tendance à pousser aux bons résultats des élèves.

La crédibilité des diplômes est un enjeu majeur, surtout quand on sait l'importance de la qualification pour le patronat. Or le titre délivré ne doit pas sanctionner des bouts de compétences accumulées, mais une qualification professionnelle globale.

**L'US : Demandez-vous le retour à un simple examen final ?**

**J.-C. D. :** Le problème, c'est que nous savons par expérience que le CCF partiel n'est qu'une étape. C'est ce qui s'est passé avec les CAP, qui fonctionnent désormais uniquement avec ce système. Notre objectif est donc le retour à l'évaluation terminale et nous pensons que cela est possible, puisqu'ils ont bien fait marche arrière sur le contrôle continu. ■

## La situation en Italie : la réforme de 1997

L'examen d'État, au terme des cinq années de l'école secondaire supérieure, a toujours été un moment important du parcours scolaire. Les raisons en sont multiples : la valeur reconnue du titre d'étude délivré, son poids dans le marché du travail, même s'il a diminué avec le temps, mais aussi parce qu'il permet l'accès aux études universitaires et qu'il est le seul moment où sont vérifiés des niveaux d'apprentissage des élèves donnant ainsi des informations sur l'école italienne au niveau national.

La réforme de 1997 a défini les modalités actuelles de déroulement de l'examen d'État.

Jusqu'en 1969, le baccalauréat (« esame di maturità »), terme utilisé jusqu'à la réforme de 1997, comportait trois épreuves écrites, une d'italien et les deux autres spécifiques à l'orientation des études supérieures choisies par le candidat, tandis que l'interrogation orale portait sur toutes les matières caractérisant son parcours des trois dernières années d'étude. La commission pour chaque classe se présentant à l'examen était composée d'examineurs externes, d'un examinateur interne choisi parmi les enseignants de la classe et d'un président, garant de l'impartialité de l'avis formulé.

On évaluait ainsi exclusivement le résultat final des épreuves d'examen sans prendre en compte dans la notation le parcours scolaire des élèves. A la suite du mouvement des années 60, en 1969 le baccalauréat a été « allégé », principalement au niveau de l'oral puisqu'il revient aux élèves de choisir les deux matières qu'ils présenteront lors de l'entretien. L'avis formulé par le conseil de classe s'ajoutait à l'évaluation finale.

**Gabriella GIORGETTI,**  
Secrétaire  
Internationale  
de la CGIL-Scuola



Les éléments introduits en 1997 avaient pour objectif de redonner une plus grande rigueur à cet examen final, de rénover le type d'épreuves et de trouver un équilibre entre caractère national de l'épreuve, parcours scolaires des élèves et évaluation interne.

L'examen comprend trois épreuves écrites (maîtrise de la langue italienne, une discipline du cursus, une épreuve à caractère interdisciplinaire) et un entretien au cours duquel le candidat peut présenter une expérience de recherche ou de projet.

Parallèlement une note (comportant jusqu'à 20 points attribués par le conseil de classe) prend en compte les résultats finaux des trois dernières années. On évalue les progrès de l'élève, l'assiduité, l'intérêt et l'implication dans la participation au dialogue éducatif, et à d'autres activités complémentaires effectuées à l'intérieur comme à l'extérieur du cadre scolaire.

Enfin, depuis deux ans, seuls des évaluateurs internes au côté d'un Président font partie de la commission d'examen qui était jusqu'alors constituée sur un mode paritaire d'évaluateurs externes et internes.

Un tel choix constitue un « cadeau » à nombre d'écoles privées. En effet, en l'absence d'évaluateurs externes, certaines peuvent promouvoir des élèves qui « achètent » par des droits élevés la garantie de leur succès.

Pour la CGIL-Scuola ce fait constitue le premier pas conduisant à enlever la valeur légale du titre d'étude et à favoriser le processus de privatisation du système scolaire italien, un des objectifs du gouvernement Berlusconi. ■

## PROJET FILLON, SUPPRESSIONS DE POSTES LYCEENS, ENSEIGNANTS, TOUJOURS AUSSI MOBILISES

**LA DÉFERLANTE DU MOUVEMENT LYCÉEN** a contraint le ministre de l'Éducation à prendre en compte la contestation qui va croissant depuis des mois contre son projet. Dans son esprit, le sacrifice qu'il fait sur le bac est manifestement le moyen de sauvegarder tout le reste de sa réforme. Pour nous, comme pour les lycéens, le bac n'est qu'un élément parmi d'autres d'une réforme que nous contestons dans sa globalité et dont nous demandons qu'elle soit reprise à zéro. Ce qui pose toute la question des suites à donner à ce mouvement.

### Recul sur le bac

La grève de la fonction publique du 20 janvier et les manifestations public-privé du 5 février ont montré la force croissante de la mobilisation des enseignants contre le projet Fillon et les suppressions de postes qui s'abattent par milliers dans les académies. S'appuyant sur ces succès, le SNES a mis en place un dispositif national d'action pour la période des congés de février et pour le mois de mars. Il s'agissait de maintenir la pression maximum, y compris pendant la période des vacances scolaires, notamment à l'occasion de l'ouverture du débat parlementaire le 15 février et en choisissant d'autres dates, 25 février et 4 mars pour les académies qui vont prendre, en rentrant de vacances, le relais de la Région parisienne et de Bordeaux. Le mouvement lycéen intervenant entre temps et 100 000 lycéens dans les rues le 10 février ont donné un vigoureux coup de fouet à la contestation. Ce qui a conduit le ministre, après beaucoup de tergiversations et encore plus de déclarations de fermeté, à annoncer le 13 février qu'il renonçait aux dispositions concernant le bac. Après avoir annoncé des concessions sur la Seconde et sur l'EPS au brevet, il était obligé de se livrer en dernière minute à d'importants replâtrages de son texte pour lui donner une allure plus « législative » et éviter ainsi le risque d'une censure du Conseil constitutionnel.

### Le message du 15 février

Dans ces conditions la journée du 15 février prenait valeur de test. Le résultat est sans appel. La contestation a redoublé d'intensité à Paris et Bordeaux (50 000 manifestants pour ces seules villes), des enseignants nombreux dans les cortèges, souvent aux côtés de leurs élèves, une participation à la grève, dans des conditions difficiles, de 30 à

40 %. Le message du 15 février est clair : c'est bel et bien l'ensemble du projet Fillon qui est rejeté et dont il faut rediscuter.

### Nervosité gouvernementale

Ce qui explique probablement de nouveaux accès de nervosité du ministre. Il s'en prend à la radio aux enseignants et au SNES accusés de tous les maux et de toujours revenir sur la question des moyens comme si la suppression, en quelques années et sans réelle justification, de 20 000 postes d'enseignants et de 30 000 postes d'encadrement éducatif n'était pas de nature à déstabiliser profondément le système éducatif et à obérer toute possibilité d'une vraie réforme. Dans le même temps, après avoir souligné tout l'intérêt d'un grand débat sur l'école au Parlement, le gouvernement n'hésite pas à raccourcir au maximum la durée de ce débat en décrétant la procédure d'urgence.

### Les suites

Les lycéens se sont déjà donné un nouveau rendez-vous, le 8 mars, signifiant par là au gouvernement qu'ils n'ont pas l'intention de baisser les bras. Le SNES, souvent avec d'autres, a déjà donné de nouveaux rendez-vous pour les académies qui vont rentrer de vacances (cf. tableau ci-contre). Et tous les regards se portent vers le 7 mars quand tout le monde aura repris le travail. Au moment où cette *US Mag* est bouclée (jeudi 17 février), les réunions qui ont lieu à tous les niveaux interprofessionnel, fédérations de fonctionnaires et fédérations de l'Éducation n'ont pas encore abouti à des décisions complètement définitives, qui devraient prendre encore quelques jours. Il est cependant possible d'annoncer dès maintenant que la CGT, FO, la CFTC et l'UNSA appellent sur les 35 heures, l'emploi et les salaires, à une jour-

**CE QUE NOUS VOULONS**

**ABANDON DU PROJET FILLON ET UNE AUTRE LOI D'ORIENTATION**

- Pour des objectifs ambitieux pour tous garantis par une loi budgétaire de programmation sur plusieurs années.
- Abandon des logiques ségrégatives et des propositions inacceptables (brevet, renouveau, bilingue, réseaux à efficience régionalisée, conseil pédagogique...).
- Pour la maintien des règles nationales pour nos territoires, nos carrières, et une le réajustement des financements locales.

**POSTES-EMPLOI**

- Pour le rétablissement de 3 500 emplois d'enseignants, CPE, CD-Psy pour le rentrée 2005 et l'augmentation de 4 000 postes aux concours 2004.
- Pour le retour aux recrutements d'étudiants excellents avec une première étape de 4 000 embauches pour le rentrée 2005.
- Pour le réemploi des non-titulaires et l'arrêt du recours à la sélection pour les recrutements, pour des voies de titularisation.

**MUTATIONS ET PROMOTIONS**

- Pour de véritables négociations garantissant des règles nationales, l'égalité de traitement sur tout le territoire, le respect des engagements des années précédentes et la mobilité du plus grand nombre.
- Pour des promotions permettant l'accès du plus grand nombre à l'échelon terminal de la hors-classe dans le respect des accords de 1990.

**SALAIRES-FONCTION PUBLIQUE**

- Pour le rattrapage du pouvoir d'achat (perte de 5 % depuis 2000), la reconnaissance de nos qualifications, le rattrapage du pouvoir d'achat des pensions de retraite, Pour la défense et le développement des services publics.

née nationale de manifestations et d'arrêts de travail le jeudi 10 mars. La CFDT n'a pour l'instant pas rejoint cet appel parce qu'elle aurait souhaité qu'il soit réservé au privé. Les lycéens ont annoncé leur présence. Les fédérations de fonctionnaires qui vont se réunir demain 18 février se posent la question d'un appel fonction publique avec grève de 24 heures pour le 10 mars s'inscrivant dans la plate-forme interprofessionnelle, mais en la

déclinant du point de vue des services publics. Le SNES et la FSU proposent aux fédérations de fonctionnaires et aux fédérations de l'Éducation d'appeler à la grève le 10 mars sur l'ensemble des plate-formes du 20 janvier et du 5 février, ce qui suppose aussi de se donner tous les moyens de bien faire apparaître l'Éducation le 10 mars. En tout état de cause, le SNES et la FSU prendront leurs responsabilités. ■ **Bernard Boisseau**

### CURIEUSE LEÇON DE CITOYENNETÉ

En décidant d'appliquer la procédure d'urgence sur le projet de loi d'orientation sur l'école, F. Fillon espère faire passer en force une loi unanimement contestée. Après avoir tenté de discréditer les lycéens et les enseignants, il choisit maintenant de s'attaquer aux parlementaires en réduisant les délais de discussion. Enclenché le 15 février, l'examen du texte à l'Assemblée nationale devrait ensuite se poursuivre le 23 mars au Sénat ; les articles votés dans les mêmes termes par les deux assemblées seront réputés définitivement adoptés sans que puisse avoir lieu une deuxième lecture. On peut soupçonner en outre que le gouvernement sera tenté d'avancer le calendrier d'examen au Sénat. Ainsi se résume la méthode Fillon : face à la contestation, au lieu du dialogue, on raccourcit les délais et on prive de débats la représentation nationale. Le ministre de l'Éducation nationale croit-il ainsi désamorcer la mobilisation ? **Frédérique Rolet**

# 25 FÉVRIER-4 MARS

## GREVES ET MANIFESTATIONS DANS LES ACADEMIES

### LILLE

**GRÈVE INTERSYNDICALE  
LE 25 FÉVRIER.**

**Lille :** manifestation à 14 heures, porte de Paris.

### REIMS

**GRÈVE LE 25 FÉVRIER À L'APPEL DU  
SNES, DU SNEP, DU SNUEP.**

**Manifestation à 10 h 30,**  
maison des syndicats de Reims.

### NICE

**RASSEMBLEMENTS LE 2 MARS  
À L'APPEL DE LA FSU, CGT,  
SGEN-CFDT, SNCL-FAEN,  
SNETAA-EIL, FCPE O6 ET 83.**

**Rendez-vous à 14 h 30 devant le monu-  
ment aux morts (Roba Capeù) pour une  
action médiatique avec les varappeurs  
du SNEP-FSU.**

**Toulon :** rendez-vous à 14 h 30 devant  
l'inspection académique.

**Draguignan :** rendez-vous à 14 h 30  
devant la sous-préfecture.

### DIJON

**MANIFESTATION  
DÉPARTEMENTALE  
(SAÔNE-ET-LOIRE) LE 2 MARS  
GRÈVE DES LYCÉES  
LE 7 MARS DANS LA NIÈVRE.**

### AIX-MARSEILLE

**GRÈVE LE 4 MARS.**

**Marseille :** manifestation à 10 h, Vieux-Port.

**Avignon :** rassemblement à 10 heures devant  
l'inspection académique.

**Orléans-Tours :** contacts unitaires en  
cours pour une action de grève.

### RENNES

**MANIFESTATION LE 5 MARS  
À PLABENNEC.**

**Appel de la FSU régionale, à Plabennec,**  
lieu symbolique du Finistère (dans cette  
commune la population se bat pour la  
création d'un collège public).

### LIMOGES

**MANIFESTATION DES SERVICES  
PUBLICS LE 5 MARS À GUERET.**

### NANCY-METZ

**MANIFESTATION LE 12 MARS  
À NANCY.**

**Pour l'école en Lorraine et pour une autre  
loi, à l'appel de la FSU, du SGEN, de  
l'UNSA, de FO, de la FERC-CGT, de la  
FCPE, de l'UNEF, des lycéens.**

### MONTPELLIER

**Hérault : SEMAINE D'ACTION  
DU 9 AU 17 MARS.**

**Pyrénées-Orientales :  
RASSEMBLEMENT LE 9 MARS  
À PERPIGNAN.**

## ÉCHOS DU 15 FÉVRIER

### À Paris

• **13 heures** boulevard du Temple, les préparatifs vont bon train : camions sono, ballons, panneaux revendicatifs, FIDL, UNL, Coordination lycéenne, tous s'activent ; l'UNEF a apporté son soutien matériel. On discute aussi de la mise en place et du positionnement de chacun avec le



Et le soir, avec le SNEP et les profs d'EPS, nuit blanche à la Bastille

© DANIEL MAUNOURY

souci d'affirmer son identité et l'unité du mouvement. Tout le monde souhaite que la ligne de tête marque le côté à côté avec les « enseignants ».

• **14 heures** : les banderoles de tête sont déployées, les lycéens commencent à arriver et le boulevard se remplit en quelques instants. Bon, finalement tout va bien. Micros, caméras se pres-

sent et chacun veut expliquer ses raisons d'être là.

• **15 heures** : la tête s'approche de la Bastille. Devant, quelques petits groupes jouent la tension au contact des forces de police. Impressionnants de calme et de détermination, les lycéens ne se laissent pas détourner : « *Fillon, démission* », « *Oui, oui à notre éducation* », « *ta loi, on n'en veut pas* » ; le service d'ordre lycéen rythme la marche. Place de la Bastille, le SNEP salue le cortège en musique : « *pas d'éducation sans EPS* ». Averses de neige et vent glacial mais « *la jeunesse est dans la rue* », chaleureuse, inventive et solidaire.

• **17 heures** : c'est l'arrivée. Au fur et à mesure, la dispersion s'effectue dans le calme à partir du carrefour de la rue Saint-Jacques. On prépare déjà la suite. Le pari d'être encore plus nombreux que le jeudi précédent est réussi : plus de 50 000 annonce la sono. ■

### À Bordeaux

**15 000** lycéens ont répondu à l'appel de leurs syndicats le 15 février. Manifestation joyeuse, massive, rapide, sans heurt malgré quelques provocations policières. Au cœur de la manifestation un slogan : « *Fillon démission, ton plan au pilon !* » et bien sûr les revendications sur le manque de postes et la nécessité de maintenir

les moyens d'enseignement à la prochaine rentrée.

Les lycéens étaient accompagnés de quelques centaines de professeurs. Puis tout le monde s'est retrouvé sur le Pont de Pierre pour lancer des fusées de détresse et se dire à une prochaine manifestation au retour des vacances. ■



15 000 à Bordeaux

© DR

## LYCÉENS QUE VEULENT-ILS ?

QUESTIONS À L'UNL, UNION NATIONALE DES LYCÉENS, l'une des deux organisations en pointe dans le mouvement actuel

**L'US :** Êtes-vous surpris par l'ampleur des manifestations ?

**UNL :** Les débuts de la mobilisation sont anciens. Mais, tout le monde a noté qu'il y avait même une amplification du mouvement le 15 février; pour nous, ça conforte notre analyse, le malaise lycéen est profond, bien antérieur à la loi d'orientation.

**L'US :** Quelle est la nature de ce malaise ?

**UNL :** Il y a une grande inquiétude par rapport à l'avenir, il s'agit d'une génération qui se dit qu'elle vivra peut-être moins bien que celle des parents. Et en plus elle voit que depuis trois ans l'éducation n'est plus un objectif prioritaire de la Nation. Les suppressions de postes de surveillants, d'enseignants le montrent bien.



Constance Blanchard, présidente de l'UNL

© AFP/STEPHAN DE SAKATIN/PIG

**L'US :** Fillon a reculé sur le bac, ça ne semble pas vous satisfaire ?

**UNL :** Nous avons noté avec satis-

faction ce recul mais le bac n'est que la partie émergée de l'iceberg. La loi d'orientation propose un socle minimaliste de connaissances pour la majorité des élèves. Elle manque complètement d'ambition. L'UNL se positionne clairement pour une vraie réforme de l'école, une réforme qui assure une vraie égalité des élèves et qui développe l'esprit critique.

**L'US :** Revenons au bac. Sa forme actuelle vous convient-elle ?

**UNL :** Nous avons toujours critiqué un examen qui fait trop de place au bachotage. C'est pourquoi nous sommes favorables aux TPE et au travail interdisciplinaire. Il faut réfléchir à une organisation du bac qui prenne plus en compte la progression des

élèves tout au long de l'année et qui les prépare à leur entrée dans l'enseignement supérieur. Une chose est sûre, le bac doit rester national et garantir l'égalité entre les élèves. On en discute mais ce n'est pas un sujet facile.

**L'US :** Quelles vont être les prochaines étapes de la mobilisation ?

**UNL :** Dans un premier temps il faut créer le rapport de forces, c'est ce que nous faisons en ce moment. Mais nous allons aussi être très attentifs à l'évolution du débat parlementaire, à l'écho que notre mouvement a dans l'opinion. En tout cas, l'UNL poursuit sa mobilisation avec l'ensemble des acteurs de l'éducation. ■

Propos recueillis par Serge Chatelain

## RECHERCHE REVENIR À L'ESPRIT DE GRENOBLE

**L'US :** 5 000 chercheurs à nouveau dans la rue le 5 février. Pourtant on pensait après les états généraux de Grenoble que les choses allaient plutôt dans le bon sens.

**Jacques Fossey :** On s'est procuré une copie du projet de LOPRI, loi d'orientation et de programmation sur la recherche\*. Pour nous ça a été la surprise, on ne s'attendait pas bien sûr à ce que le ministère reprenne l'ensemble des propositions faites par les chercheurs à Grenoble mais de là à penser qu'il les pervertirait à ce point !



© DR/CLÉMENT BÉRIKHOVSKI

**L'US :** Pouvez-vous donner un exemple de cette dénaturation ?

**J. F. :** Nous proposons un HCS, haut conseil de la science, avec collège électoral pour préserver son indépendance, Fillon propose un HCRI, Haut conseil de la recherche et de l'innovation de 25 membres dont 20... directement nommés par le gouvernement.

**L'US :** Et sur le financement de la recherche ?

**J. F. :** Là c'est encore plus grave, il faut savoir que sur 100 euros investis dans la recherche, 80 servent aux paiements des personnels et des infrastructures, donc ce sont les 20 euros qui restent qui financent directement les recherches. Il suffit d'en avoir le contrôle pour piloter l'ensemble. Ces 20 euros proviennent soit des institutions (CNRS, universités...), soit des appels à projets (de l'Union européenne par exemple).



© DR

JACQUES FOSSEY, secrétaire général du SNCS-FSU (Syndicat national des chercheurs scientifiques)

Nous proposons que cette dernière part soit inférieure à 30 % des crédits de fonctionnement des labos, Fillon la rend majoritaire et crée une agence nationale de la recherche (ANR), avec des crédits énormes, qui contrôlera et orientera l'ensemble de notre système de recherche...

**L'US :** Et les Établissements publics de coopération scientifique ?

**J. F. :** La encore on détourne la proposition des états généraux de pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) destinés à synchroniser les montages financiers toujours délicats à réaliser. Fillon lui crée des Établissements publics de coopération scientifique (EPCS) financés par l'université, la Région, le CNRS,

le ministère et concentrés sur les projets prioritaires. On coupera ainsi l'Université en deux : des universités parking sans activités de recherche jusqu'à la licence et les quelques EPCS (deux ou trois seulement sur Paris), universités d'élite qui auront tous les crédits de recherche.

**L'US :** Que demandez-vous ?

**J. F. :** D'abord que Fillon retire son projet et qu'on discute sérieusement à partir des propositions de Grenoble. Avec le collectif *Sauvons la recherche*, les syndicats préparent une grande journée le 9 mars et on espère une mobilisation très forte. ■

Propos recueillis par Serge Chatelain

\* Consultable sur le site [www.snscs-belleveuve.fr](http://www.snscs-belleveuve.fr).

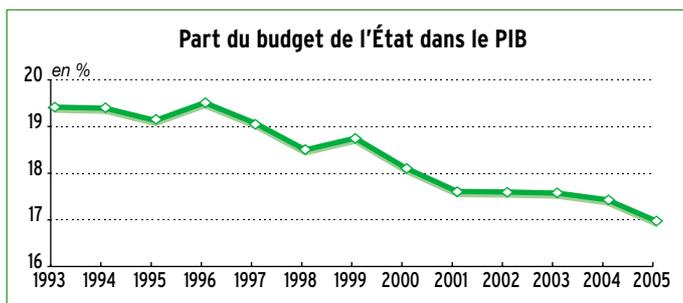
# PROJET DE BUDGET 2006 LE MEME QU'EN 2005... EN PIRE

LA PRÉPARATION DU BUDGET 2006 a été très avancée. La lettre de cadrage du Premier ministre trace la piste de dégradations encore plus importantes qu'en 2005.

Les établissements sont en pleine préparation de la rentrée de septembre 2005 avec les graves difficultés que cette rentrée va avoir dans la grande masse des collèges et des lycées. C'est au même moment que le gouvernement prépare le budget 2006 qui créera les conditions de la rentrée 2006.

La lettre de cadrage du Premier ministre renforce les choix les plus négatifs de la politique actuelle : réduction des dépenses publiques, diminution du nombre de fonctionnaires. Ces choix relèvent d'une vision idéologique purement comptable: aucune réflexion n'est menée auparavant autour des besoins liés aux missions que doivent exercer les fonctionnaires.

S'agissant du budget de l'État, le Premier ministre souhaite « 2 % de gain de productivité » tout en diminuant l'impôt sur le revenu,



baisse qui profite essentiellement aux gros revenus. Nul doute que, pour l'Éducation nationale, un tel gain de productivité signifie faire réussir plus d'élèves avec moins d'enseignants !

Comme le montre le graphique, le poids du budget de l'État dans le PIB baisse de façon régulière depuis plusieurs années, traduisant bien le désengagement de l'État dans l'activité du pays. La chute va s'accélérer avec le budget 2006.

Au niveau des suppressions

d'emplois, l'addition est salée. Comme le montre le tableau, le gouvernement a décidé d'accélérer le non-remplacement des départs à la retraite. Il prévoit ainsi de multiplier entre 2 et 3 les suppressions d'emplois en 2006 par rapport à 2005. Pour l'Éducation nationale il faut s'attendre au pire. En effet notre ministère constitue un gros bataillon en matière d'emplois et donc la « contribution » de l'Éducation nationale à ces suppressions devrait être importante.

On peut donc penser, si les choix du gouvernement étaient mis en œuvre, que les suppressions d'emplois dans le second degré seraient très nettement plus importantes que celles que nous vivons aujourd'hui dans le cadre de la rentrée 2005. Que faudra-t-il supprimer à l'Éducation nationale si les suppressions d'emplois sont multipliées par 2 ou 3 à la rentrée 2006 ?

Dans ce contexte, l'affirmation par notre ministre de la mise en œuvre de sa réforme, par ailleurs contestable dans son contenu, avec une augmentation de 2 milliards d'euros de crédits devient une vaste supercherie. ■

Daniel Robin

## Suppression d'emplois de fonctionnaires

2003 : 1 745, 2004 : 4 561, 2005 : 7 188, 2006 (projet) : 16 000 à 21 000.

# DÉCENTRALISATION LES DÉPARTEMENTS SUR LA MAUVAISE PENTE

EXTERNALISATION, PRIVATISATION DES MISSIONS DES TOS, les départements n'écartent aucune hypothèse.

La FSU a rencontré l'ADF<sup>(1)</sup> sur la mise en place de la décentralisation. Le souci du SNES et de la FSU a toujours été d'obtenir des assurances sur le maintien de l'exercice des missions des TOS (entretien, demi-pension, etc.) à l'intérieur des établissements et donc du service public. La réponse de l'ADF à ce souci a été claire : « nous rencontrerons d'un département à l'autre des situations très différentes : externalisation, privatisation, mutualisation avec d'autres services du département ». Cela signifie en clair que certains départements ont d'ores et déjà décidé de privatiser certaines missions comme la demi-pension.

D'autres, sans aller jusqu'à la pri-

vatation, envisagent de mutualiser les missions des TOS avec celles comparables qui existent dans les départements : mutualisation des services demi-pension des collèges avec la restauration des maisons de retraite par exemple, entretien des établissements assuré par les personnels d'entretien du conseil général, etc. Cela signifie qu'aucun personnel TOS n'aurait vocation à exercer durablement son activité dans un établissement scolaire. Les personnels TOS des collèges seraient ainsi exclus, de fait, de la vie de l'établissement. C'est la recherche d'une « meilleure efficacité » qui nous a été présentée comme la raison de ces transformations radicales. C'est oublier que l'insuffisance criante des

moyens TOS des établissements est aujourd'hui le problème majeur, insuffisance renforcée par la disparition progressive des emplois aidés (CES, CEC, emplois jeunes). En fait, il s'agit pour certains départements d'un choix dogmatique dans la lignée des orientations libérales que nous subissons aujourd'hui. Tout cela risque fort de bouleverser la vie des établissements. Mais il ne faut pas oublier que les conditions d'exercice des missions décentralisées doivent faire l'objet d'une convention entre le conseil général et chaque EPLE. Cette convention doit donc avoir l'accord du conseil d'administration du collège ou du lycée. Les conseils généraux ne pourront donc pas éviter, dans chaque col-

lège, un débat sur les orientations qu'ils tenteront d'imposer.

Il est à noter que la FSU a aussi rencontré une seconde fois l'ARF<sup>(2)</sup>. L'ARF, elle, nous a indiqué qu'aucun conseil régional ne privatisera, n'externalisera, ne mutualisera les missions exercées aujourd'hui par les TOS. ■

Daniel Robin

daniel.robin@snes.edu

(1) ADF : association des départements de France. Cette association représente les départements dans de nombreuses instances nationales. Si elle regroupe tous les départements, elle ne dispose d'aucune compétence qui mette en cause la libre administration de chacun des départements.

(2) ARF : association des Régions de France.

## LES ENJEUX DU DEBAT PARLEMENTAIRE

**LE DÉBAT PARLEMENTAIRE** a débuté à l'Assemblée nationale le 15 février sur fond de mobilisation des lycéens et des enseignants. Le projet de loi soumis au débat a déjà été modifié, notamment à la demande du gouvernement dans la logique des déclarations de François Fillon sur la Seconde et le baccalauréat. Les groupes parlementaires de droite comme de gauche ont déposé de nombreux amendements mais la procédure d'urgence a été annoncée dès mercredi 16. Que pouvons nous attendre de ce débat ? Questions à Monique Parra-Ponce et Bruno Mer.

**L'US : François Fillon a déclaré la procédure d'urgence. Qu'est-ce que cela implique ?**

**Bruno Mer :** Pour qu'une loi soit adoptée, le texte doit être voté dans les mêmes termes par les deux chambres (Assemblée nationale et Sénat). Trois allers-retours de textes amendés entre les deux chambres sont possibles. La procédure d'urgence réduit à une navette les échanges entre les assemblées, ce qui permet d'accélérer considérablement la procédure et de réduire d'autant le débat : on peut imaginer un vote final en avril au plus tard.

**L'US : La commission des affaires culturelles a instruit le dossier depuis le 8 février. En quoi a consisté son travail ?**

**Monique Parra-Ponce :** Elle a fait un premier tri parmi les amendements déposés par différents groupes à la date du 7 février : certains ont été adoptés par la commission, d'autres ont été repoussés, voire retirés par leurs auteurs.

**L'US : En quoi le texte présenté à l'ouverture du débat est-il modifié par rapport à la version présentée au conseil des ministres et disponible sur notre site ?**

**M.P.-P. :** La commission a adopté tous les amendements déposés par le gouvernement lui-même, notamment l'introduction de la LV2 dans le tronc commun pour la classe de Seconde et la suppression de la référence à « six épreuves terminales au maximum » pour les baccalauréats. À noter aussi le glissement des trois objectifs chiffrés (100 % des élèves ayant un diplôme ou une qualification reconnue, 80 % d'une classe d'âge accédant au bac, 50 % à un diplôme d'enseignement supérieur) du projet de loi vers le rapport annexé au statut juridique contesté, et la suppression de phrases à caractère général dans le rapport annexé pour asseoir sa valeur juridique.

La commission a par ailleurs réintroduit dans la loi le terme de « socle » commun (il n'apparaissait jusque là que dans le rapport annexé) et intégré un amendement sur le CIRE : le « contrat individuel de réussite éducative » est rebaptisé « programme personnalisé de réussite scolaire » dans le but de lisser la notion de contrat, tout en la maintenant dans l'esprit. En revanche aucune référence n'est faite aux conseillers d'orientation-psychologues pour éclairer les équipes éducatives sur les origines des difficultés des élèves et contribuer au suivi individualisé de ces derniers, et à l'élaboration de solu-

simplement affiché (on retrouve les 2 milliards d'euros). On pourrait dire que, dans le contexte de restrictions budgétaires actuel, cela permet de mesurer la hauteur des redéploiements prévisibles. Précisons que ce chiffrage ne figure que dans le rapport annexé, et que la loi n'est en aucun cas une loi de programmation.

**L'US : Y a-t-il un risque que certains amendements soumis au vote pendant le débat aggravent encore le contenu de la loi et dans quels domaines ?**

**B.M. :** Plusieurs amendements déposés portent sur le socle com-

pour les élèves de plus de 14 ans. D'autant qu'a d'ores et déjà été adopté par la commission un amendement visant à étendre la découverte professionnelle au lycée dans les classes de Seconde, Première et Terminale, avec notamment des stages possibles en entreprise pendant les vacances scolaires, aboutissant à « l'affirmation d'une filière ES au baccalauréat plus spécialisée sur le monde de l'entreprise ». Cette volonté de rendre plus présente la logique de l'entreprise tant auprès des élèves que des enseignants est parallèle au silence assourdissant sur le rôle des CO-Psy dans la loi. Enfin certains amendements sont encore plus provocateurs : révision de la composition des conseils d'administration (réduisant la représentation des enseignants, parents et élèves à un seul tiers), possibilité donnée au chef d'établissement de refuser la nomination d'un enseignant dans son établissement (deux fois au maximum)...

**L'US : Et certains amendements améliorant la loi pourraient-ils être adoptés ?**

**M.P.-P. :** Parmi ceux examinés par la commission, on trouve quelques propositions positives du point de vue de l'affichage (prévention de la dyslexie, place des langues régionales...). Pour le reste, il est difficile de répondre dans la mesure où nous n'avons pas pu examiner l'ensemble des amendements. Le groupe socialiste, demandant d'abord le report de l'examen du projet de loi, n'avait pas fait connaître les siens à l'ouverture du débat. Le groupe communiste a déposé 43 amendements, mais aucun ne porte sur le rapport annexé puisqu'il en demande la suppression. En tout état de cause le rapport de forces au sein des deux assemblées ne laisse guère d'illusions sur l'avenir de ces amendements. ■



François Fillon et François D'Aubert le 15 février à l'Assemblée.

© AFP/PIERRE VERDYSTIF

tions adaptées à chaque cas. Il est également réaffirmé dans un amendement retenu que la promotion de l'égalité des chances doit passer aussi par des aides liées au mérite des individus, confirmant que le redéploiement des moyens ZEP est bel et bien envisagé.

**L'US : Des éléments budgétaires jusque-là absents auraient été introduits. Cela signifie-t-il que le projet fait désormais l'objet d'un financement programmé par Bercy ?**

**M. P.-P. :** En aucun cas les ajouts n'engagent le gouvernement sur des moyens supplémentaires au plan budgétaire. Le coût des mesures nouvelles annoncées est

commun : introduction des « attitudes », substitution de l'anglais à la notion de LV1, réduction des compétences en français à la lecture et à l'écriture. En outre un amendement de l'UDF viserait à reconstituer des filières identifiées au collège.

Toute une série d'amendements concernant l'apprentissage ont été déposés par l'UMP, visant à améliorer le droit des apprentis (passerelles, prise en charge par l'Éducation nationale des apprentis en rupture de contrat...). On peut penser que ce groupe maintiendra au vote des amendements repoussés par la commission comme ceux concernant le développement de stages en entreprises pendant les vacances scolaires

# SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE TOUT N'EST PAS REGLE

L'INTRODUCTION DE LA LV2 dans le tronc commun de Seconde permet d'éviter certains des graves dangers que les propositions Fillon faisaient planer sur les séries L et ES. Cependant elle rompt de fragiles équilibres, en particulier pour les parcours technologiques. Des aménagements sont indispensables pour maintenir et conforter les séries STI, STL, SMS et arts appliqués.

La réduction à un seul enseignement de détermination en Seconde va conduire à l'uniformisation de la Seconde qui risque d'y perdre son caractère de détermination. L'introduction de la LV2 dans le tronc commun permet de limiter les effets dévastateurs sur les séries générales qu'aurait eu ce resserrement de la Seconde. Mais elle ne règle pas le problème des séries technologiques non tertiaires. Pour les élèves de Seconde qui choisissaient la LV2 (96,6 % en 2003/2004) la nouvelle

architecture proposée de la classe de Seconde ne modifiera pas fondamentalement les possibilités de choix si l'offre des enseignements actuels (langues anciennes, langues vivantes 3 et enseignements artistiques en particulier...) est maintenue dans les établissements.

Par contre, elle pénalisera les élèves qui choisissaient un couple d'enseignements de détermination technologiques. En effet, ces derniers pouvaient être dispensés de l'enseignement de SVT, et ils se contentaient souvent d'une seule langue vivante, la deuxième n'étant pas obligatoire dans la classe de Première qu'ils visaient. Quels choix cohérents pourront-ils faire maintenant si le projet reste en l'état ? Abandonner un enseignement de détermination et donc renoncer à un couplage pourtant très précieux dans leur parcours ou accumuler, au-delà du raisonnable ou même du possible, les options ? Les conséquences sur l'existence même des enseignements technologiques en Seconde sont lourdes.

Il est nécessaire de rétablir les équilibres de la classe de seconde, classe de détermination permettant aux élèves de choisir dans les meilleures conditions possibles leur orientation vers une série générale ou technologique. Pour cela, dans le cas où le ministère maintiendrait sa décision de réduire le nombre d'enseignements de détermination en introduisant la LV2 dans le tronc commun, un dispositif dérogatoire devrait permettre aux élèves qui ne rentrent pas directement dans ce schéma d'effectuer d'autres choix. Il est indispensable, en premier lieu, de leur ouvrir la possibilité de suivre deux enseignements technologiques en les dispensant de l'enseignement de SVT comme c'est le cas actuellement. L'offre de formation dans les établissements doit, pour cela, au minimum être maintenue et les rectorats doivent renoncer aux fermetures qu'ils imposent pour la rentrée 2005.

Il faut, par ailleurs, reprendre la réflexion sur la place des langues

vivantes dans ces parcours : serait-il possible d'offrir à ces élèves un renforcement dans une langue vivante de leur choix, avec des conditions d'apprentissage leur permettant une véritable maîtrise, plutôt que de leur imposer une deuxième langue vivante qu'ils peuvent abandonner l'année suivante ?

Enfin la liste des enseignements de détermination ou optionnels doit intégrer la totalité des actuels enseignements de détermination. Il ne serait pas acceptable que la réforme soit l'occasion, pour le ministère, d'en supprimer, de fait, un certain nombre.

Le développement des séries technologiques, indispensable voie de réussite pour des milliers de jeunes, nécessite des réponses à ces questions et des engagements ministériels sur le maintien de l'offre de formation dans les établissements. Le SNES y sera très attentif. ■

Roland Hubert,

Thierry Reygades

thierry.reygades@snes.edu

## ERRATUM

Dans l'article « Seconde : Fillon entend raison », page 6 de L'US n° 615 du 10/02/05, une malencontreuse coquille a fait disparaître de la liste des enseignements de détermination le latin, le grec et l'EPS. Il s'agit bien entendu d'une erreur qui a suscité une émotion bien compréhensible. Le SNES continuera à défendre ces disciplines.

## REFUS D'UN BREVET A LA CARTE

Lundi 14 février, le SNES a rencontré le directeur des enseignements scolaires pour dénoncer la philosophie générale du brevet « rénové » prévu pour la session 2006.

Nous avons d'abord protesté contre la méthode : présentation aux recteurs du nouveau brevet sous une forme apparemment définitive alors que l'architecture même n'en avait été discutée nulle part et que le débat parlementaire sur le projet de loi Fillon n'avait pas encore commencé !

Le directeur a prétendu qu'il ne s'agissait que d'une maladresse de présentation (!) et que tout était discuté.

Nous avons donc rappelé notre opposition au principe même d'un brevet à géométrie variable qui

remet en cause la notion de culture commune et organise un tri inacceptable entre les disciplines : les « fondamentales » (en lien avec le socle commun du projet Fillon) étant systématiquement évaluées, les autres laissées au choix des élèves. Cela aboutirait inévitablement à une spécialisation précoce (et socialement marquée) des élèves et à une optionnalisation, à terme, des disciplines jugées *mineures*.



Nous avons exigé que toutes les disciplines du tronc commun soient prises en compte pour la validation du brevet : condition préalable à toute discussion sur le reste, et notamment les coefficients.

Nous avons également réaffirmé notre opposition à une note de vie scolaire (attribuée par le principal sur avis du CPE et du professeur principal) pour toutes les raisons déjà mentionnées dans les US précédentes. Mais la DESCO s'est montrée fermée à tous nos arguments sur cette question (le ministre Fillon y tiendrait tout particulièrement).

Au-delà des principes auxquels nous sommes attachés (évaluation de toutes les disciplines, refus d'un brevet dévalorisé mais aussi

d'un brevet élitiste), il reste des questions à régler. Combien d'épreuves terminales exiger ? Un tirage au sort est-il envisageable pour augmenter le nombre de disciplines susceptibles d'être évaluées en fin d'année ? Comment ne pas pénaliser demain les élèves qui passaient jusqu'ici les séries technologique ou professionnelle ?

Les coefficients ne pourraient-ils pas être différenciés pour certaines disciplines, notamment les options facultatives ?

Toutes ces questions devront être tranchées lors de notre congrès national du 3 au 7 avril. Débattons-en dans nos S1 pour préparer les congrès académiques. ■

Monique Parra-Ponce

## RAPPORT BENISTI PREVENTION DE LA DELINQUANCE

**E**n matière de délinquance et d'insécurité, les chiffres fournis par la police ont toujours été sujets à caution. Tantôt on les accuse d'être avant tout le reflet de l'activité de la police, tantôt on les soupçonne de servir des objectifs sécuritaires, tantôt on évoque des changements dans la façon de caractériser les délits... Le récent rapport de l'Observatoire de la délinquance pointe une explosion inquiétante de la violence des mineurs et notamment des violences « gratuites ». Ce rapport doit-il être lu avec la même circonspection ? Certains ne manqueront pas de l'affirmer et, de toute façon, son interprétation restera un travail à risque. Quel que soit le recul qu'il faille prendre avec ce rapport, le fait qu'une partie de la jeunesse de notre pays aille mal n'est sans doute pas contestable. Mal au point de retourner la violence contre elle-même (nous continuons de détenir de tristes records en matière de suicide), mal au point de commettre des actes de violence.

Il y a un an, Nicolas Sarkozy, a annoncé un projet de loi interministériel relatif à la prévention de la délinquance. Depuis le texte se fait attendre. Le nouveau ministre de l'intérieur le promet « pour les prochains mois ». Si le projet tarde à sortir, des mesures ont déjà vu le jour : création des cadets de la police, mise en place de stages parentaux, renforcement du partenariat police/Éducation nationale. Ces partenariats ont pris des formes différentes allant du « policier référent » au projet unanimement rejeté de « policier installé à demeure » à l'intérieur même des établissements. L'orientation de ces mesures n'a cessé de nourrir les inquiétudes des travailleurs sociaux qui voient en elles de dangereux amalgames entre prévention et travail social, délinquance et précarité.

Le rapport du député Jacques Alain Benisti, remis au ministre en octobre dernier, ne peut que confirmer leurs craintes. Outre que le texte est truffé de fautes de français grossières, ce rapport s'appuie sur une logique hallucinante : un déterminisme écarte inexorablement

« du droit chemin » un certain nombre de jeunes et les entraîne par un parcours déviant vers la délinquance. Et de concrétiser ce parcours par une pseudo-courbe qui s'étale de 18 mois à 23 ans ! La mère d'un enfant de 2 ans non francophone se trouve désignée comme facteur de risque et elle doit s'opposer au père si cet irresponsable s'obstine à parler « le patois » de son pays... Quant à l'école, son rôle éducatif est complètement occulté. Si entre 10 et 12 ans, les faits de délinquance en dehors du milieu scolaire s'accroissent, le placement de l'adolescent sera « irréversible ». Si les faits délictueux apparaissent entre 13 et 15 ans, le jeune devra quitter le milieu scolaire traditionnel et rentrer dans la filière d'apprentissage d'un métier, éventuellement

dès la fin de l'école primaire. Le retour sur le droit chemin passe aussi par des cours d'éducation civique « intense » et la multiplication des recours aux pédopsychiatres. Toutes proportions gardées, il y a dans ce discours sur le côté irréversible des difficultés, sur la nécessité de mettre en place des dispositifs dérogatoires des analogies avec ce qui sous-tend certaines dispositions de la loi d'orientation.

Le 3 février dernier, plusieurs milliers de travailleurs sociaux étaient en grève pour protester contre de telles orientations, qui stigmatisent notamment la jeunesse issue de l'immigration. Cinq syndicats de la FSU étaient dans l'action. Ils entendaient aussi protester contre un autre point du rapport Benisti : la volonté de remplacer le

secret professionnel par « le secret partagé » et de faire ainsi du maire le pivot de la prévention. Concrètement, toute personne se présentant auprès d'une assistante, d'un éducateur, voire d'un enseignant, ou d'un autre travailleur du secteur socio-médico éducatif devra être signalée au maire. C'est toute la relation de confiance entre les travailleurs sociaux et les familles qui est ainsi menacée. Cette éthique du secret professionnel a d'ailleurs déjà été malmenée dans les 24 quartiers pilotes choisis parmi des quartiers dits difficiles. À chaque fois, des collectifs se sont mobilisés. Leur action nous concerne tous car, à travers une disposition comme le fichage nominatif des populations, ce sont bien les libertés publiques qui sont atteintes. ■ **Françoise Dumont**

## ÉGALITÉ DES CHANCES LA FONCTION PUBLIQUE PLUS PROTECTRICE

**C'**est ce qui ressort de l'étude effectuée par l'INSEE en appui du rapport de Madame Versini publié en décembre 2004, présenté lors de la réunion du 3 février. La fonction publique est plus protectrice pour les femmes mais aussi pour les personnes d'origine immigrée. L'ensemble des intervenants à la conférence sur l'égalité des chances a souligné le rôle du

concours dans ce bilan, tout en plaidant pour son évolution. Les modalités et critères d'évaluation ont eux été critiqués car défavorables aux personnes handicapées. Et l'accès des femmes aux emplois de la haute fonction publique est très en deçà de ce qu'elles représentent, y compris parmi l'encadrement. Faut-il y voir l'effet de ces emplois à la discrétion du gouvernement ?

Rien de cela n'a ébranlé le ministre Dutreil, concluant la réunion par différentes annonces et expliquant que le PACTE apportait toutes les garanties d'un recrutement par concours, puisque le recrutement par le chef de service se ferait après sélection par des agences locales pour l'emploi sur des critères explicites. ■

**Anne Féray**

## ELECTIONS 2005 À LA CA NATIONALE - APPELS À CANDIDATURES

Une commission du BN composée du trésorier national et de représentants des listes représentées au BN s'est réunie le 25 janvier 2005 pour enregistrer les appels à candidatures déposés pour la constitution de listes pour les élections à la CA nationale du SNES de mai 2005. L'ordre de publication de ces appels (cf. L'US n° 614 du 29 janvier 2004) sera également celui des listes déposées : 1. Unité et Action - 2. École Émancipée - 3. Pour la reconquête d'un syndicalisme indépendant - 4. Émancipation - 5. Pour le Front Unique contre Chirac, etc. - 6. Front Unique. Deux textes appellent à constituer des listes comportant la dénomination « Front Unique ». Le BN du SNES réuni le 1<sup>er</sup> février 2005 constate que cette

situation peut être source de confusion et porter atteinte à l'indispensable clarté dans le débat d'idées dans le SNES.

Le BN rappelle que le règlement électoral adopté par la CA nationale interdit le dépôt de 2 listes d'appellation identique. Il demande que les listes qui seront constituées et déposées le 13 avril respectent cette disposition.

Dans le cas contraire, le BN sera appelé à prendre toute disposition assurant le respect du règlement électoral et la clarté des débats lors du vote pour l'élection de la CA nationale 2005-2007 du SNES.

Adopté à l'unanimité

**DANS LE CADRE** de ses enquêtes générationnelles, le Cereq\* a interrogé 10 000 jeunes sortis de formation initiale en 2001.

## L'insertion dans la vie active des jeunes de la « génération 2001 »

Contrairement aux générations précédentes, la génération 2001 est arrivée sur le marché du travail dans un contexte économique relativement favorable, et leur début de vie active a été plutôt positif, avec un taux de chômage inférieur de 5 points à la génération 1998 et de 10 points à celle de 1992. Mais la dégradation de la conjoncture, comme les choix politiques mis en œuvre, ont vite terni le tableau. Ainsi après 3 ans passés dans la vie active, le taux de chômage est devenu équivalent à celui connu à la sortie du système éducatif. Les hommes voient leur situation se dégrader davantage que celle des femmes : ainsi, leur taux de chômage a doublé par rapport à la génération 98, passant de 8 à 16 %, quand celui des

femmes ne s'est accru que d'un tiers (12 à 16 %) ce qui les met à égalité avec les hommes, alors que leur taux était traditionnellement plus important.

### Diplôme protecteur

Si tous les jeunes sont affectés par cette dégradation, selon l'enquête « la hiérarchie des diplômes reste inchangée » : on reste protégé par son diplôme, avec des nuances. Ainsi, les jeunes titulaires d'un bac, n'ayant pas obtenu de diplôme dans l'enseignement supérieur, ont vu leur taux de chômage doubler par rapport à 1998, et ce taux est supérieur à celui des titulaires d'un CAP/BEP.

Il est intéressant de constater que les jeunes issus des deuxièmes

cycles de formations en lettres et sciences humaines tirent mieux leur épingle du jeu que leurs camarades des filières scientifiques. Quant aux diplômés du secteur sanitaire et social, ils ne sont que 1 % à être encore en recherche d'emploi après 3 ans. Dans 36 % des cas, le premier emploi a été un CDI ; ce chiffre s'élève en fonction du niveau de formation, et atteint 76 % pour les sortants des écoles d'ingénieurs. Les 64 % de contrats temporaires dont un tiers d'intérim, sont essentiellement occupés par les jeunes issus des filières professionnelles industrielles.

Dans cette période, les salaires n'ont progressé que médiocrement et moins que pour la génération précédente ; c'est notam-



© Clément Martin

ment le cas pour les plus diplômés, les titulaires de CAP/BEP ayant eux enregistré une progression équivalente, mais ce sont encore les jeunes non qualifiés, pénalisés par l'augmentation du temps partiel et les contrats précaires, qui subissent les plus faibles progressions. ■

Élizabeth Labaye

\* Bref n° 214, décembre 2004, enquête Génération 2001. À paraître en avril 2005 : « Quand l'école est finie... premiers pas dans la vie active de la génération 2001 ».

## MÉDICAMENTS

### Plus chers, moins performants, parfois plus dangereux

Depuis le retrait du Vioxx, et l'émergence d'autres affaires mettant en cause l'industrie pharmaceutique, une commission d'enquête parlementaire a été demandée. Simultanément, le gouvernement et la direction de l'Affsaps<sup>(1)</sup> ont multiplié les déclarations, en prétendant que la question ne porterait pas tant sur l'AMM (Autorisation de mise sur le marché des médicaments) que sur l'usage de tout nouveau produit, dont l'évaluation bénéfice/risque serait rigoureuse. Si tout médicament est effectivement porteur de risques, ces déclarations masquent les pratiques de grands groupes pharmaceutiques avant tout soucieux de servir de fabuleux dividendes à leurs actionnaires, et qui investissent au moins autant dans le marketing (vingt mille euros par an et par médecin !) que dans la recherche, tout en provisionnant maintenant des sommes colossales pour couvrir risques judiciaires et indemnités de patients.

« À la jonction des défaillances de l'administration sanitaire et de

celle des prescripteurs, on retrouve – selon un processus désormais notoire dans le monde de la recherche clinique – le rôle trouble des experts et “leaders d'opinion” qui, dans un contexte de liens d'intérêt extrêmement flous, fonctionnent tout aussi bien comme consultants pour l'industrie pharmaceutique, rapporteurs des agences sanitaires, et responsables de formation médicale continue... ». Cet extrait des conclusions du rapport d'expertise judiciaire communiqué aux associations de victimes de la Cérivastatine, retiré de la vente en août 2001 après de graves maladies musculaires et plusieurs centaines de morts, résume bien la situation.

### Une absence de transparence confortée par des décisions gouvernementales récentes !

L'hypocrisie des discours ministériels sur la qualité, le parcours vertueux via le nouveau « médecin traitant » et la réduction des dépenses de santé qui en résulteraient est particulièrement évidente lorsqu'on observe la politique suivie dans le domaine des médica-

ments dont le poids est en constante augmentation dans le budget de la Sécurité sociale malgré des vagues de remboursements loin d'être toujours justifiés. Quelques exemples : malgré plusieurs interventions de parlementaires, la loi de financement de la Sécurité sociale en 2005 a confirmé la suppression du FOPIM (Fonds de Promotion de l'Information Médicale), créé en mars 2002 pour aider la presse médicale indépendante des groupes pharmaceutiques et réaliser une base de données informatique rigoureuse et indépendante qu'il devait mettre à disposition gratuitement des médecins. Cela laisse les médecins encore plus dépendants de publications et formations essentiellement financées par l'industrie pharmaceutique et de la promotion insistante de leurs visiteurs médicaux (si les cadeaux sont maintenant interdits, les « séminaires » de formation offerts à la montagne, quand ce n'est pas à Bali, se sont multipliés). Lors du débat au Sénat le 18/11/04, le secrétaire d'État Xavier Bertrand a renvoyé aux données en ligne sur le

site de l'Affsaps<sup>(1)</sup>. On peut y télécharger la fiche de 23 pages sur le Vioxx, réévaluée le 16/6/04, et concluant à un « Service médical rendu important » ! Sans que l'on puisse connaître ni les noms de ses rédacteurs ni leurs éventuels liens avec l'industrie pharmaceutique... Le ministre s'est d'ailleurs abstenu de toute réponse à la députée qui l'interpella lors du même débat pour que soit rappelée l'obligation des professionnels de santé s'exprimant sur des médicaments d'indiquer leurs liens professionnels avec les industries pharmaceutiques, en faisant allusion à l'absence de décret d'application de la loi de mars 2002.

Une autre politique de santé, associant transparence, démocratie et développement de la recherche publique (et pourquoi pas d'un service public de production des médicaments ?) est plus que jamais urgente tant pour la qualité des soins que pour une saine gestion des dépenses de santé. ■

Philippe Laville

(1) Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé.

## Peer to Peer

## La répression ne résout rien !

Un professeur de lettres de 28 ans vient d'être condamné pour avoir téléchargé et mis à la disposition d'internautes 10 000 morceaux de musique.

Cette décision va conforter les majors de l'industrie du disque dans l'attitude répressive et bornée dans laquelle ils se sont enfermés.

Sans mettre en cause leur politique commerciale qui, centrée sur un nombre réduit d'artistes rentables, étouffe la création, les jeunes auteurs et les musiques différentes, sans mesurer la concurrence d'autres supports comme le DVD et sans prendre en compte les aspirations nouvelles à la découverte, à l'échange, ils attribuent la responsabilité de la baisse de ventes de CD au piratage sur Internet. L'émergence des nouvelles technologies et de nouveaux comportements sociaux devrait imposer une réflexion sur un nouveau modèle économique, échappant au tout marchand, combinant espaces gratuits et rémunération des auteurs. Au lieu de cela, les industriels du disque veulent défendre leurs profits et le tout marchand par la promotion des « droits de la propriété intellectuelle ». On voit ce que cela a donné dans l'informatique avec Microsoft.

## Bolkestein

## Barroso recule

Le président de la commission européenne a décidé de retirer la directive Bolkestein « pour la retravailler ». Depuis un an, cette directive n'avait pas fait beaucoup de bruit, jusqu'au moment où elle est devenue une cible pour le mouvement syndical et associatif, notamment à partir du FSE d'octobre dernier. En janvier 2005, la mobilisation s'est élargie à d'autres secteurs de la société (cf. l'avis du Conseil économique et social), et les forces politiques favorables au oui, le gouvernement, et le Président de la République ont pris conscience du risque que cette directive faisait peser sur l'issue du référendum. Deux leçons à tirer :

- le rouleau compresseur libéral peut être stoppé quand une mobilisation large agit sur l'opinion ;
- la grande question est de savoir pourquoi et comment une attaque aussi grossière contre le droit du travail, les services publics et d'autres secteurs (PME, professions réglementées) peut sortir des cerveaux de la commission, sans qu'il n'y ait aucun contre-pouvoir pour alerter, prévenir, peser. Il est temps que les institutions européennes prennent au sérieux les principes de la démocratie.

## PRIVATISATION DES RETRAITES

## Bush toujours plus libéral

Les États-Unis ont, depuis les années Trente, un système de retraite public par répartition non négligeable, puisqu'il sert des pensions représentant 35 % à 40 % de l'ancien salaire, selon le niveau de revenu (contre 50 % pour la retraite de la Sécurité sociale en France). Inacceptable pour le président Bush, qui rêve de faire des États-Unis une société de propriétaires (*ownership society*). Prenant pour prétexte la nécessité de « sauver les retraites » mises en péril par le vieillissement – cela rappellera peut-être de mauvais souvenirs au lecteur – il a le projet de privatiser le système de retraites en le remplaçant par un système par capitalisation dans lequel chacun accumulerait des actifs financiers pour sa future pension, la gestion de ces actifs étant confiée par l'État à des institutions financières. Le système deviendrait par ailleurs de pure assurance, les éléments de solidarité présents dans l'actuel système par répartition disparaissant. En réalité, le financement des retraites est bien assuré aux États-Unis pour les vingt années à venir et ce n'est qu'en

poussant les projections jusqu'au milieu du siècle que des déficits liés au vieillissement apparaissent. Le projet Bush est donc purement idéologique et le premier pas vers une privatisation totale de la sécurité sociale, assurance maladie comprise (principalement les systèmes Medicare et Medicaid, destinés aux personnes âgées et aux pauvres).

Malgré la réélection triomphale du président, ce projet se heurte à de fortes résistances. Il est en effet impossible aux actifs de cotiser en même temps pour payer les pensions des retraités et d'épargner pour leurs vieux jours. L'État prendrait donc à sa charge le financement des pensions par répartition pendant la (longue) période transitoire, les moins de 40 ou 45 ans basculant dans le nouveau régime. Inutile de dire qu'il s'agit là d'une dépense conséquente, puisqu'on évoque la somme colossale de 2 000 milliards de dollars sur dix ans, qui viendraient s'ajouter à un déficit public déjà nettement plus élevé que celui de la France en proportion de la richesse nationale. Les conservateurs soucieux

de l'équilibre des finances publiques sont donc très inquiets. La puissante association des retraités américains (AARP), forte de 35 millions d'adhérents, a, de son côté, immédiatement affirmé son opposition résolue au projet et financé une campagne de publicité de cinq millions de dollars. Les syndicats et le Parti démocrate ne sont pas en reste.

Les principaux soutiens du président viennent des banques et autres opérateurs des marchés financiers. En effet, si tous les Américains doivent investir en bourse pour financer leur retraite, les achats d'actions et autres produits financiers vont se multiplier, entraînant d'énormes commissions pour les banquiers et courtiers, et la hausse de la bourse, stimulée par l'explosion durable de la demande d'actions. Mais les conséquences économiques de cet énorme bouleversement semblent délicates à prévoir. Outre ses conséquences sur la justice sociale, on peut se demander si, avec ce projet, le gouvernement américain ne joue pas aux apprentis sorciers. ■

Arnaud Parienty

## POLITIQUE FISCALE

## Quand les classes moyennes sont un leurre

Hervé Gaymard vient de présenter un programme spécial pour les « classes moyennes ». Observons que c'est un grand classique des périodes pré-électorales. Le gouvernement Jospin avait eu la même préoccupation en fin de parcours, avec une mesure fiscale très proche de celle que propose aujourd'hui le ministre des Finances (baisse de l'impôt sur le revenu concentrée sur les premières tranches du barème). Rebaptiser « classes moyennes » les classes privilégiées est une spécialité du gouvernement. Dans un rapport remis au Sénat en juin, le sénateur Marini expliquait que l'ISF était devenu un « impôt de classes moyennes ou de classes moyennes supérieures ». À la même époque, Nicolas Sarkozy prétendait que les exonérations d'impôts sur les successions profitaient au « patrimoine moyen », alors que cette réforme

profitait essentiellement aux couches les plus fortunées. Réduire les taux d'imposition pour les tranches basses de l'impôt sur le revenu bénéficiera aux personnes qui ont des revenus moyens, mais aussi... à ceux qui ont des revenus élevés. Il est impossible d'échapper à la loi selon laquelle diminuer un impôt progressif, c'est réduire la progressivité de l'impôt et son effet redistributif ! Il n'est jamais inutile de rappeler que 10 % des ménages ont encaissé 70 % de la baisse de l'impôt sur le revenu. On peut varier les % de quelques décimales, cela ne change rien au fond. Sans compter que les classes moyennes n'échapperont pas au « programme spécial » du gouvernement pour 2005 : hausse des prélèvements sociaux et des impôts locaux. D'ailleurs, les revenus des ménages sont bien moins élevés que ne le pensent la plupart de ceux qui se

trouvent dans les tranches supérieures, le revenu disponible médian des ménages (tous ménages confondus, après impôts et prestations sociales) est de 1 885 €, hors revenus du patrimoine. Il est vrai que ces classes moyennes-là souffrent.

Elles souffrent du blocage des revenus du travail et du chômage comme épée de Damoclès. Elles souffrent de l'envolée des prix de l'immobilier qui les contraignent à se loger de plus en plus loin des villes et du lieu de travail. Elles souffrent des réformes du gouvernement Raffarin qui ont déstabilisé leurs régimes de retraite et réduit les pensions, qui demandent un effort financier supplémentaire pour se soigner. Elles souffrent de voir que la promotion sociale devient un rêve et de pressentir que l'avenir est à l'incertitude et l'inégalité. ■

Daniel Rallet

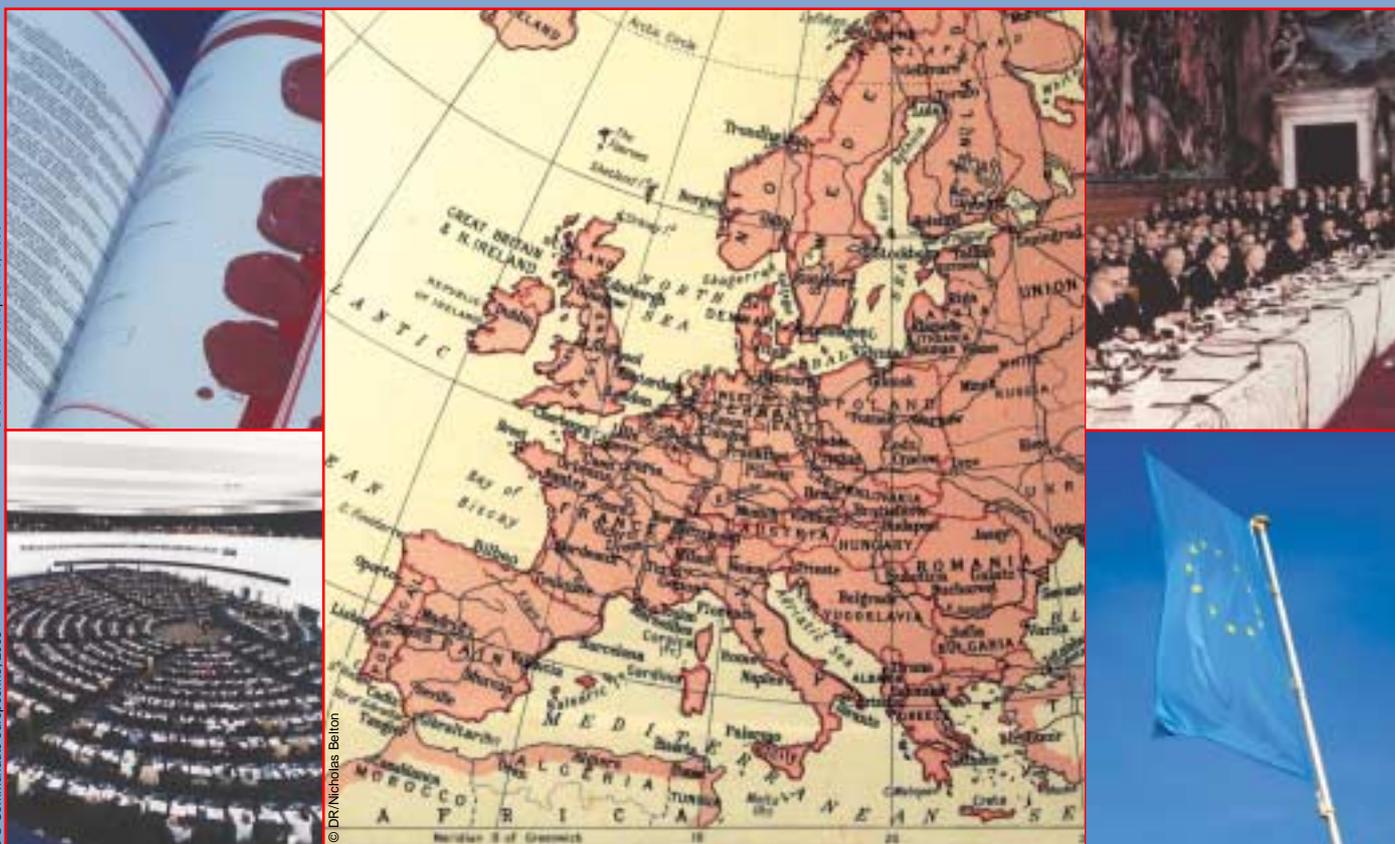


© AFP

# DOSSIER

## Projet de traité constitutionnel européen

### Europe : éclairer le débat



Dossier réalisé par Didier Albert, Odile Cordelier, Françoise Dumont, Gisèle Jean, Claudie Martens, Daniel Rallet, Daniel Robin.

D'ici fin 2006, les 25 membres de l'Union européenne vont devoir ratifier le traité établissant une constitution pour l'Europe. Cette ratification ne s'effectuera pas de la même façon pour les différents pays. Certains ont choisi la voie parlementaire, d'autres peu nombreux dont la France, le référendum.

Plus que l'analyse du traité, souvent occultée, c'est le positionnement, en pour ou contre, qui est sur la place publique en France depuis des mois. Des partis, des syndicats se sont exprimés, parfois avec difficulté car le débat divise. Chacun sent bien que des questions fondamentales sont en jeu et que l'Europe, c'est aujourd'hui une affaire intérieure, comme on le voit pour l'éducation. Notre conception du syndicalisme, indépendant du champ politique, mais impliqué fortement dans la construction de la citoyenneté, est d'une part de produire des

analyses rigoureuses sur les aspects du traité qui se trouvent dans notre champ d'intervention (éducation, droits, services publics, choix économiques et sociaux), et d'autre part d'engager le débat avec la profession. Rappelons que l'enjeu actuel est de permettre aux 60 % d'indécis d'avoir les moyens de construire leur propre position en tant que citoyen, les aider à mieux comprendre les 324 pages du texte, qu'il convient d'inscrire dans le contexte des politiques européennes en œuvre.

Ce dossier est un des éléments d'éclairage du débat, il essaie de montrer les différents points de vue, tout en clarifiant les analyses que porte le syndicat sur les aspects négatifs du traité constitutionnel. Le débat doit se poursuivre dans nos diverses publications et dans la préparation du congrès. Mais au-delà du traité, la véritable question est celle de l'Europe que nous voulons, de la construction d'une Europe sociale, plus juste.

## L'architecture du traité

## Que trouve-t-on dans le projet ?

**L**e Traité établissant une constitution pour l'Europe a été adopté par les vingt-cinq chefs d'État ou de gouvernement, réunis à Bruxelles, les 17 et 18 juin 2004. La constitution remplace, par un texte unique l'ensemble des traités existants. Elle est divisée en quatre parties :

**Première partie**

C'est l'architecture constitutionnelle de l'Union européenne.

Cette partie contient 9 titres : I. définition et objectifs de l'Union, II. les droits fondamentaux et la citoyenneté, III. les compétences de l'Union, IV. les institutions et organes, V. l'exercice des compétences de l'Union, VI. la vie démocratique de l'Union, VII. les finances, VIII. l'Union et son environnement proche, IX. l'appartenance à l'Union.

L'ordonnement des 9 titres est guidé par deux soucis complémentaires : faire comprendre ce que fait l'Union européenne et poser les principes qui vont guider les institutions dans la mise en œuvre et l'interprétation de la constitution. Le texte de cette première partie doit être apprécié d'un double point de vue : celui d'une constitution écrite pour le citoyen, et celui d'un traité qui a pour ambition de consolider les acquis des traités qu'il remplace.

**Deuxième partie : la charte des droits fondamentaux**

C'est le texte qui avait été proclamé à Nice en décembre 2000. Pour les rédacteurs, il n'était pas question de réécrire un texte qui avait fait déjà l'objet d'un travail complet. Le texte n'avait été accepté que parce qu'il n'avait aucune valeur contraignante en 2000. Introduit dans la constitution, il aura alors une valeur juridique.

Il se décompose en 7 titres : I. dignité, II. liberté, III. égalité, IV. solidarité, V. citoyenneté, VI. justice, VII. dispositions générales régissant l'intégration et l'application de la charte.

**Troisième partie : les politiques et le fonctionnement de l'Union**

C'est la partie la plus critiquée. Touffue et très détaillée, elle reprend le contenu technique des traités de Rome, Maastricht et Amsterdam. Elle donne une valeur constitutionnelle à des politiques économiques, monétaires et sociales qui doivent normalement relever de choix politiques issus d'élections démocratiques.

Cette partie, par la précision des textes qui ont une valeur juridique forte, semble aussi importante, sinon plus, que la partie I qui énonce les grands principes.

En particulier c'est dans cette partie que l'on



trouve l'affirmation de la prééminence du droit de la concurrence, ou le mode d'élaboration des politiques économiques et sociales selon la méthode ouverte de coordination. La troisième partie se décompose en 7 titres : I. dispositions d'application générale, II. non-discrimination et citoyenneté, III. politiques et actions internes (marché intérieur, politique économique et monétaire, politiques dans d'autres domaines : emploi, politique sociale..., espace de liberté, de sécurité et de justice, domaines où l'union peut décider de mener une action d'appui de coordination ou de complément : santé, industrie, culture, tourisme, éducation...), IV. l'association des pays et territoires d'outre-mer, V. l'action extérieure de l'Union, VI. le fonctionnement de l'Union, VII. dispositions communes.

**Quatrième partie : dispositions finales et générales**

Toutes les constitutions et tous les traités contiennent ce genre de dispositions. Certaines sont typiques d'un traité international, comme la définition du champ d'application dans l'espace et dans le temps et ne se retrouvent pas normalement dans une constitution. D'autres appartiennent à une catégorie qui peut figurer dans une constitution ou un traité comme par exemple son entrée en vigueur et les conditions de révisions.

**Les protocoles (36)**

Il est fréquent dans les traités internationaux de flanquer d'autres textes qui vont détailler certains points et de ce fait risqueraient de défigurer le texte principal. Les auteurs souhaitant leur donner la même force obligatoire, la tradition est de les dénommer protocoles.

Les deux premiers protocoles (sur le rôle des parlements nationaux dans l'Union et sur l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité) doivent remplacer les protocoles adoptés en même temps que le traité d'Amsterdam en 1997.

Le troisième (statut de la Cour de justice européenne) est un compromis de dernière

minute. Ses dispositions deviendront caduques en 2009 de par leurs caractères transitoires. Le quatrième (statut du système européen de banques centrales et de la banque centrale européenne) met en place un embryon de gouvernement économique, partenaire de la banque centrale pour la conduite d'une politique économique européenne.

**Les déclarations annexées au projet de constitution (3)**

Il faut s'intéresser particulièrement à la dernière car elle permet un jour de transformer le traité en constitution. ■

**Procédures prévues pour la ratification de la constitution européenne****Consultation du Parlement uniquement :**

Autriche, Allemagne (printemps 2005), Belgique, Chypre, Finlande (fin 2005-début 2006), Grèce, Hongrie (approuvé en décembre 2004), Italie (début 2005), Lettonie, Lituanie (approuvé le 11 novembre 2004), Malte, Slovaquie, Slovénie (début 2005), Suède (décembre 2005).

**Référendum :** Danemark, Estonie, France, Pologne, Portugal, République Tchèque (juin 2006).

**Procédure parlementaire avec référendum consultatif :** Belgique (éventuellement), Espagne (20 février 2005), Irlande, Luxembourg (10 juillet 2005), Pays-Bas (première moitié 2005), Royaume-Uni (début 2006).

**Où trouver le texte intégral du traité ?**

Parmi de multiples possibilités :

- *Traité établissant une constitution pour l'Europe*, Documentation Française, 4 euros.
- *Constitution européenne le texte intégral du traité*, numéro hors-série 2, du 17 janvier 2005 de l'Hémicycle, 3 euros.
- Il est également disponible gratuitement sur le site du ministère des Affaires étrangères.

# Éducation : convergence des politiques

**E**n terme de compétences, l'éducation et la formation professionnelle restent des domaines « où l'Union peut décider de mener une action d'appui, de coordination ou de complément ». Des compétences très limitées de l'UE qui ne peut de fait imposer une harmonisation des systèmes éducatifs européens. Compétences strictement définies (articles III-282 et III-283) puisque les États membres conservent, entre autres, leur responsabilité en matière de contenus d'enseignement et d'organisation du système éducatif. Seule nuance, et ce n'est pas une nouveauté, la formation professionnelle est un domaine où l'Union met en œuvre une politique qui vient appuyer et compléter les actions des États membres.

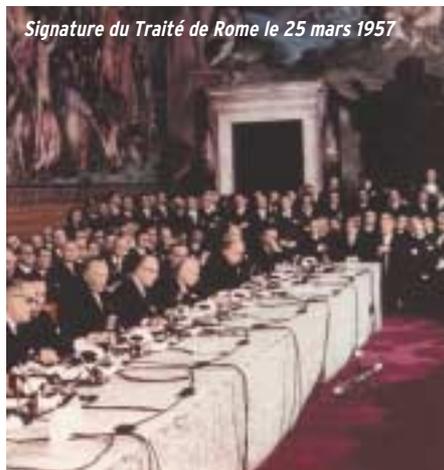
## Une convergence des politiques éducatives mises en œuvre en Europe

Si en matière d'éducation, le champ d'intervention de l'UE est, dans les textes, très limité, comment expliquer certaines des convergences qui se dessinent dans l'évolution des politiques éducatives mises en œuvre dans les pays européens ?

Lors du Conseil européen de Lisbonne (2000), l'éducation a été définie comme un outil majeur permettant d'atteindre un objectif économique : faire de l'UE d'ici 2010 « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde ». Ce qu'on appelle communément la stratégie de Lisbonne a une déclinaison spécifique en matière d'éducation.

Les orientations européennes sont clairement formulées dans le programme de travail

adoption, de mettre en place un dispositif où les États s'entendent pour faire converger leurs politiques éducatives et inspirer des réformes issues de travaux d'experts, mais échappant au débat démocratique national et européen. C'est ainsi que François Fillon peut présenter sa réforme comme la mise en œuvre d'une politique européenne qui s'imposerait par la force de l'évidence, alors qu'elle est incontestablement fondée sur des choix idéologiques.



## Une politique d'inspiration libérale en matière éducative

Ce n'est pas la coopération en tant que telle qui pose problème mais bien la politique d'inspiration libérale en matière éducative qui est à l'œuvre et guide les réformes dans les pays européens.

La conception de l'école est clairement utili-

plus sélectif et coûteux, qui pourront être mobiles.

Ainsi, sous couvert d'une recherche de compétitivité des économies et d'efficacité des systèmes éducatifs se construira une école qui, loin de construire de l'égalité, risque de renforcer une bipolarisation de la société à partir d'une bipolarisation des systèmes éducatifs.

L'UE essaie de promouvoir un système d'éducation plus informel fondé sur les apprentissages sur le lieu de travail ou l'apprentissage individuel (accrédité par une carte personnelle de compétences). Les salariés devront prendre conscience que, s'ils veulent survivre dans un monde concurrentiel, ils devront constamment actualiser leurs compétences et donc être capables de prendre les meilleures décisions quant à leurs choix d'orientation et de carrière. L'efficacité de ce système est supposée garantie par le fait que les individus devront payer le coût de leurs décisions s'ils échouent. La logique d'individualisation des parcours de formation dans laquelle chacun est responsable de sa réussite ou de son échec conduit à une évolution des modalités de financement de l'éducation : limitation du financement public (notamment pour la scolarité obligatoire : exit les maternelles et l'Université), recours au financement privé. C'est dans cette logique qu'il faut comprendre les réformes de l'Université et de la recherche : développement de l'« autonomie » qui conduit à la recherche de financement privé faute de moyens publics suffisants et à terme à la réduction de la recherche fondamentale, voire à la remise en cause des sciences non rentables, sciences sociales et humaines, réduisant du même coup le nombre d'étudiants dans ces filières !

L'UE fait également de façon très idéologique la promotion des méthodes de gestion importées des entreprises, d'un pilotage « décentralisé » du système éducatif, et de l'autonomie des établissements, sans qu'à aucun moment un bilan sérieux de ces « bonnes pratiques » soit entrepris.

Mettre en avant d'autres orientations, comme celle d'un service public d'éducation gratuit pour la réussite et la qualification de tous les jeunes, combattre les principes présentés par la Commission comme étant les seuls possibles (appel aux financements du privé pour combler la réduction de l'investissement public, par exemple) : il y a urgence à donner aux personnels et aux organisations syndicales représentatives les moyens d'intervenir, de façon à la fois critique et constructive, afin de peser sur les processus en cours. ■

adopté en 2002 sur le suivi des objectifs des systèmes d'éducation et de formation en Europe et c'est par le biais de la méthode ouverte de coordination (MOC) que ces orientations peuvent être mises en œuvre. Il s'agit là d'un mode de coopération entre les ministres de l'Éducation qui s'engage à évaluer la qualité et les « performances » des systèmes éducatifs sur la base des objectifs qu'ils se sont fixés au niveau européen. Des critères de référence européens servent de « boussole » puisqu'on voit chaque pays évaluer ses résultats par rapport aux autres.

La méthode ouverte de coordination permet donc de contourner les textes limitant les pouvoirs communautaires en matière d'édu-

tariste et inscrite dans une logique purement économique.

L'UE privilégie une formation « professionnalisée » favorisant des compétences techniques en termes de savoir-faire et de savoir être, d'acquisition d'un socle minimum (lire écrire, compter, les TICE et une langue) au détriment d'une éducation de qualité, fondée sur l'acquisition d'une culture et sur les facultés de jugement, de critique, de distanciation. On voit se dessiner une coupure entre une partie de la population, munie de son bagage minimum, et dont « l'employabilité » sera liée à la formation interne de l'entreprise, faute de diplômes socialement reconnus, et les « élus » d'un système éducatif de plus en

## Partie III - Emploi

# Comment le taux d'emploi a tué le taux de chômage

De nombreuses critiques sont portées contre la partie III du Traité qui constitutionnalise des politiques économiques libérales, tant au plan monétaire que budgétaire.

Mais il y a des révolutions plus discrètes qui ont un impact aussi important. En 1997, la Stratégie européenne de l'emploi (SEE) a été intégrée dans le Traité d'Amsterdam. Elle constitue la première expérimentation en vraie grandeur de la MOC (méthode ouverte de coordination), laquelle semble appelée à devenir la méthode européenne dominante dans le domaine social. La MOC, qui intervient dans des domaines où l'Union n'a pas de compétences propres comme l'emploi, consiste à fixer des lignes directrices, puis à faire un étalonnage comparé des politiques de l'emploi nationales à l'aide d'une liste d'indicateurs (benchmarking). Chaque pays est invité à apprécier

ses résultats et entre en compétition avec les autres pour appliquer les « bonnes pratiques » et suivre les « recommandations » de la Commission et du Conseil. C'est par ce processus que l'objectif de réduction du chômage a disparu des textes européens, en particulier du traité constitutionnel. Dans celui-ci, le marché est cité à 78 reprises, la concurrence 27 fois, et le plein emploi une seule fois, (article 1-3). Mais dès qu'il s'agit des politiques de l'emploi (partie III), le plein emploi s'efface devant un objectif d'une autre nature : « un niveau d'emploi élevé » (article III-203).

Ce glissement sémantique est lourd de sens et nous avons demandé à Robert Salais, économiste, directeur de Recherches au CNRS, en quoi il est significatif d'un changement complet d'approche en matière de politique économique.

## Entretien avec Robert Salais

**Avec la Stratégie européenne pour l'emploi, la diminution du taux de chômage a perdu son statut d'objectif des politiques de l'emploi au profit d'un autre indicateur : le taux d'emploi. Comment interpréter cette évolution ?**

Depuis le sommet de Lisbonne, la maximisation du taux d'emploi est devenue le pivot des politiques européennes, non seulement en matière d'emploi et de marché du travail, mais aussi de retraites.

Les arguments ne manquent pas en faveur du taux d'emploi comme pivot d'une approche intégrée. Un haut taux d'emploi est socialement favorable, car il permet l'intégration dans l'emploi d'une plus grande proportion de la population d'âge actif et va dans le sens d'une réduction du chômage.

Mais ce bon sens n'est qu'apparent : si la hausse de la participation à l'emploi s'accompagne d'une hausse corrélative des mises en chômage sous l'effet du développement des emplois de courte durée (précarité), alors le taux de chômage ne diminuera pas malgré la hausse du taux d'emploi. Plus largement, les politiques classiques de plein emploi sont mises de côté au profit de l'agenda économique et monétaire de la BCE et d'ECOFIN : stabilité des prix, modération salariale, réformes structurelles des marchés du travail visant à les rendre plus flexibles en diminuant les protections juridiques et sociales des salariés.

**Quels sont les objectifs de la SEE ?**

La SEE a été lancée grâce à l'opportunité politique qu'il y avait en 1997 de faire d'une pierre deux coups : d'une part montrer à l'opinion publique que, face à un haut niveau de chômage, les États membres ne restaient pas inactifs ; d'autre part, avancer vers une stratégie de flexibilité des marchés du travail « exigée » par le processus de convergence vers la monnaie unique. La SEE favorise une instrumentation des politiques sociales à des fins de rendement statistique d'indicateurs généraux (comme le taux d'emploi). Or l'amélioration d'un score ne se confond pas avec l'amélioration réelle de la situation de l'emploi.

La création de stages ou d'emplois temporaires publics retire les bénéficiaires de la statistique des demandeurs d'emploi, mais n'améliore pas nécessairement l'employabilité future à la sortie. L'obligation d'accepter, comme dans le New Deal britannique, une des propositions faites (sous peine de perdre leurs indemnités) retire de la statistique des bénéficiaires, mais ceux-ci seront-ils plus employables ensuite ? Si, comme cela arrive, la mesure échoue à l'insérer dans l'emploi, le bénéficiaire revenant s'inscrire est considéré comme un nouveau demandeur. L'indicateur « % du chômage de longue durée » s'améliore mécaniquement sans que la réalité du chômage de longue durée ait été modifiée.

**En quoi les indicateurs retenus par la SEE sont-ils discutables ?**

Les indicateurs de résultats ne sont pas neutres. Que signifie, par exemple, un taux d'emploi mesuré indépendamment de la qualité des emplois qui le composent ? On met ainsi, sans le dire, en compétition (inégalement) des modèles normatifs différents selon des indicateurs qui en favorisent de fait certains et, spécialement, le modèle libéral de marché.

Selon la définition de l'emploi et, spécialement, de sa qualité, le taux d'emploi peut varier sensiblement, donc l'évaluation de la performance. Selon, par exemple, que l'on corrige ou pas le taux de l'importance inégale du temps partiel, les niveaux et le classement changent. Par exemple, corriger du poids du temps partiel réduit le taux d'emploi des femmes au Royaume-Uni de 65,1 % à 50,2 % en 2001 ; celui de la France passe de 56,1 % à 50 %.

Le taux d'emploi est le rapport entre le nombre de personnes ayant un emploi et celui de la population en âge de travailler (c'est-à-dire actifs et inactifs). Le taux de chômage est le rapport entre le nombre de personnes au chômage et la population active (qui regroupe à la fois les personnes en emploi et au chômage). Les deux sont donc très sensibles aux définitions (normatives) de ce qu'est un emploi ou être en chômage, ainsi qu'aux manières de les mesurer.

Après correction les performances des deux pays sont comparables ; la France passe du 10<sup>e</sup> au 7<sup>e</sup> rang. De plus on peut conclure qu'en moyenne l'emploi féminin est plutôt de meilleure qualité en France, comparé à la Grande-Bretagne.

Le cas de la SEE est exemplaire des risques que fait courir la diffusion de la « Nouvelle Gestion Publique » (pilotage des politiques publiques par indicateurs de performance) dont la LOLF est une belle illustration.

**Quel devrait être selon vous le rôle des économistes ?**

La dénonciation ne serait pas une bonne posture pour les sciences sociales. Car si les chiens aboient, la caravane (de la construction de l'Europe) passe, quand bien même elle ne saurait pas trop vers quoi elle se dirige. Le rôle des sciences sociales est, tout en participant au processus, d'apporter une réflexion critique sur la chaîne de fabrication des indicateurs, les configurations de débats, l'engendrement des prises de position, les processus de fabrication des rapports, des textes de directives, communications, recommandations.

Une approche alternative est requise qui ne fasse pas du social un coût pour l'économie et qui prenne au sérieux (ce qui n'est pas le cas jusqu'à présent) les objectifs économiques et sociaux de la stratégie dessinée à Lisbonne en 2000. Une politique d'employabilité n'a de sens que si elle s'accompagne d'une politique de prévention et de lutte contre la vulnérabilité au chômage, en un mot que chacun dispose d'une sécurité active face aux aléas du marché du travail. Cela suppose des droits pour les salariés dans l'entreprise et sur le marché (donc un droit social européen), une politique de création d'emplois de qualité ; et, pour la MOC, la construction d'autres indicateurs, une démocratisation des choix et la reconnaissance de la pluralité des valeurs qui fondent l'Europe.

Pour en savoir plus : voir « La politique des indicateurs. Du taux de chômage au taux d'emploi dans la SEE », in Bénédicte Zimmermann, s. dir., 2004, *Les sciences sociales à l'épreuve de l'action. Le savant, le politique et l'Europe*, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, pp. 287-331.

# Services publics et traité constitutionnel

**L'Union européenne a toujours tenté d'imposer une conception a minima des services publics. Aujourd'hui le principe de la libre concurrence érigé en valeur constitutionnelle met donc les services publics**

**en porte-à-faux. Les services publics tels que nous les concevons ne seraient plus qu'une exception avec pour seule mission la réparation des dégâts de l'économie de marché.**

Ces dernières années, l'Union européenne a toujours tenté d'imposer une conception *a minima* des services publics. Elle s'est d'abord contentée de parler de « services universels » visant à limiter le rôle des services publics à l'accès de certains services, de surcroît en nombre restreint, à tous les Européens quel que soit leurs ressources et le territoire dans lesquels ils se trouvent.

Si le principe de services publics ouverts à tous est bien sûr indispensable, la limitation de leur mission à cette seule dimension constituerait un recul important dans certains pays comme la France. En effet les services publics ont, dans notre pays, d'autres missions essentielles relevant de l'intérêt général, en particulier celle d'assurer et de mettre en œuvre les choix de développement de notre pays afin qu'ils soient maîtrisés par la collectivité nationale. Les mouvements sociaux en 1995 dans plusieurs pays ont conduit l'Europe à introduire une nouvelle notion, celle des « services d'intérêt général (SIG) » qui sont censés aussi définir des services qui ont la charge d'assurer des missions relevant de l'intérêt général, mais dont les périmètres et les missions restaient à définir. Le traité constitutionnel conduit à remettre en cause cette ébauche : « L'Union offre à ses citoyennes et à ses



**Les services publics n'auraient pour mission que de réparer les dégâts de l'économie de marché**

citoyens (...) un marché unique où la concurrence est libre et non faussée ». Le principe de la libre concurrence érigé en valeur constitutionnelle met donc les services publics en porte-à-faux. Les services publics tels que nous les concevons ne seraient plus qu'une exception et non un autre mode de gestion de certaines missions, méthodes de gestion qui aurait autant de valeur que l'économie de marché. Les services publics n'auraient pour mission que de réparer les dégâts de l'économie de marché. La démarche du « Livre Vert »<sup>(1)</sup> sur les services publics rédigés au même moment que le projet de traité consti-

Unis) montre, en effet, que le secteur privé n'est pas en mesure d'assurer la pérennité de missions d'intérêt général.

Certaines missions sont essentielles pour les citoyens et l'avenir de l'Europe, missions dont l'éducation fait partie. Cela impose une définition des objectifs, des méthodes de pilotage et des modalités de gestion particuliers pour que ce soient les Européens et non les intérêts d'entreprises privées qui en soient aux commandes. ■

(1) Le Livre Vert est un document de la Commission européenne visant, en particulier à préparer une directive sur un sujet.

tionnel le montre bien : « Cependant, pour certains services publics d'intérêt général une intervention publique peut s'avérer nécessaire (...) pour répondre au risque de sous-investissement à long terme (...). Ce qui se passe dans certains secteurs (chemins de fer en Grande-Bretagne, panne électrique aux États-

## Lexique européen

Le terme « services publics » ne fait pas partie du lexique européen.

Les services d'intérêt général comprennent deux catégories de services que les autorités publiques nationales considèrent comme étant d'intérêt général et soumettent à des obligations de service public : les services non marchands et les services marchands appelés services d'intérêt économique général (SIEG).

Les SIG non marchands (éducation, justice, services sociaux...), définis comme non économiques et sans effet sur le commerce, ne sont pas couverts par le droit communautaire et ne figurent pas dans le Traité. Le problème est qu'on ne trouve nulle part une définition claire de ces SIG non marchands, et la frontière avec les SIEG est très floue : il suffit qu'une activité devienne « économique » (c'est-à-dire offre des services sur un marché) pour qu'elle puisse être comprise dans les SIEG.

Les SIEG ont été reconnus dans le traité d'Amsterdam (1997) et figurent dans le traité constitutionnel. Ils comprennent les services de réseaux (transports, électricité, poste, télécoms...), régis par des directives sectorielles, et les autres SIEG (eau, télé, radio, gestion des déchets...). Les deux catégories de SIEG sont soumis aux règles du marché intérieur, de la concurrence et aux limites encadrant les aides de l'État.

L'article III-166 (présent dès le traité de Rome) énonce que les SIEG ne peuvent déroger aux règles de la concurrence que si cela n'entrave pas le développement des échanges « dans une mesure contraire à l'intérêt de la com-

munauté » et précise que « la Commission veille à l'application du présent article ».

En clair, les missions de service public ne sont reconnues qu'avec un statut dérogatoire : c'est à la Commission et aux juges de juger si une aide d'État, par exemple, n'est pas « contraire à l'intérêt de la communauté ».

On est loin d'une conception politique, comme celle définie par des juristes français à la fin du XIX<sup>e</sup>, où les services publics sont définis de façon positive par des principes (égalité, universalité, adaptabilité...) et dont les domaines d'application sont choisis par le peuple souverain.

Les « obligations de service public », qui justifient l'existence des SIEG, sont définies de façon très minimaliste dans les directives européennes. C'est la conception du service universel qui vise à assurer aux plus démunis l'accès à des services « de base ». D'un côté, une œuvre de bienfaisance pour les plus pauvres, de l'autre les services modernes pour les consommateurs solvables. Ainsi, la loi du 26 juillet 1996 réduit le service universel des télécoms à la téléphonie vocale : l'acheminement gratuit des services d'urgence, l'édition d'un annuaire universel, sous forme papier et électronique, le déploiement d'un réseau de cabines téléphoniques, l'accès au téléphone à un prix abordable sur tout le territoire (subventionné pour les personnes à très bas revenus). Mais l'accès à Internet en haut débit, ce n'est pas pour les pauvres, ni pour les zones rurales ! Quand on sait que, bientôt, téléphoner ne coûtera presque rien avec les offres ADSL illimitées, on mesure l'inégalité ainsi produite.

## Partie II - Droits sociaux

## Vers la concurrence sociale

**Le modèle social européen aurait voulu que la construction européenne s'accompagne d'une construction communautaire de droits sociaux. La rédaction de la Charte des droits fondamentaux, puis du « projet constitutionnel » aurait été une occasion de donner une base sociale de droits communs à ceux qui vivent durablement sur le territoire de**

**l'Union, de faire de la construction européenne une construction sociale par le haut et non un nivellement par le bas. Il n'en a rien été, c'est à une concurrence sociale intra-communautaire que l'on assiste et celle-ci entraîne une pression forte, pays par pays, sur les acquis sociaux.**

La Charte des droits fondamentaux, dont le préambule réaffirme une nouvelle fois le principe de la libre circulation des biens et des capitaux, est parfois présentée comme une avancée en matière de droits.

**Sur le terrain des droits et des libertés**

dont les citoyens ne jouiraient pas jusqu'à maintenant, cette Charte n'apporte rien. En effet, la Convention européenne des droits de l'homme énumère déjà l'ensemble des droits et libertés concevables et revendiqués. Ces droits bénéficient même d'une procédure de garantie, de protection exceptionnelle, puisque c'est pratiquement le seul cas dans lequel une personne privée peut saisir directement les instances du Conseil de l'Europe.

**En ce qui concerne les droits sociaux,**

la Charte les met effectivement sur un pied d'égalité avec les autres droits. C'est un progrès dans la mesure où l'indivisibilité des droits est ainsi consacrée. Mais la Charte fera-t-elle effectivement progresser les droits, notamment dans certains pays dont la législation serait « moins avancée » ? C'est oublier que l'intégration dans la Charte ne pourra pas jouer le rôle de levier, puisqu'« elle ne crée aucune compétence ni aucune nouvelle tâche pour l'Union » (Article II-111). L'application des droits reconnus par la Charte est le plus souvent renvoyée « aux pratiques et législations nationales ». Enfin, il est précisé que « l'invocation » des dispositions de la Charte devant le juge ne sera admise que pour l'interprétation et le contrôle de la légalité des actes législatifs et exécutifs pris par les insti-



**Il n'est pas question de droits collectifs et d'une protection solidaire**

tutions. Cette limitation est renforcée par le fait qu'il est admis une possible « limitation de l'exercice des droits et libertés reconnus par la présente charte » si elles sont jugées « nécessaires et répondant effectivement à des objectifs d'intérêt général reconnu par l'Union ».

**L'exemple de l'emploi**

La critique que l'on peut faire à la Charte en matière de droits sociaux touche aussi à leur formulation. Le plus souvent, la Charte « respecte », reconnaît le droit « de », ou « la liberté de ». Ce qui relève du travail est particulièrement édifiant. En effet, la Charte ne reconnaît que « le droit de travailler » et la « liberté de chercher un emploi ». Cette conception est la plus libérale que l'on puisse imaginer : que chacun se débrouille, libre à lui s'il le souhaite de rechercher un emploi ou non... Finalement, l'État n'a aucune obligation sur ce plan, ni même celui de garantir la protection de ceux qui sont privés de travail. Rien d'étonnant donc si la Charte reste silencieuse sur les indemnités chômage ou sur le revenu minimum.

La formulation de la Charte marque un recul très grave par rapport à la Constitution française de 1958 qui, reprenant le préambule de la Constitution de 1946, stipule clairement que chacun a le droit d'obtenir un emploi. C'est aussi un recul par rapport à l'article 23 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1958, qui, elle, indique que « toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage ». De même, il n'est fait référence nulle part à une quelconque idée de « durée légale de travail », les institutions européennes ne connaissant que celle de « durée maximale ».

**La protection sociale**

Il n'est pas question de droits collectifs et d'une protection solidaire mais d'un droit « d'accès aux prestations de Sécurité sociale et aux services sociaux ». Là aussi, il y a un recul au regard de la Constitution française, mais aussi de la Déclaration universelle de 1958 qui précise que « toute personne a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse et dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par la suite de circonstances indépendantes de sa volonté ». Dans ce domaine, cette charte est même en-deçà de la charte sociale européenne signée en 1961 à Turin. Rien non plus sur la retraite, terme ignoré par l'ensemble du projet de constitution. La charte se contente d'évoquer « le droit des personnes âgées à mener une vie digne et indépendante et à participer à la vie sociale et culturelle ». ■

### Laïcité et traité constitutionnel

Si la référence à « l'héritage chrétien » n'a pas été inscrite contrairement à ce que souhaitent certaines forces politiques en Europe, le préambule indique : « S'inspirant des héritages culturels, religieux et humanistes de l'Europe, dont les valeurs, toujours présentes dans son patrimoine ont ancré dans la vie de la société sa perception du rôle central de la personne humaine et de ses droits inviolables et inaltérables, ainsi que du respect du droit ». Il n'est pas certain que s'inspirer des héritages religieux et des conflits que les religions ont parfois engendrés soit une bonne idée ! Mais c'est surtout l'article 51-3 relatif aux « statuts des églises et des organisations non confessionnelles » qui pose problème : « Reconnaisant leur identité et leur contribution spécifique, l'Union maintient un dialogue ouvert, transparent et régulier, avec ces églises et organisations ». Ainsi les religions sont reconnues (mais lesquelles ?). De plus est créée une obligation de dialogue qui peut conduire les religions à prétendre au même traitement et aux mêmes droits que les partenaires sociaux. Toute idée de neutralité religieuse de l'Union européenne est de fait abandonnée.

# Ailleurs en Europe, quels débats ?

À l'étranger, il est indéniable que la majorité du syndicalisme européen a suivi la position favorable de la CES. Les commissions ouvrières en Espagne ont recommandé un vote favorable au référendum du 20 février. La CGIL italienne est plus prudente. Voter oui pour transformer ensuite la constitution : la DGB allemande partage le même point de vue. En Grande-Bretagne, les TUC se donnent le temps du débat et de l'information. Cette difficulté à trancher est partagée par la CGTP (portugaise) tandis que le syndicat autrichien ÖGB s'inquiète du maintien des services publics et de la neutralité de l'Autriche. De fait, ces prises

de position sont très marquées par le contexte national. En Europe du Nord, la crainte principale est l'émergence d'un Super-État qui s'attribue les compétences de l'État national (Royaume-Uni)<sup>(1)</sup> ou démantèle l'État-providence local (Scandinavie). En Espagne, l'Union européenne, c'est la fin du franquisme et le rattrapage du niveau de vie européen : pratiquement aucun débat. En Italie, être pour le traité, c'est aussi être pour Prodi contre Berlusconi. À l'Est, l'Union européenne, c'est un espoir, et quelques progrès avec la Charte des droits fondamentaux.

(1) Le débat est compliqué pour les Britanniques qui n'ont pas de constitution chez eux.

## Entretien<sup>(1)</sup> avec Maria Héléna André vice-présidente de la CES<sup>(2)</sup>

### Quelle est la position de la CES ?

Pour la CES, la nouvelle constitution européenne représente une nette amélioration par rapport aux traités actuels. La CES a salué l'issue de la Convention européenne, car la Convention a proposé d'intégrer la charte des droits fondamentaux dans la constitution et a également permis de progresser sur certaines questions sociales.

Il est clair que la CES et ses affiliés n'ont pas atteint tous leurs objectifs. Quoi qu'il en soit, nous avons obtenu le maximum possible vu le contexte politique, social et économique qui a prévalu pendant les 18 mois de la Convention et les 12 mois de la CIG.

### Comment cette position a-t-elle été construite ?

La CES a invité toutes ses affiliées à une conférence sur la constitution qui a eu lieu à Bruxelles les 12-13 juillet 2004 pour préparer sa position. Cette conférence a été suivie par un comité de direction extraordinaire le 13 juillet 2004 qui a arrêté la position. Cette position a été entérinée par son comité exécutif les 13-14 octobre 2004. La constitution est certes moins ambitieuse et moins efficace que ce que la CES avait proposé et reste en retrait par rapport aux recommandations de la Convention européenne.

Toutefois le nouveau traité constitue un pas en avant vers un cadre européen amélioré et, même s'il n'est pas abouti, il mérite et requiert le soutien de la CES. Il a fallu réfléchir sur la manière d'évaluation, car il y a plusieurs ma-

nières d'évaluer la nouvelle constitution. Premièrement, à l'aune des exigences de la CES ; dans ce cas, il est clair qu'elle n'est pas entièrement satisfaisante. Deuxièmement, il est possible de comparer la version finale avec le projet de la Convention européenne. Là aussi, il est clair que des régressions et des restrictions ont été introduites et que la conférence intergouvernementale (CIG) a fait marche arrière.

Troisièmement, si elle la compare aux traités CE/UE actuellement en vigueur dans le « Traité de Nice », la CES est convaincue que la nouvelle constitution est meilleure et, pour les syndicats, la seule approche pragmatique et réaliste consiste à la soutenir.

### Quelle est votre analyse des points positifs et négatifs du traité ?

La partie la plus innovante de la nouvelle constitution est la partie I, qui a fait l'objet de débats intenses pendant 18 mois et donne un nouveau cadre d'action à l'Union européenne après l'unification de l'Europe. Plusieurs avancées ont été obtenues, par exemple :

- d'importants objectifs, principes et valeurs (tels que la solidarité, l'égalité, la non-discrimination, l'égalité entre hommes et femmes, etc.) seront renforcés ;
- un nouveau système de vote « à la double majorité » (des États et de la population) sera instauré ;
- les capacités de blocage seront réduites par l'abolition du veto national dans certains domaines (par exemple, les fonds structurels, l'asile et l'immigration) ;

## Espagne

Les Commissions ouvrières se prononcent pour le oui à la constitution européenne pour renforcer les droits des travailleurs et les droits sociaux des citoyens.

Le 1<sup>er</sup> février 2005, le secrétaire général des Commissions ouvrières, José Maria Fidalgo, a présenté devant les médias la campagne syndicale des CCOO et de l'UGT en faveur du oui. « Ensemble les organisations attirent l'attention sur les dispositions de caractère social et sur la participation des travailleurs au dialogue social pour formuler des normes en faveur de la croissance et de l'emploi. La constitution européenne institutionnalise les sommets de dialogue social pour que l'Europe sociale avance. » À la différence des traités antérieurs, Fidalgo a mis en relief que cette constitution dans sa dimension politique « répond à la demande d'une Europe qui ne sera pas seulement un grand marché ».

- la nouvelle constitution reconnaîtra spécifiquement le rôle des partenaires sociaux et du sommet social tripartite ;
- l'« économie sociale de marché » et le « plein-emploi » figureront parmi les objectifs de l'Union. ■

(1) Extraits. Texte intégral disponible sur [www.snes.edu](http://www.snes.edu).

(2) Confédération européenne des syndicats.

### Le point de vue des TUC (Trade Union Congress) août 2004

« La Constitution contient indubitablement des parties que les syndicats accueillent favorablement, des parties qui ne leur conviennent pas et beaucoup de points qui auraient pu être bien meilleurs (et qui l'étaient souvent dans les premières versions du texte). Selon la balance entre ces éléments, nous dirons oui ou non, cela dépendra des discussions et analyses que nous aurons dans les mois à venir. »

### Italie : la position de la CGIL

« C'est un premier pas vers le processus de constitution de l'Europe auquel s'ajoute également la nécessité de continuer à soutenir la barrière de l'Europe politique et sociale. » Tel est l'avis de la CGIL sur la signature du Traité constitutionnel. « Dans une phase de développement du marché libre et de la compétitivité, soutenue par la composition politiquement modérée du Parlement et de la Commission, le Traité d'une inspiration diverse, reprend dans les deux premières parties, les principes et les objectifs du modèle social européen, sans qu'on puisse taire les aspects négatifs du texte comme le vote à la majorité élargie, un ministre des Affaires étrangères diminué de moitié dans ses pouvoirs, des clauses d'application limitée du Traité de Nice et le choix de ne pas inscrire, parmi les valeurs, le refus de la guerre, et parmi les droits le droit de cité et de résidence pour les travailleurs immigrés. La CGIL s'est engagée à construire des alliances avec les forces sociales et politiques progressistes pour rouvrir le processus constitutionnel et apporter les modifications nécessaires, aussi à travers le rassemblement d'un million de signatures. Négatif est le jugement sur le référendum en ce qu'il consacrerait définitivement un processus qu'il faut, au contraire, maintenir ouvert. »

Conseil national du 11 et 12 janvier

## La position du SNES

**L**e Conseil national SNES des 11 et 12 janvier 2005 a adopté le texte suivant sur le projet de traité constitutionnel de l'UE (extraits).

Nombre de sujets traités dans ce texte, en particulier dans le domaine économique et social, concernent directement le mouvement social, les organisations syndicales donc le SNES. Les réformes des systèmes éducatifs sont de plus en plus liées aux orientations européennes. Le SNES est intervenu sur plusieurs points, avant que ne soit signé, par le Président de la République à Rome, le projet de constitution européenne. Le SNES est particulièrement critique sur plusieurs points essentiels du Traité. L'intégration dans ce texte de dimensions relevant en fait du législatif et non du constitutionnel nous préoccupe. Il fige pour de très nombreuses années des choix économiques et sociaux contestables (primat de la libre concurrence par exemple), sans possibilité de les faire évoluer, par exemple au niveau du Parlement européen.

Les choix économiques libéraux de ce projet sont érigés comme valeurs constitutionnelles sur le même pied que les valeurs humanistes qui constituent un élément essentiel de toute démocratie.

Ces choix économiques sont pourtant responsables du faible dynamisme de l'économie européenne et du maintien du chômage à un niveau élevé. La libre concurrence serait désormais un principe ayant vocation à l'universalité. Les services publics (SIG et SIEG), tels qu'ils sont conçus au niveau européen dans leur périmètre, leur rôle et leurs missions, sont subordonnés au principe de la libre concurrence.

### La position de la FSU

(extraits du texte adopté au CDFN des 24 et 25 janvier)

«...Ce texte consacre des orientations qui vont à l'encontre d'une Europe de la justice, des droits, du plein emploi, du progrès social, d'une Europe démocratique.

C'est pourquoi la FSU affirme son profond désaccord avec le projet de constitution qu'elle condamne. À partir de sa problématique syndicale et de ces analyses, la FSU participera aux initiatives et aux mobilisations qui iront dans le sens d'une Europe plus démocratique, plus sociale et plus juste. Opposée au repli anti-européen, elle recherchera toutes les convergences pour promouvoir une autre conception de la construction européenne.

Elle veut contribuer à l'édification d'un mouvement syndical à l'échelle européenne, capable de proposer une alternative en faveur d'une Europe qui réponde aux aspirations des peuples.»

Pour : 83 - Contre : 27 - Abstentions : 7 - Refus de vote : 3

La délégation du SNES au CDFN a voté contre ce texte. En effet, le CN du SNES ayant décidé de mener un débat jusqu'à son congrès d'avril ne pouvait anticiper les conclusions de ce débat au CDFN de fin janvier.

Le préambule et l'article 51-3 de la constitution soumise à ratification sont incompatibles avec une séparation effective entre les églises et les structures politiques et institutionnelles européennes, créant ainsi une situation contraire aux principes de laïcité.

La Charte des droits fondamentaux énonce des principes généraux qui ne constituent pas pour autant des droits pouvant être invoqués devant le juge. De nombreux droits fondamentaux ne sont pas reconnus : le droit au tra-

vail et à l'emploi, à un revenu minimum... L'éducation est un domaine dans lequel les orientations européennes pèsent de plus en plus. Pourtant, le texte constitutionnel reconnaît que l'éducation et la formation professionnelle sont un domaine de compétences des États membres, dans lequel l'UE ne peut proposer que des actions d'appui, de coordination ou de complément.

En développant un discours technocratique, fondé sur une conception libérale de la société et sur l'existence des contraintes économiques présentées comme « naturelles », en remplaçant le débat par un consensus à tout prix, en mettant en valeur des « bonnes pratiques » qui s'imposeraient d'évidence, en présentant ses orientations comme les seules possibles, l'Union européenne organise la dépolitisation des choix qu'elle fait et ne permet pas le débat démocratique. Le mouvement syndical doit revendiquer un fonctionnement démocratique garantissant le droit des peuples à déterminer leur avenir et se donner les moyens de peser efficacement sur les politiques nationales et européennes.

L'importance de ces questions conduit le SNES à s'interroger sur la nature de son implication dans le débat qui s'ouvre dans la perspective du référendum. Le SNES continuera à informer les personnels des dispositions négatives contenues dans ce projet. Le SNES, par ailleurs, décide d'ouvrir un débat dans la profession, permettant au Congrès du SNES qui se tiendra en avril prochain de décider si notre organisation syndicale doit lancer un appel sur un vote au référendum concernant la ratification du projet de traité constitutionnel. ■

## Les positions des syndicats Français

**CGT** : Le Comité consultatif national a pris le 3 février dernier une position très hostile au Traité allant de fait jusqu'à la consigne de vote : « la CGT se prononce contre la construction européenne actuelle marquée par un assujettissement des droits sociaux aux logiques de la rentabilité et de la concurrence dont les principales dimensions se retrouvent dans le projet de traité constitutionnel. Le CCN se prononce pour le rejet de ce Traité constitutionnel. Il s'engage à poursuivre et développer les débats initiés. La CGT a exigé l'organisation d'un référendum sur le Traité constitutionnel, elle appelle tous les salariés à y participer. »

Ce vote, acquis à une très large majorité, a provoqué une crise à la direction de la CGT, dont les principaux responsables étaient hostiles à une expression aussi radicale contre le Traité et à une consigne de vote.

**CFDT** : résolument en faveur du Oui.

« Le Traité permettra justement d'accélérer et d'approfondir la construction d'une Europe sociale ou de lutter plus activement contre une Europe libérale... La vérité est que ce projet de constitution reconnaît le statut particulier des services publics. Ce n'est donc pas en la rejetant, mais en l'adoptant, que nous nous donnerons les moyens de sécuriser certains biens et services non marchands » (J. Chêrèque, 26 novembre 2004).

**CFTC** : « la CFTC dit oui au progrès social!... le traité constitutionnel qui nous est proposé, apporte un certain nombre d'avancées pour les salariés en matières sociale et économique » (22 décembre 2004).

**FO** : s'est exprimée contre le projet de Traité et ne s'estime pas engagée par la prise de position de la CES, mais comme d'habitude ne donne pas de consigne de vote.

**UNSA** : a pris position en septembre 2004 en faveur du traité. L'Unsa relève que le Traité est meilleur que celui de Nice et distingue des « avancées majeures. La Charte des Droits fondamentaux y compris les droits syndicaux et sociaux, est intégrée dans le Traité et a force juridique. Notons enfin que les services publics acquièrent une base légale. Voilà deux victoires auxquelles nous avons contribué avec la CES, et dont nous devons nous féliciter ». Cependant, la préparation de son prochain Congrès révèle la montée du « non ». Le débat reste ouvert.

**Union syndicale Solidaires** (ex-G10) : elle « s'est prononcée contre le projet de traité constitutionnel et a décidé que l'Union syndicale Solidaires devait s'engager dans une campagne pour le refus de cette constitution libérale », sans cependant donner de consigne de vote. ■

**JUSQU'À 6 %  
DE REMISE  
SUR LES  
COTISATIONS  
2004**

**ASSURANCE AUTO GMF**

**ET EN PLUS  
BAISSE DES  
TARIFS DÈS  
OCTOBRE 2004**

## **BAISSE DES ACCIDENTS EN 2004**

**Parce qu'on est une mutuelle d'assurance, on n'oublie pas que c'est à vous d'en bénéficier.**



GMF. Assurément humain

## Langues vivantes en Europe

### Ça vous intéresse ?

Eurydice, réseau d'information sur l'éducation en Europe vient de publier un rapport détaillé sur l'enseignement des langues à l'école. Quatre thèmes y sont développés : la diversité linguistique au sein des écoles, la place des langues étrangères dans les programmes d'études, la diversité des langues enseignées ainsi que la formation initiale des enseignants et leur profil de qualifications. Ce document est disponible sur [www.eurydice.org](http://www.eurydice.org).

## Audition du CSEE

### « L'Europe a besoin des enseignants »

Le Comité Syndical Européen de l'Éducation a organisé le 17 janvier à Bruxelles une audition de plusieurs experts sur le thème du recrutement, de la qualification et de la formation à la fois initiale et continue des personnels.

Les différents intervenants, qu'ils soient du réseau Eurydice, de l'OCDE ou encore de la Commission européenne, reconnaissent que la profession enseignante doit être plus attractive non seulement pour les personnels déjà en poste mais aussi pour les étudiants candidats aux métiers de l'enseignement dans un contexte où l'Europe aura à recruter un million d'enseignants d'ici à 2015. Accord général sur la nécessité d'une qualification de haut niveau et sur l'urgence à améliorer globalement la situation des enseignants, notamment par une revalorisation de leurs rémunérations et une amélioration de leurs conditions de travail et de service.

## Mathématiques

### Projets de programmes

Les projets de programmes de mathématiques de Terminale STG et de spécialité math en L sont disponibles sur le site Eduscol : <http://eduscol.education.fr/D0015/consultseriel.htm>

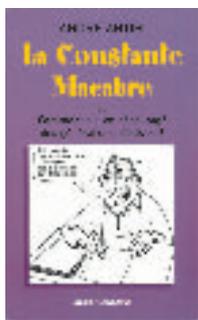
La consultation qui a commencé est organisée dans les académies par les IA-IPR sous l'autorité des recteurs. Parallèlement, une boîte aux lettres électronique a été mise en place pour envoyer des remarques au groupe d'experts. Cette consultation s'achèvera début avril. Les programmes seront mis en application à la rentrée 2006. Nous avons publié une première analyse suite aux rencontres avec les deux groupes d'experts : pour la L, L'US n° 608 du 10/11/2004 et pour la STG, L'US n° 611 du 17/12/2004).

Pour rappel, le SNES a voté contre le programme de Première STG, sans désaccord pourtant sur les contenus, mais pour contester la suppression des modules. L'US n° 607 du 16/10/2004 a lancé un appel pour le rétablissement

## DE LA CONSTANCE MACABRE À UN APPEL

# Une constante dénonciation des enseignants

Cet ouvrage a reçu l'an dernier un certain écho médiatique, relancé récemment par un appel de l'auteur « pour une évaluation plus juste du travail des élèves et des étudiants ». Le SNES ne peut que constater la légèreté scientifique de son étude, qui conclut à une sorte de complot inconscient de la société dont les élèves, les parents, les enseignants eux-mêmes seraient les victimes.



Le credo d'Antibi se résume à cette affirmation selon laquelle, quel que soit le niveau de sa classe, le professeur s'arrange pour distribuer bonnes, moyennes et mauvaises notes de façon équilibrée (règle des trois tiers), aboutissant ainsi à une belle gaussienne<sup>(1)</sup> centrée aux alentours de 10. En forme d'excuse, l'auteur s'inclut dans les victimes de la pression sociale qui conduirait à l'émergence de cette invariance; procédé accompagné de multiples témoignages recueillis

du type « une fois j'ai [un professeur de collègue] eu 12 sur 20 de moyenne à un contrôle de math, je n'en ai pas dormi (p. 47) ». L'auteur passe ainsi à côté des questions importantes autour de la notation, la façon dont elle est construite, la part de subjectif et d'objectif, la composante sociale de la note. S'il est utile de noter, comment y parvenir de façon juste et équitable? On sait par exemple que les attentes des élèves sont très fortes mais qu'elles varient selon les disciplines. Cette tension enregistrée autour de la note finale existe et il faut tenter de désamorcer les réactions trop affectives. Enfin et surtout, la note n'est pas le seul rendu aux élèves, l'annotation, les explications, sur la copie, à la fin du cours sont les éléments indispensables de l'évaluation des savoirs. S'il faut réfléchir sérieusement sur la place que prennent les formes d'évaluation dans l'apprentissage, sur son impact, entre sélection et formation, sur son rôle de mesure et d'aide à la progression des élèves, il est simpliste de tout ramener à un problème statistique. On ne peut que s'interroger sur la signature par quelques organisations très sérieuses d'un appel

## À LIRE

Pour les travaux récents sur la question rappelons *Comment évaluer l'éducation*, d'Élisabeth Chatel, *L'évaluation de Pierre Merle (que sais-je?, PUF)*, *La dissertation de philo*, de Patrick Rayou (PUR).

autour d'un livre qui recense des témoignages épars, ce qui manque, de l'aveu même de l'auteur, de rigueur scientifique (« tout peut même laisser penser que les échantillons considérés ne sont pas représentatifs », p. 39). Cette démarche néglige les dernières évolutions de notre profession, notamment le travail collectif sur les critères d'évaluation, leur mise en place, sur les différences d'approches par établissements et par discipline. Elle ne peut se substituer à toutes les études réalisées par de nombreux chercheurs en sciences de l'éducation ou en sociologie de l'éducation. Le SNES a publié un communiqué disponible sur son site, avec ses propositions. ■

Gisèle Jean

[gisele.jean@snes.edu](mailto:gisele.jean@snes.edu),

Jean-Hervé Cohen

[cohen@snes.edu](mailto:cohen@snes.edu)

(1) Courbe de Gauss.

## FUTURES STG (SCIENCES ET TECHNIQUES DE GESTION)

# Des prévisions de suppressions de divisions alarmantes

La mise en place des Premières STG à la rentrée 2005 et les projections rentrée 2006 pour les Terminales STG servent de prétexte dans certaines académies à des coupes sombres dans l'offre de formations technologiques tertiaires (amputation de plus de 20 % en Terminale et de plus de 13 % en Première, par exemple dans l'académie de Versailles). Soyons clairs: la réforme STT a pour objectifs affichés la revalorisation de la série, une meilleure réussite des bacheliers dans leur poursuite d'études. La démarche de rénovation des contenus engagée légitime pleinement l'exis-

tence de la série et le rôle déterminant qu'elle joue au regard de la demande sociale et des besoins dans les métiers du tertiaire qui sont une réalité. Nous insistons pour que cette rénovation, qui a concerné les enseignements tech-

nologiques, doive également prendre en compte les disciplines générales.

Le maintien et l'évolution des pédagogies actives qui ont fait la réussite de ces formations sont des conditions indispensables à la réussite de nos élèves et à celle de la réforme STT dont la traduction pédagogique est l'enjeu fondamental, cela passe notamment par des dédoublements et par la limitation des effectifs des classes. Nous devons nous opposer à une réorientation des flux à marche forcée par l'utilisation de la carte des formations parce que :

- une offre de formation diversifiée



© CLEMENT MARTIN

est la meilleure garantie de réussite du plus grand nombre en donnant la possibilité au jeune de réellement choisir sa voie ;

• il est très aléatoire de croire qu'en cas de réorientation, l'offre suivra, en particulier en LP ou en apprentissage ;

• il est hasardeux de penser qu'un élève qui peut se motiver et réussir compte tenu des spécificités de la série le fasse dans une série générale, qui plus est choisie par défaut ;

• il serait aberrant de réduire le nombre et la proportion de bacheliers tertiaires alors même que le tissu économique montre que les métiers du tertiaire sont en développement et réclament des qualifications de plus en plus élevées. Chaque établissement doit se mobiliser (motions en CA, délégations au rectorat...). Informez votre S3 de votre situation parti-

culière afin que celui-ci puisse vous aider dans vos démarches et qu'il ait une vision d'ensemble pour coordonner l'action.

Vous pouvez consulter les détails de la réforme STT sur le site [snes.edu](http://snes.edu) (enseigner en lycées) et les informations sur la situation et les actions menées dans votre académie sur les sites académiques du SNES. ■

Sylvie Obrero

**DÉCOUVERTE PROFESSIONNELLE.** La nouvelle classe de Troisième entre en vigueur à la rentrée prochaine avec l'introduction d'une nouvelle option de découverte professionnelle. Cette option a suscité bien des interrogations.

## La vigilance s'impose !

Le texte de cadrage n'était pas encore paru au moment où les CA ont été invités à préparer la prochaine rentrée et donc à décider de la mise en place éventuelle de cette option.

Ce sont en fait deux textes distincts qui ont été présentés au CSE du 7 février, l'un pour l'option de 3 heures, l'autre pour le module de 6 heures, car ils s'adressent à des publics d'élèves très différents. Le SNES a voté contre chacun de ces textes, mais pour des raisons différentes. Nous avons critiqué les contenus peu formateurs pour l'option de 3 heures, peu en lien avec les enseignements disciplinaires, qui risquent d'aboutir à des activités formelles dépourvues de contenus véritables et à une évaluation essentiellement comportementale. Pour nous, cette option doit être ouverte à tout élève volontaire et n'a pas vocation à constituer une classe. Or, le texte ne l'indique pas. De plus, l'absence de référence au volontariat des enseignants risque fort de faire de cet enseignement une simple variable d'ajustement des services.

### Ne rien se laisser imposer

Les informations en provenance des académies montrent des situations très diverses. Dans certaines, l'option est financée à hauteur des 3 heures, dans d'autres, elle est mise en place avec une dotation partielle, voire sans aucun moyen supplémentaire. Dans certains cas, elle se substitue à des Troisièmes PVP malgré tout le risque de confusion des publics que ce choix comporte. Des académies, enfin, ont fait le choix, avant même que les CA soient consultés, de l'implanter dans un grand nombre de collèges. Or, il



© CLEMENT MARTIN

s'agit d'un enseignement nouveau pour lequel les enseignants n'ont pas été formés. Pour toutes ces raisons, le SNES appelle les équipes à ne rien se laisser imposer et à refuser toute mise en œuvre de l'option de 3 heures en l'absence de garanties à la fois sur les élèves concernés, le financement et la formation.

### Le module 6 heures doit être réservé aux seuls élèves volontaires repérés en voie de décrochage scolaire

Pour le module de 6 heures, qui implique la constitution d'une classe, principalement en LP, le texte présenté au CSE vise des « élèves volontaires prêts à se remobiliser autour d'un projet de formation dans les voies professionnelles ». Il serait inacceptable, pour le SNES, que le recrutement de ces classes à module de 6 heures ne soit pas restreint aux seuls élèves volontaires repérés en voie de décrochage scolaire (arrêté du 2 juillet 2004). Elles ont en effet vocation à répondre aux élèves en très grande difficulté qui, sans cela, iraient grossir les rangs des sortants sans qualification. Ils doivent bénéficier du même tronc commun (hormis la LV2) que les autres élèves, mais cela demande, pour

leur permettre d'entrer réellement dans ces apprentissages, un effectif réduit (limité à 15 élèves par classe) et la possibilité de travailler en groupes restreints. Or, le texte présenté reste muet sur ce sujet. Toutes les classes technologiques, PRO, PVP... actuelles devraient être systématiquement transfor-

mées en classes de Troisième à module 6 heures de découverte professionnelle. Mais les politiques académiques d'implantation de ces classes semblent très diverses. Pour le SNES, il serait inacceptable qu'elles s'installent à côté de ces classes dérogatoires plutôt que de s'y substituer. Concernant les Troisièmes d'insertion, la DESCO souhaite une transformation progressive. Nous estimons que c'est aux équipes directement concernées de faire le bilan de ces classes et de se prononcer sur leur maintien éventuel ou sur leur suppression. Dans ce dernier cas, il faudra veiller à ce que les élèves se retrouvent scolarisés dans une classe qui prendra véritablement en compte leurs difficultés scolaires. ■ Bruno Mer

des modules en Première sous forme de courrier individuel à adresser au ministère. Cet appel reste d'actualité. Envoyer le double de vos courriers à [groupe.math.pedago@snes.edu](mailto:groupe.math.pedago@snes.edu) ou SNES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13.

### Programmes

#### STG

La consultation sur le programme de philosophie se déroule actuellement et devra être bouclée le 15 avril selon la lettre adressée par le ministère aux recteurs. N'oubliez pas de faire parvenir au groupe philo du SNES vos contributions. Le programme d'histoire-géographie devrait être mis prochainement en consultation auprès des collègues, pour passage au conseil supérieur de l'éducation en juin. Un 8 pages histoire géographique est en préparation.

#### Collège

Après la consultation qui a eu lieu l'an passé sur les programmes de SVT, physique et mathématiques, de nombreux points ont été repris. Ces programmes seront examinés en commission spécialisée des collèges le 1<sup>er</sup> mars et en CSE le 10 mars.

Thèmes de convergence : nous avons demandé l'an passé que ces thèmes soient réécrits. Nous attendons la version réécrite pour la CSC du 1<sup>er</sup> mars.

Toutes les informations et analyses sur les programmes sont sur le site Observatoires du SNES.

### Echec scolaire

#### Traiter par l'orientation

La définition d'un socle commun étriqué, la possibilité pour le chef d'établissement d'examiner « les conditions dans lesquelles se poursuit la scolarité de l'élève », l'accent mis sur l'apprentissage et sur l'initiation à la compréhension de l'entreprise en disent long sur la conception d'un ajustement des projets des élèves aux besoins de l'économie et sur les risques d'éviction précoce du collège. On est bien loin d'une démarche permettant aux élèves de mettre à distance les contraintes liées aux déterminismes sociaux, de faire la part des attentes de sa famille et de ses aspirations propres, et de trouver dans les perspectives d'avenir qui se dessinent des ressources de mobilisation scolaire. Ce n'est manifestement pas ce type d'accompagnement qu'on cherche à promouvoir, trop du côté de la personne, de son développement, de son affranchissement des limitations liées à l'origine sociale.

Il n'est donc pas étonnant qu'à aucun moment, même lorsque la préparation des projets d'orientation est évoquée, les CO-Psy ne soient cités, que le rapport annexé supprime leur qualification de psychologue et que des amendements axés sur la formation des enseignants à l'économie et à l'entreprise aient été adoptés.

COLLOQUE SNES-SNEP « L'ART, ÇA S'APPREND! L'ART, ÇA S'ENSEIGNE! »

Un bilan très positif et de nombreux points d'appuis pour la réflexion et l'action

## Enthousiasmant



Toujours le souci de l'élève, de ses attentes...

© CLEMENT MARTIN

Le titre de notre colloque était un défi et un parti pris. Un défi parce que pour certains les disciplines artistiques seraient au mieux des activités utilitaristes ou récréatives et au pire des alibis culturels d'une école qui devrait se recentrer sur quelques apprentissages dits fondamentaux.



Un parti pris parce que persiste toujours l'idée que l'existence de ces disciplines enseignées par des personnels formés à haut niveau ne s'impose pas et qu'on pourrait leur substituer des activités encadrées par des intervenants, bref se contenter d'une sorte d'exposition à l'art et à la culture.

La richesse des débats, la qualité et la diversité des interventions, l'éclairage des chercheurs et des sociologues ont pourtant montré que les enseignements artistiques « ça existe », « ça vit », « ça bouge » et « ça bouge les élèves ». Les enseignants ont montré,

durant ces deux jours, de l'ingéniosité, de la créativité de la professionnalité. Ils peuvent, ils savent, quand on leur en donne les

**Pour certains les disciplines artistiques seraient au mieux des activités utilitaristes ou récréatives et au pire des alibis culturels**

moyens, permettre à tous les élèves non pas simplement d'entrer en contact avec des œuvres ou des savoir-faire, mais bien de se forger une discipline, c'est-à-dire un ensemble de connaissances, de concepts, de méthodes, d'atti-

tudes, de savoir-faire, de techniques qui se sont historiquement constitués et qui continuent à vivre, à se transformer, à évoluer. Nous avons vu aussi toujours le souci de l'élève, de ses attentes, de la prise en compte de son histoire, de son environnement et beaucoup d'ambition pour tous. Les enseignements artistiques doivent avoir toute leur place dans le système éducatif. Pour le SNES et le SNEP, cela passe par :

- l'obligation scolaire au collège, au minimum telle qu'elle existe aujourd'hui, dans le cadre de la culture commune que nous défendons. Cela n'exclut pas, bien entendu, des évolutions de ces disciplines et une réflexion sur leur ouverture ;
- l'amélioration des conditions de travail et d'apprentissage ;
- le développement volontariste d'une véritable formation conti-



### MORCEAUX CHOISIS

**Maxime Travert**, maître de conférence à l'IUFM d'Aix-Marseille

Il n'y a rien de plus inégalitaire que l'égalité devant le choix. On sait bien que l'appétit, la curiosité pour des disciplines restent profondément dépendants des contextes sociaux, culturels et confessionnels dans lesquels évoluent les personnes concernées. Réduire au choix, la rencontre avec une matière, c'est, dans le meilleur des cas, renforcer une situation déjà existante et, dans le moins bon, ne jamais la provoquer. Bref, c'est renforcer les inégalités en entretenant les ignorances et en limitant la palette

des choix. Ne pas rendre obligatoire les arts, la musique et l'éducation physique et sportive au brevet, c'est aussi regrettable, en terme d'égalité!

**Gilles Boudinet**, maître de conférences en sciences de l'éducation, Université de Paris VIII  
C'est bien dans ce sens de fondation culturelle que les enseignements musicaux et artistiques ne peuvent par principe que relever d'un socle essentiel en matière d'éducation, du moins si l'on veut que celle-ci puisse résister aux sacrifices marchandisés du sujet réfléchissant, notamment à l'heure de l'envahissement des industries dites « culturelles ».

nue sur le temps de travail et d'une formation initiale de haut niveau ;

- le développement des enseignements artistiques dans toutes les voies du lycée dans leur diversité, leur richesse et leur spécificité. Nous avons lancé un manifeste pour l'art à l'école : [http://www.snes.edu/clet/IMG/rtf/manifeste\\_dec\\_O4.rtf](http://www.snes.edu/clet/IMG/rtf/manifeste_dec_O4.rtf), signable en ligne : <http://www.snes.edu/petitions/?petition=5>

Appelons à sa signature, largement et partout. Le SNES et le SNEP sont résolument engagés dans la lutte contre le projet de loi d'orientation, pour nos métiers, pour la fonction publique. Soyons nombreux dans l'action, dans les manifestations, soyons-y créatifs et inventifs, et faisons signer le manifeste. ■

[ens.artistiques@snes.edu](mailto:ens.artistiques@snes.edu)

# Cambodge : un syndicalisme réprimé

Le passé du Cambodge est lourd à porter pour ce pays de l'Asie du Sud-Est de 13 millions d'habitants. Contrecoup de la guerre du Vietnam, il subit un coup d'État à l'instigation des USA puis le régime Khmer rouge qui fait plus d'un million de morts et provoque un traumatisme qui est toujours présent dans la vie des survivants. La mort de Pol Pot met fin à la sécession des khmers rouges en 1998 et à l'organisation des premières élections libres depuis trente ans. Pour autant, le pays connaît depuis cette date une instabilité politique chronique due certainement aux intérêts personnels de principaux dirigeants politiques du pays qui prennent le pas trop souvent sur l'intérêt du pays. Comment développer un syndicalisme actif dans un tel contexte ? C'est bien difficile et l'exemple de nos collègues de l'Association Indépendante des Enseignants du Cambodge (AIEC) est significatif à cet égard. Sa création en 2000 a été semée d'embûches et il n'a obtenu sa reconnaissance légale qu'en 2001 grâce à l'intervention de l'Internationale de l'Éducation. Cela n'empêchait pas le Conseiller aux libertés du Premier ministre et le ministre de l'Éducation nationale d'affirmer en 2004 à une délégation du Comité Syndical Franco-phonie de l'Éducation et de la Formation (CSFEF) que ce syndicat n'existait pas et qu'il était préférable de s'intéresser à l'association des enseignants du Cambodge qui, elle, représentait les enseignants. Il est vrai que celle-ci se contente de gérer les « œuvres » grâce à des cotisations obligatoires prélevées directement sur les salaires. Malgré tous ces efforts du gouvernement... pour stopper les développements du syndicalisme, nos camarades cambodgiens ne renoncent pas. Il faut pourtant du courage pour apparaître au Cambodge comme syndicaliste. En janvier 2004, cinq militants politiques et syndicaux sont assassinés. Parmi eux figure Chea Vichea, Secrétaire général de l'union libre des travailleurs du Royaume du Cambodge qui avait osé créer un syndicat pour les ouvrières et ouvriers des usines textiles. Une foule immense participa à ses obsèques, témoignage du prestige du dirigeant syndical auprès de l'immense majorité des cambodgiens. Pour autant, les syndicalistes cambodgiens restent toujours sous la menace. Comme l'affirment les associations de droits de l'homme au Cambodge, Rong Chun, Président de l'AIEC, figure sur une



Devant le local syndical : la police

liste noire de personnes à éliminer. Au mois de janvier 2005, pendant une séance de travail sur la coopération entre nos deux organisations, le SNES a dû intervenir auprès du gouvernement français et le CSFEF auprès de l'Organisation Internationale de la Francophonie pour la libération de Chea Mony, frère de Chea Vechea, et qui avait été arrêté par les forces de police lors d'une manifestation pacifique d'ouvrières de l'usine textile SU TONG FANG qui réclamaient des mesures de sécurité sur leur lieu de travail, la

**Il faut  
du courage  
pour apparaître  
au Cambodge  
comme  
syndicaliste**

possibilité d'allaiter leurs enfants pendant la journée, une garantie de rémunération en cas de chômage technique, et protestaient contre les licenciements abusifs et la répression syndicale. Chea Mony a été libéré en fin de journée sans que les autorités contactées ne se soient manifestées !

Qu'est-ce qui pousse les syndicalistes cambodgiens à organiser l'action syndicale alors que les risques sont aussi grands ? Rong Chun dirait que la situation des enseignants est inacceptable et qu'il faut agir pour les enseignants. Il figure sur une liste noire parce qu'il a le courage de porter avec son syndicat une revendication sur un minimum salarial pour les enseignants : 100 dollars US. C'est bien peu mais même ce minimum leur est encore refusé malgré les efforts de l'AIEC qui a quand même obtenu un plan de revalorisation des salaires.

Répression encore quand la section de Pursat inaugure son siège qui n'est que le rez-de-chaussée de la maison d'un militant mais dont le panneau extérieur dérange les autorités (voir photos ci-contre).

C'est vrai que les enseignants du Cambodge ont toutes les raisons pour organiser un syndicat puissant capable de faire aboutir leurs revendications. Et elles sont nombreuses compte tenu d'une situation désastreuse : salaires trop faibles, corruption à tous les niveaux de l'éducation, effectifs de 40 à 90 élèves, cours particuliers en pagaille, formation initiale insuffisante et formation continue inexistante, favoritisme, avancement non respecté, protection sociale indigente et

## Congo

### Conditions de travail déplorables

Le syndicat des enseignants du Congo (SYECO) nous a contactés par son secrétaire général Jean-Pierre Kimbuya pour nous informer sur les conditions de vie et de travail déplorables de nos collègues de la RDC (République Démocratique du Congo). Le SYECO considère que le gouvernement de transition refuse de mettre en œuvre le protocole d'accord entre le gouvernement et les syndicats signé depuis 1999.

Ce protocole prévoyait :

- la titularisation des enseignants et d'autres personnels de l'éducation ayant un statut précaire ;
- la fin des prises en charge des enseignants par les parents ;
- le respect de l'engagement pour l'éducation pour tous.

Fort de ces éléments, l'assemblée générale des enseignants de Kinshasa du 20 janvier 2005 a déposé un préavis de grève auprès des autorités de transition à compter du 25 janvier jusqu'au 12 février. Le secrétaire général nous signale par ailleurs que les cours sont déjà perturbés dans plusieurs provinces du pays. Le SNES a adressé un message de soutien, il suit attentivement l'évolution de la situation.

## Sénégal

### Des actions très suivies

À l'appel de 14 organisations syndicales dont le SUDES, l'UDEN, le SYPROS et le SNEEL membres de l'IE, les collègues enseignants du Sénégal ont fait le 27 janvier 2005 une marche de protestation qui a été suivie par une grève les 8 et 9 février, près de 90 % des enseignants du primaire, secondaire et supérieur ont participé à ces actions.

Les principales revendications se résument en trois points :

- indexation de l'indemnité d'enseignement sur le salaire indiciaire ;
- augmentation de 35 à 40 % de l'indemnité d'enseignement ;
- extension de l'indemnité à toutes les catégories d'enseignants (volontaires, vacataires, professeurs et maîtres contractuels).

Les collègues du Sénégal restent mobilisés et attendent des négociations, le SNES soutient ces luttes pour l'amélioration des conditions de vie et de travail dans l'éducation en Afrique.



Rencontre avec les responsables de l'AIEC

retraite de misère. Voilà ce qui ressort de trois rencontres avec les enseignants de terrain de Pursat, de Kham Phong Cham et de Phnom Penh.

L'Association Indépendante des Enseignants du Cambodge regroupe aujourd'hui 4 000 adhérents et elle sollicite la coopération du SNES pour se développer. ■

Roger Ferrari

## Accès au corps 2005-2006

**A**u regard de la nécessaire reconnaissance des qualifications acquises, de l'amélioration des carrières et du nombre des candidatures, les possibilités nationales de nomination par liste d'aptitude restent encore bien limitées cette année avec une évolution divergente selon les disciplines,

conséquence de la réduction de l'offre de formation notamment pour certaines langues vivantes et en STI. Le projet de loi Fillon ne pourrait qu'aggraver ces tendances. Il tente aussi d'institutionnaliser la bivalence et met donc en péril la qualification disciplinaire. La place de l'agrégation dans les enseignements de second degré s'en trouverait fragilisée. Nous avons d'autres ambitions et nous revendiquons un développement des possibilités de promotion en liaison avec l'indispensable augmentation des recrutements par concours.

Rappelons les modalités en vigueur : propositions établies par discipline de recrutement par les recteurs après examen des dossiers individuels de candidature et avis de la CAPA puis examen en CAPN de toutes les propositions rectoriales transmises au ministère. C'est environ 1 800 dossiers qui sont retenus au niveau rectoral. La CAPN se réunira fin avril. ■

Nicole Sergent, Didier Pihoué, [agreges@snes.edu](mailto:agreges@snes.edu)



© Thierry Nécoux

Disciplines	Nbre de nominations possibles	
	2005-2006	Évolution*
Mathématiques	67	+ 11
Sciences physiques	51	+ 9
Sciences de la vie et de la Terre	31	=
Philosophie	14	=
Lettres classiques	14	- 1
Lettres modernes	37	+ 5
Histoire-géographie	37	+ 3
Sciences sociales	6	+ 1
Anglais	28	+ 3
Allemand	9	- 2
Espagnol	16	+ 2
Italien	3	=
Russe	1	+ 1
Portugais	1	=
Arabe	0	=
Hébreu	0	=
Japonais	0	=
Chinois	1	+ 1
Économie et gestion	19	- 3
Mécanique	8	- 1
Génie mécanique	8	=
Génie civil	3	- 3
Génie électrique	9	+ 1
Biochimie-Génie biologique	2	- 1
Arts plastiques	6	- 1
Arts appliqués	2	=
Education musicale	7	+ 1
EPS	20	- 1
<b>TOTAL</b>	<b>398</b>	<b>+ 20</b>

## Avancement d'échelon 2004-2005

**L**a CAPN qui examinera les avancements d'échelon se réunira courant mai. La fiche syndicale est le seul outil à disposition des élu(e)s pour procéder aux vérifications et au suivi des dossiers individuels. Pour être examiné, il faut avoir

atteint la durée de séjour requise dans l'échelon détenu – ou rythme d'avancement – en vue d'une promotion au grand choix ou au choix. Chaque collègue est examiné d'abord pour un grand choix puis au choix. Les rythmes d'avancement

varient selon les échelons, l'examen ne s'effectue donc pas nécessairement durant la même année scolaire. La fiche syndicale qui redonne les différents rythmes d'avancement est disponible sur le site du SNES ou dans le supplément *Carrières*

de *L'US* de fin novembre. Accompagnée de votre avis ministériel de notation 2003-2004 en cours de réception, elle est à retourner au SNES (S4), 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. ■

N. S., D. P.

## Accès à la hors-classe

**L**es CAPA vont se réunir dans les académies. Les conditions de l'égalité de traitement et les possibilités de l'accès de la plus grande majorité des agrégés à la hors-classe sont remis en cause par le dispositif contenu dans la note de service ministérielle. Si le principe d'un barème national a été conservé cette année, l'instauration d'un contingent de 40 points à discrétion des recteurs est de nature à

écarter nombre de collègues qui avaient jusque-là la garantie d'une nomination ministérielle. Les élu-e-s du SNES dans les CAPA interviennent pour que la qualité de lauréat de concours soit reconnue à hauteur de 20 points et qu'au-delà la bonification mise à disposition du recteur ne puisse concerner qu'un nombre très limité de collègues, de l'ordre de ce qu'était le hors-barème (70 nominations natio-

nales environ soit deux par académie en moyenne, second degré et supérieur confondus). Ils sont également vigilants pour que les avis émis respectent les conditions statutaires de l'évaluation et combattent les tentatives de donner un pouvoir inacceptable aux chefs d'établissement, ce qui est d'ailleurs en contradiction avec la note de service. Pour le ministre, il s'agit bien de remettre en cause l'accès de tous

à la hors-classe et en même temps de faire dépendre notre carrière des hiérarchies de proximité. Ce qu'il nous faut collectivement refuser comme au lycée Champollion de Grenoble où les collègues ont adressé une lettre aux recteurs. Pour appuyer les interventions du SNES et de ses élu(e)s, le modèle national de lettre est à la disposition de tous, de même que la pétition nationale. ■

N. S., D. P.

**CERTIFIÉS, CPE.** Les premiers projets de barème pour l'accès à la hors-classe sont soumis aux organisations syndicales dans les académies. Développer partout l'action collective est une nécessité absolue si l'on veut défendre pour tous cet acquis de 1989.

## Accès à la hors-classe

Les procédures d'accès à la hors-classe pour les certifiés, CPE, PEPS et PLP ne sont pas encore finalisées dans les académies. Les CAPA ne devraient se réunir qu'à la fin juin.

### I-PROF

D'abord I-PROF n'est pas encore accessible pour la gestion de cette promotion : le module informatique ne devrait être transmis aux académies que courant mars. Les collègues seront invités alors à se connecter sur I-PROF pour mettre à jour et compléter leur dossier, notamment par la saisie de leurs diplômes, activités et responsabilités professionnelles... Si l'appel à candidatures n'existe plus formellement, il ne faudra surtout pas manquer de se connecter et de vérifier sa situation. Nous y reviendrons en temps utile.

### Quels barèmes ?

Ensuite parce que les modalités de mise en œuvre des notes de service sont en cours de définition dans les académies. Les rectorats ont commencé à soumettre leurs propositions de barème aux organisations syndicales. C'est le cas à Clermont-Ferrand, Créteil, Lille, Lyon, Nice, Poitiers, Reims, Rouen, Toulouse... Les propositions initiales de l'administration confirment la volonté de passer en force pour faire prévaloir les orientations contenues dans le premier projet ministériel en donnant un poids considérable aux chefs d'établissement et à l'inspection. La volonté d'écarter un nombre important de collègues de la hors-classe se confirme malgré les engagements pris dans la note de service ministérielle. Ce serait aussi l'occasion d'une

deuxième évaluation qui serait ainsi substituée à la double notation ! Le SNES est déterminé à ne pas laisser faire et les sections académiques prennent des initiatives unitaires : déclarations communes reprenant les exigences formulées par l'intersyndicale nationale, refus de discuter sur la base de projets inacceptables (Rouen, Toulouse, Créteil), information et mobilisation des collègues. D'ores et déjà, les rectorats sont contraints à de nouvelles propositions. Des premiers résultats positifs sont enregistrés mais dans la quasi-totalité des académies beaucoup reste à faire et rien n'est définitivement tranché. Pour garantir le droit de tous à accéder aux échelons terminaux de la hors-classe et pour préserver nos garanties statutaires en matière d'évaluation, il importe que cha-



© Clément Martin

cun(e) s'y emploie en utilisant le modèle de lettre individuelle aux recteurs, en organisant sa collecte pour un dépôt collectif et en prenant en charge la signature de la pétition nationale ([www.snes.edu](http://www.snes.edu)). C'est maintenant qu'il faut appuyer l'intervention du SNES auprès des recteurs. ■

**Nicole Sergent,**

[nicole.sergent@snes.edu](mailto:nicole.sergent@snes.edu)

## RETRAITE DES PARENTS DE TROIS ENFANTS

# Le projet de décret d'application

La réunion du 10 février à la direction de l'administration et de la fonction publique avait pour objet d'explicitier aux organisations syndicales le contenu du projet de décret d'application suite à la modification de l'article L24 du code des pensions intervenue brutalement fin décembre.

La FSU<sup>(1)</sup> s'en est saisie pour souligner que ces textes allaient au-delà de l'objectif affiché par le gouvernement d'écarter les seuls pères du bénéfice de cet article, les enfants adoptés avant 1976, élevés ou recueillis au foyer n'ouvrant désormais plus le droit.

Pour la FSU, toutes les demandes déposées jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi doivent être honorées par respect des personnes et afin d'éviter les contentieux. La seule réponse est qu'il serait « absurde » que l'administration cherche à rappeler au travail des agents déjà en retraite suite à un jugement au fond.

Le projet de décret liste les interruptions ouvrant le droit. Liées à

l'accueil de l'enfant (congé de maternité, y compris hors fonction publique, congé parental...), elles doivent cependant avoir été prises au moment de la naissance ou l'adoption (deux mois, qui à notre demande pourraient être rapportés à huit semaines, entre la quatrième semaine avant et la seizième après). Ainsi un père qui prendrait un congé parental devrait le débiter alors même que la mère est en congé ! Cette condition ne vaudrait pas pour l'accueil au foyer d'un enfant élevé par le fonctionnaire, mais les cas d'interruption risquent d'être peu nombreux.



© Clément Martin

L'absence d'activité professionnelle au moment de la naissance ou de l'adoption ouvrira le droit et il est explicitement mentionné que pour des naissances ou adoptions multiples, le même congé vaudra pour l'ensemble des enfants.

Certaines difficultés rencontrées pour l'attribution des bonifications semblent bien avoir été levées. La FSU a donc demandé que ce décret puisse servir à le formaliser ; refus au motif que tel n'est pas l'objet.

Les interventions que nous avons conduites depuis des mois ont bien eu quelques effets. On reste cependant loin du compte. Les suites que nous avons décidé le 8 décembre, en particulier celle d'expressions publiques à l'occasion du 8 mars, s'avèrent indispensables. Il faudra bien qu'à la fonction publique aussi la question de la pénibilité et du travail des seniors soit abordée. ■

**Anne Féray,** [anne.feray@snes.edu](mailto:anne.feray@snes.edu)

(1) Texte de la déclaration sur [www.fsu.fr](http://www.fsu.fr)

### Classes préparatoires

## Mouvement spécifique

Le groupe de travail consacré au mouvement des classes préparatoires (mutations, affectations) s'est tenu les 2, 3, 4 février. Nous avons dû faire reporter les lettres et l'histoire-géographie au lendemain car l'inspection générale n'avait pas transmis ses projets dans les délais et la DPE avait prévu un planning beaucoup trop serré. Selon la DPE, le nombre de candidatures est en forte augmentation : 3 203 (+ 452 par rapport à 2004), pour 265 postes vacants (stables). L'inspection générale souligne le bon niveau général des candidatures, ce qui fait que les critères d'obtention d'un poste CPGE sont très exigeants. Nous sommes intervenus en séance pour appuyer les dossiers des collègues qui nous avaient informés par l'intermédiaire de la fiche syndicale et nous avons envoyé les résultats officiels le soir même des réunions. Les syndiqués qui n'avaient pas adressé de fiche syndicale ont reçu les résultats par courriel (des erreurs d'adresse étant toujours possibles). La Formation paritaire mixte du 16 mars devra confirmer les projets, avec sans doute quelques évolutions si des éléments nouveaux apparaissent.

**Jean-Hervé Cohen,**  
[classes.prepas@snes.edu](mailto:classes.prepas@snes.edu)

# La série SMS et les formations

La série Sciences Médico-Sociales au lycée est une des spécificités du système éducatif français. Partout en Europe, les formations du domaine sanitaire et social relèvent de l'enseignement supérieur.

Troisième série de la voie technologique quand on la classe par ordre d'effectifs (22 500 inscrits en Terminale environ), fortement féminisée, la formation s'appuie sur un équilibre entre des disciplines qui relèvent des sciences biologiques et médicales, d'une part, et des sciences sociales, d'autre part, lui conférant une culture commune que les professeurs de la série aiment à qualifier de « médico-

sociale » servant de substrat à une palette de métiers du domaine sanitaire, social et éducatif le plus souvent exercés par des femmes. Cette féminisation tous azimuts, y compris parmi les enseignants, n'est pas sans conséquences sur le prestige de cette série et les inégalités en terme de poursuites d'études et de reconnaissance. L'absence d'agrégation dans cette discipline en est un indice fort.

Mais, paradoxalement, les formations post-bac qui lui font suite se situent hors du champ de l'Éducation nationale, les ministères de la Santé et des Affaires sociales ayant le monopole des diplômes. Ce qui fait dire, y compris aux élèves elles-mêmes, que l'éventail des débouchés est restreint.

Pourtant, les besoins en personnels qualifiés dans les secteurs de la santé, de l'action sociale et de la protection sociale sont de plus en plus importants. Ces personnels font cruellement défaut, comme l'actualité récente l'a encore démontré.



© Y. Trevisani/NAJA

Les décisions de création du BTS et du bac professionnel vont dans le bon sens. Mais, on ne peut en rester là... La création de classes préparatoires aux concours paramédicaux et sociaux s'impose. Et si l'on veut vraiment répondre aux besoins, le ministère de l'Éducation nationale, compte tenu de l'expertise qui est la sienne en terme de formation initiale et continue, doit aller au-delà et s'im-

poser comme maître d'œuvre (d'autant qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2005, la loi du 13 août 2004 prévoit la décentralisation vers les Régions des formations des travailleurs sociaux et des professions paramédicales) au même titre que d'autres organismes, et proposer des formations dans le domaine sanitaire et social d'auxiliaires de puériculture, d'infirmier(e)s, d'aides soignant(e)s, de travailleurs sociaux (et la liste n'est pas exhaustive) pour permettre aux jeunes de bénéficier d'une formation gratuite et de qualité.

C'est une étape décisive qu'elle ne peut laisser passer pour répondre à l'enjeu décisif souligné par le rapport du Conseil économique et social du 7 juillet 2004, qui préconise une qualification accrue pour les personnels du secteur sanitaire et social, et définit les conditions dans lesquelles devront s'effectuer les recrutements massifs à venir. ■

**Dominique Balducci,  
Mireille Schön**

## BTS : UN PEU D'HISTOIRE...

*Comme chacun sait mais il n'est pas inutile de le rappeler il s'agit d'une revendication ancienne portée par le SNES depuis 1979 qui s'intégrait à la revendication plus générale de reconnaissance de la voie technologique, comme voie de réussite et de démocratisation et de nécessaire élévation des qualifications.*

En 1983, le secrétaire d'État Carraz propose la création d'un BTS.

Entre 1983 et l'an 2000, le SNES, inlassablement, à chaque fois dans le cadre des travaux de la 20<sup>e</sup> CPC a réclamé au moins une enquête d'opportunité.

En 1996, le rapport Collin met en évidence de vrais besoins mais rien ne sera repris par le ministère.

En 2001 le rapport Decomps propose la création d'un BTS, de classes préparatoires et l'agrégation !

En 2002 l'action unie des personnels, à l'initiative du SNES, avec la quasi-totalité des organisations syndicales et leur association (APSMS), obtient du ministère Lang des engagements sur le BTS, les classes préparatoires, et l'agrégation (dont l'arrêté devait être publié à la rentrée 2003 !).

En novembre 2002 le SNES, à l'occasion d'un stage avec les collègues présents décide la mise en œuvre d'une enquête d'opportunité.

En décembre 2003 il publie ce document qui servira de point d'appui à une demande réitérée à la 20<sup>e</sup> CPC.

En Juin 2004 la 20<sup>e</sup> CPC, à la demande du SNES et avec le soutien de l'Inspection générale, décide enfin la mise en place d'un groupe de travail devant instruire l'enquête d'opportunité « officielle ».

En Mars 2004, le groupe de travail rend un avis positif.

Le 6 juin 2004 avis positif de la 20<sup>e</sup> CPC.

Le 8 février 2005 première réunion du groupe de travail qui va produire le référentiel des activités professionnelles du BTS.

## Rencontre avec M. Dellery, Directe

### Qu'est ce que l'UCANSS ?

Il s'agit de l'Union des Caisses nationales de Sécurité Sociale (branches assurance maladie, famille, retraite, recouvrement) : l'UCANSS assure les tâches mutualisées de la gestion des ressources humaines du régime général de Sécurité sociale : 170 000 salariés répartis dans 520 organismes de Sécurité sociale, les caisses locales et régionales.

Elle négocie et conclut les conventions collectives nationales.

Elle évalue, coordonne et participe à la mise en œuvre des politiques de formation du personnel.

Dans la dernière période, on peut mesurer combien la protection sociale est un enjeu décisif pour l'avenir de la société, combien c'est une des conditions du maintien d'une société solidaire.

Les organismes de Sécurité sociale sont au cœur de ces enjeux.

**Quels métiers trouve-t-on dans les organismes de Sécurité sociale ?**

Nous répertorions plus de

100 métiers, de l'employé à l'ingénieur conseil en passant par l'informaticien ou le travailleur social. Au cœur de nos métiers, se situent les « techniciens » (de prestations sociales), pour faire référence à l'appellation traditionnellement utilisée en interne. Ils/elles sont environ 80 000.

Leur métier a beaucoup évolué depuis 10 ans, passant d'une logique de production à une logique de service.

Ainsi dans l'assurance maladie, on est passé de la liquidation de la feuille de soins à une activité de traitement informatique de dossiers de plus en plus complexes, avec une importance nouvelle donnée à l'information et au conseil des bénéficiaires, aux liens avec les partenaires, à la relation de service. La branche famille, avec le métier de « technicien conseil » a pour sa part très tôt intégré cette dimension conseil dans la définition de ses métiers. Des exemples pris dans les deux autres branches montreraient les mêmes préoccupations.

Un groupe travaille actuellement à l'actualisation des référentiels des métiers au regard de ces changements.

Avec les gains de productivité, liés à l'utilisation des nouvelles technologies, il sera possible de donner un sens renouvelé au métier, en fonction des besoins émergents, notamment dans le domaine de la prévention, de la relation avec les partenaires et du conseil.

**Quels seront les besoins en terme de recrutement de personnel à moyen terme ? et les métiers émergents ?**

Nous allons connaître comme d'autres organisations un départ massif de nos personnels pour des raisons démographiques : il faut savoir que sur la période des dix ans à venir, 45 % des cadres et 30 % des « techniciens » vont partir. Ces chiffres donnent une idée des besoins de renouvellement à satisfaire dans le futur. Des métiers nouveaux apparaissent, je pense par exemple aux « Délégués à l'assurance maladie », liés à l'évo-

# du secteur sanitaire et social

## Enfin le BTS « médico-social » !

Il en aura fallu des discussions à la 20<sup>e</sup> CPC pour obtenir enfin ce résultat... trente ans ! À chaque fois que nous voulions que cette question soit traitée (quand elle l'était, elle était traitée en questions diverses !) on nous objectait qu'un niveau bac+2 ne s'imposait pas car il n'y avait aucune demande des employeurs. Un des responsables des CPC en fit même un cheval de bataille martelant que tant qu'il serait là, jamais ne serait créé un BTS à la suite du Bac F8.

Et pourtant, déjà à cette époque, une association privée, bien connue pour ses formations médico-sociales, organise de telles études sur 2 ans - payantes - pour répondre aux besoins de l'institut G. Roussy.

Avec la création des circonscriptions de service social dans les années 64-68, nos élèves sont sollicités pour des postes à responsabilité. Ainsi, une de mes élèves du lycée du Perreux (94), aujourd'hui chef de service de l'action sociale à la Mairie de Champigny, est recrutée comme secrétaire du Directeur départemental de l'Action sanitaire du Val-de-Marne.

Dans les hôpitaux publics, les hôpitaux psychiatriques, les dispensaires d'hygiène sociale, des cours sont organisés pour les secrétaires en vue de l'obtention de grade d'adjoint des cadres hospitaliers. J'ai moi-même assuré ces cours à l'hôpital de Créteil et à Ville-Evrard. Pour le SNES et ses militants, il a toujours été évident qu'il fallait élever le niveau de qualification, notamment dans le domaine médico-social qui nécessite des connaissances et un comportement adapté à l'éthique professionnelle, au respect et à l'empathie nécessaires à l'égard des patients, des usagers et de leur famille.

Ainsi, dans les années 75, à la faculté de médecine de Bobigny, en tant que représentante du SNES, on me sollicite pour participer à l'élaboration du schéma des études du DEUG Soins. Puis suivront licence, maîtrise, permettant enfin aux professeurs de SMS de suivre une formation universitaire spécifique.

Mais d'agrégation toujours pas !

Ce chemin si long et si épineux pour les élèves et les professeurs de cette série aurait-il quelque chose à voir avec leur sexe et la nature des métiers auxquels elles se destinent ! Je le crains.

Carmen Largenton, professeure de STMS à la retraite, en charge de la série SMS (ex-F8) au SNES entre 1975 et 1985

## QUELQUES CHIFFRES SUR LES BESOINS POUR LA PÉRIODE 2005-2020

En 2002, le Commissariat au Plan dans son rapport sur L'avenir des métiers révélait que 8 millions d'emplois seraient à occuper en France d'ici 2010.

Parmi eux, les emplois sanitaires et sociaux sont parmi les premiers :

Les besoins en infirmiers et en sage-femmes sont évalués à 172 300, les aides-soignants à 141 000, les employés à domicile à 144 600, les assistants maternels à 600 800.

De son côté, l'Unedic révélait dans une enquête menée auprès des établissements qui voulaient embaucher des professionnels sur des fonctions sociales et médico-sociales que 62 % d'entre eux rencontraient des difficultés de recrutement : leur faisant défaut 53 % d'assistants sociaux ou de conseillers familiaux et 48 % d'éducateurs spécialisés.



© DR/Amanda Rohde

# ur de la Formation Professionnelle à l'UCANSS

lution de l'offre de service des branches, aux objectifs de régulation et de maîtrise des risques, à la part prise par les relations avec les partenaires professionnels dans l'atteinte des objectifs.

**Quel est le niveau de recrutement d'un « technicien » ?**

L'embauche se fait généralement de Bac à Bac +2 ; on observe dans la pratique que les recrutements à Bac +2 sont en augmentation pour les nouvelles générations. L'évolution du métier nous conduit à privilégier l'ouverture d'esprit, la culture générale dans le domaine sanitaire et social, une forte sensibilité au service et aux préoccupations de gestion.

**Quelles sont les perspectives de carrière d'un technicien de S.S. ?**

L'institution consacre 5 % de la masse salariale à la formation professionnelle. C'est donc une priorité pour nos organismes. Près de 60 % des personnels sont partis, une ou plusieurs fois, en formation au cours de l'année 2003.

Tout salarié recruté comme « tech-

nicien » bénéficie d'une « formation métiers » ; par la suite, après plusieurs années d'activité en tant que « technicien », il peut évoluer vers des fonctions de cadre de management ou de cadre « technique ». On ne trouvait pas, jusqu'à ces derniers temps, au niveau de l'Éducation nationale, des formations qui pouvaient ouvrir sur le secteur de la protection sociale comme c'est le cas dans la banque ou les assurances. Je note aujourd'hui des évolutions puisque des Universités proposent, avec notre appui, de nouvelles licences professionnelles (Manager dans la Protection sociale ou Gestion de la Protection sociale), ainsi à Marne-la-Vallée, à Toulouse ou à Bourges.

**Dans ce cadre, pensez-vous qu'un BTS comme celui que l'Éducation nationale a décidé de créer dans le secteur de la santé, l'action sociale et la protection sociale peut être une avancée pour vos emplois ? Quelles sont vos attentes dans ce domaine ?**

Les compétences dont ont besoin

les organismes de Sécurité sociale ont grandement évolué : dans le secteur des prestations, la dimension administrative et gestionnaire, appuyée sur la maîtrise de la législation et de la réglementation, reste incontournable mais d'autres dimensions prennent une importance accrue : perception des enjeux de la protection sociale dans le contexte des politiques sanitaires et sociales, relation de service, qualité, conseil information, connaissance des publics, sensibilisation aux problématiques de la préca-

rité et de l'exclusion, maîtrise des nouvelles technologies, etc. Ces dimensions, déclinées éventuellement différemment, sont également très présentes dans les autres domaines d'activité de la Sécurité sociale telles que l'action sociale ou les établissements sociaux ou médico-sociaux qu'elle gère.

Le BTS en projet pourrait apporter ces « fondamentaux », à charge pour nous de les compléter par nos formations spécifiques. ■

## QUELQUES CHIFFRES CONCERNANT LA FORMATION DES INFIRMIER(E)S

L'effectif des infirmier(e)s formés est passé de 304 000 en 1990 à 423 000 en 2003. En 1978, le nombre de nouveaux diplômés en France atteint son chiffre le plus élevé : 17 485. Puis, le développement des formations de niveau III (BTS, DUT) jugées plus valorisantes a entraîné une diminution des candidats.

Parallèlement, dans les années 90, à cause notamment des restrictions budgétaires, les quotas ont baissé (16 326 postes en 1997 au lieu de 18 466 en 1995). En 2000, devant la situation déficitaire des effectifs liés à l'évolution des besoins, les quotas sont de nouveau augmentés (+ 43 %).

Mais on constate, chaque année, un décalage entre le nombre de postes proposés et les inscrits ainsi qu'une déperdition d'étudiants durant la formation (environ 25 %).

En 2003, le nombre a à nouveau augmenté de 14 %. Pour la rentrée 2003-2004, le taux d'admission montre un déficit de 14 % de ce nouveau contingent.

Extrait du Dossier « Promouvoir la profession d'infirmier(e)s » dans la revue « L'Île-de-France au Futur ».

**LE SAVOIR ET LA MÉMOIRE.** La commémoration du 60<sup>e</sup> anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz est l'occasion d'une réflexion sur l'enseignement du génocide au collège et au lycée.

## Commémorer ou enseigner ?

Notre enseignement est l'objet de nombreuses prescriptions. Le devoir de commémoration fait l'objet de l'une des plus fortes d'entre elles. Ainsi, la commémoration de la Shoah s'est imposée dans toute l'Europe. Le seul lieu de mémoire commun à toute l'Union Européenne est d'ailleurs le camp d'extermination d'Auschwitz.

Il y a donc globalement consensus sur la nécessité de cette transmission et sur les valeurs qui la sous-tendent : éviter la répétition de l'horreur et partager la souffrance et le deuil d'une communauté envers laquelle toute l'Europe se sent redevable.

Mais ensuite ?

### Une nécessaire liberté pédagogique

Pour les non-enseignants, commémorer est évident : il suffit d'un rappel périodique de l'horreur, de préférence avec témoins et déplacements, pour transmettre ces valeurs. Les voyages d'une journée à Auschwitz subventionnés par certains conseils régionaux sont un bon exemple de cette méconnaissance de nos pratiques et de nos élèves : les enseignants que nous sommes savent que ce n'est justement pas si simple. Comment choisir les élèves qui en bénéficieraient ? Comment gérer la brutalité du passage d'un espace et d'un temps (le nôtre) à un ailleurs et autrefois (et quel ailleurs !) en seulement 24h ? Tous les élèves peuvent-ils supporter Auschwitz ? Ne vont-ils pas élaborer des mécanismes de défense, voire de déni ? Or, à aucun moment, nous n'avons le choix de notre pratique : pourquoi ne pas avoir droit à une subvention, à utiliser selon les projets de l'enseignant, par exemple un voyage en 24h ou un voyage d'une semaine, avec toute la classe ?

### Devoir de mémoire ou devoir de savoir ?

Mais plus profondément se pose le problème de notre fonction : devoir de mémoire ou devoir de savoir ? La quasi-totalité des enseignants d'histoire-géographie enseigne la Shoah. Mais doit-on le faire à date fixe, en une heure ou deux ? Ne vaut-il pas mieux prendre son temps pour travailler cette question ? Certes, d'avoir avancé cette question en Première où nous avons plus de souplesse qu'en Terminale est positif, malgré les craintes de certains : cette question n'est en fait pas « zappée » en lycée. En collège, par contre, le programme de Troisième, tellement lourd, ne facilite pas les choses. Mais bien enseigner cette période impliquerait des programmes plus légers, et surtout le droit à choisir de mettre l'accent sur telle ou telle partie.



© AFP/Fabian Matzerath

### Commémorer ou comprendre ?

Comment enseigner la Shoah ? Doit-on se contenter d'enseigner une histoire des victimes ? Cela nous paraît dangereux : une histoire basée sur les victimes peut entraîner une surenchère entre les communautés dans la concurrence des victimes. Et surtout, il faut prendre en compte les exigences éducatives : peut-on faire vivre des jeunes uniquement dans le deuil ? N'est-il pas central de faire une histoire des acteurs ? Quand on fait se rencontrer des élèves et des déportés, on se rend très vite compte qu'une des questions les plus essentielles pour les élèves, c'est « comment avez-vous pu survivre ? ». Ce qui renvoie, implicitement, à un « et nous, aurions-nous pu survivre ? ». Les livres de Boris Cyrulnik permettent de mieux approcher cette dimension. La Résistance a de fait disparu des commémorations. Et pourtant, quelle possibilité de projection pour des jeunes ! De même, il est important d'avoir le temps de faire une histoire des bourreaux : car s'il est nécessaire d'émouvoir sur le sort des victimes, il est crucial et beaucoup plus difficile de faire comprendre à quel point il est facile de se transformer en bourreau, à quel point il convient d'être vigilant. Ce qui renvoie à des problèmes de fond : l'approche de C. Lanzmann et de son film *Shoah* peut-elle suffire ? Ne peut-on aussi prendre en compte l'approche de G. Bensoussan, qui dans son « *Auschwitz en héritage* » affirme qu'il faut aussi comprendre ce qui s'est passé, et qui pose le problème brûlant des rapports entre notre société moderne et l'extermination ? Emma Schmorrr-Sophie Ernst, il y a dix ans, avait pointé dans un article du *Débat* les dérives d'un enseignement fondé sur la seule commémoration. Force est de constater

qu'elle avait été parfois prémonitoire. Il y a un vrai débat à avoir et mener, et l'institution doit donner à chaque enseignant les moyens de choisir son approche et sa pédagogie en connaissance de cause. Or, ce n'est pas le cas actuellement.

### Quelques pistes

Tout choix est incomplet, surtout sur cette question. On pourrait, par exemple, avoir en CDI ou en cabinet d'histoire-géo :

- *Éduquer contre Auschwitz*, J.-F. Forges, Pocket, 2004.
- *Auschwitz, 60 ans après*, A. Wieworka, Laffont, 2005.
- *Auschwitz en héritage*, G. Bensoussan, Mille et une nuits, 2003, malheureusement réédité dans une version beaucoup plus onéreuse car quand il était à trois euros, il était facile de le faire travailler par toute une classe de Première ou de Terminale.
- *Mémoire des camps*, livre de l'exposition de 2001.

Il faudrait aussi que notre ministère de tutelle nous permette d'avoir sur cette question le droit à utilisation d'un certain nombre de documentaires, que l'on devrait avoir en accès libre. D'expérience personnelle (mais chacun a ses documentaires fétiches !), travailler avec « *les enfants de Sam* » (la transmission de l'expérience de la déportation à Auschwitz à ses enfants) ou le documentaire d'Arte sur la jeunesse hitlérienne (en particulier celui consacré à la place des jeunes filles dans le III<sup>e</sup> Reich) est efficace. Mais à quand un recueil sur DVD de tous ces documentaires distribué à tous les lycées et collèges, comme pour le montage tiré du film de Lanzmann ? ■

Dominique Comelli, Hélène Latger

## Réflexions désordonnées sur le génocide

Je suis parti à deux reprises à Auschwitz avec les élèves. La première fois en 2000, accompagné par deux anciens déportés avec des élèves de Troisième, Première et Terminale. La seconde en 2005 avec des élèves de Terminale mais aussi de lycée professionnel, mais sans l'accompagnement d'anciens déportés.

Il faudrait rappeler, au moment où on parle beaucoup de devoir de mémoire, les craintes quant à l'enseignement même de l'histoire dans nos établissements (voir les flous du projet de loi Fillon). Une certitude : la baisse des horaires en Premières et Terminales scientifiques ces dernières années et l'étude de la seconde guerre mondiale en fin d'année de Première et non plus au début de la Terminale ce qui a pour conséquence la disparition du génocide des questions abordées au baccalauréat. Après deux voyages, je ne suis toujours pas certain qu'il faille nécessairement amener les élèves visiter les camps de Pologne. Ou plus précisément, le voyage m'apparaît à l'évidence comme un moyen pédagogique parmi d'autres pour parler du génocide. Le voyage permet d'après moi de souligner, de confirmer des savoirs déjà acquis. Comme le dit un proverbe ghanéen, « on ne voit que ce que l'on connaît déjà ». Les élèves (ou les adultes) qui vont dans les camps sans rien connaître ou presque peuvent n'y voir que des espaces vides au milieu desquels déambulent de nom-

breux groupes qu'il faut bien appeler, au risque de choquer, « touristes ». D'où la nécessité d'un travail important en amont, avant le déplacement. La restitution après le voyage n'en sera que plus riche. C'est d'autant plus vrai si tout ceci s'est organisé avec l'appui d'anciens déportés.

**Concernant le fameux « devoir de mémoire ».** Je me bats contre les tenants de cette expression qui pour moi va à l'encontre de ce que doit être l'histoire et son enseignement. Je préfère, et de loin, parler aux élèves de travail de mémoire. J'ai d'ailleurs pu constater que Simone Veil en personne se montre très critique quant à l'emploi de l'expression *devoir de mémoire*. Un rappel : commémorer c'est se souvenir ensemble certes, c'est aussi (surtout ?) évoquer le passé pour parler aux hommes du présent. Un exercice intéressant à mener : comparer les journaux télévisés de janvier 1995 et ceux de janvier 2005. Même les élèves les moins passionnés voient les différences et sont d'autant plus choqués par la mise en scène, la théâtralisation (les images de rails enflammés !) de la cérémonie de 2005. Au passage rappeler qu'un Président de la République de Pologne, qui plus est prix Nobel puisse dire en 1995 un long discours de près de trente minutes sans citer une seule fois le mot Juif est intéressant pour un travail sur la notion de mémoire collective et l'aspect changeant de



27 janvier 2005 : 60<sup>e</sup> anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz.

cette mémoire. Autre chose sur cette avidité commémorative : on joue de plus en plus uniquement dans le registre de l'émotionnel mettant au second plan ce qui constitue l'histoire c'est-à-dire l'analyse. Le temps de l'histoire n'est pas celui de la commémoration. Comme le dit l'inspecteur général Dominique Borne à propos de la Guerre d'Algérie. « *Le temps de l'histoire est long. Ce n'est pas le temps des médias. Le temps de l'enseignement n'est pas le temps du ministre ou le temps politique* ». Une question me semble cruciale. Le génocide nazi a eu lieu et il est unique ; la destruction elle-même est unique. Cette unicité de la Shoah est difficile à faire comprendre à certains élèves tant, malheureusement, les exemples d'autres génocides ne manquent pas. Sans pour autant enfermer la Shoah dans une mémoire communautaire. Auschwitz n'est pas juif, polonais, résistant ou tzigane, il est universel. **Jean-Paul Clot**  
Professeur d'histoire au lycée Tocqueville, Grasse

## À MONTREUIL, AMERTUME, COLÈRE ET INDIGNATION

À plusieurs reprises, les lecteurs du *Monde* et de *Libération* ont pu prendre connaissance des incidents et des comportements inacceptables, provoqués par un groupe de cinq élèves de notre établissement lors d'un voyage scolaire des lycéens d'Ile-de-France à Auschwitz en novembre 2004.

Les professeurs de ce lycée, les organisateurs du voyage et leurs collègues, sont depuis cette date, pris à partie de façon continue : les auteurs des faits eux-mêmes se sont, dès le lendemain, posés en victimes de leurs professeurs ; les parents des élèves concernés, l'association FCPE ont engagé leur défense de manière inconditionnelle ; une partie de la presse, enfin, s'est faite le relais d'accusations infondées sans prendre la peine d'aucune vérification. Face à ces critiques, nous nous devons de prendre la parole. La matérialité des incidents évoqués n'a pas été contestée : cinq élèves ont ricané, notamment devant les photos anthropométriques, se sont photographiés, hilares, devant des boîtes de Zyklon B, ou devant les châles de prière et les lunettes des victimes ; ont fait des doigts d'honneur devant les baraques des détenus ; ont fait une bataille

de boules de neige. Ils ont persisté dans ces comportements malgré de multiples remontrances de la part des enseignants. Un élève est allé jusqu'à prononcer des paroles qui ont été qualifiées par le Procureur de la République d'« apologie de crime contre l'humanité ». Ces faits ont provoqué un choc et une profonde émotion les jours suivants chez l'ensemble des collègues bien au-delà des clivages et des sensibilités.

Cette émotion est allée croissante devant le déni de responsabilité des élèves concernés, devant le soutien sans mesure que leur apportait leur famille et devant la prise de position de l'association de parents d'élèves de l'établissement. La minimisation des faits, à une exception près, par l'administration, pour le conseil de discipline, nous a profondément choqués. Contrairement à des affirmations hasardeuses, leurs auteurs ne sont pas des « enfants », mais des élèves de Première, âgés en moyenne de 17 ans, plusieurs d'entre eux étant même majeurs ; de plus ils étaient tous volontaires et ont été réunis à plusieurs reprises par les collègues d'histoire. Certains de ces derniers ont même

modifié leur progression de cours pour traiter en début d'année, dans la perspective de ce voyage, la Seconde Guerre mondiale et la Shoah. Par ailleurs, tous les élèves sont passés par la classe de Troisième, durant laquelle un premier enseignement sur l'extermination leur a été dispensé. Les élèves incriminés savaient par conséquent parfaitement où ils allaient.

Amertume donc, quand, par articles de presse interposés, des collègues honnêtes et expérimentés sont mis en cause quant à la préparation du voyage, préparation dite insuffisante qui serait responsable du comportement des élèves.

Tout cela ne provoquant dans la hiérarchie de l'Éducation nationale qu'un silence assourdissant sur lequel nous sommes en droit de nous interroger. Indignation, enfin, devant la juxtaposition de certains témoignages et l'omission d'autres, notamment de la part d'une journaliste ayant participé au voyage, signataire d'articles et, dans le même temps, d'une attestation complaisante en faveur d'un élève incriminé lors de son passage devant le conseil de discipline. A quoi corres-

pond cette volonté *a priori* d'exonérer d'antisémitisme les actes de ces élèves ?

Quand des enseignants sont critiqués parce qu'ils exigent des sanctions, cela signifie-t-il que l'on aspire à l'indifférence à l'égard de comportements inacceptables, au risque de détruire le fragile équilibre qui règne dans bon nombre d'établissements ? Monsieur le recteur, en confirmant aujourd'hui 21 janvier, en appel, les décisions du conseil de discipline, semble en tout cas avoir pris la mesure de ce risque. Avec cette affaire, nous faisons à nouveau l'expérience de la forte pression sociale qui pèse sur les enseignants, qui ne peuvent, à partir de la seule école, résoudre tous les problèmes que pose notre société. En revanche, en sanctionnant ces élèves, et par une vigilance constante, nous défendons tous nos élèves, et la possibilité pour eux d'étudier dans un espace de travail serein. C'est la plus forte garantie face à l'ignorance et à la confusion, c'est aussi le seul gage de l'accès de tous à l'universel.

Pour les professeurs du lycée Jean-Jaurès de Montreuil.

**Dominique Balducci (SNES-FSU)**

## A LIRE

### Revue des revues

#### EUROPE

N° 909/910, janvier-février 2005.



Jules Verne, 100<sup>e</sup> anniversaire de la mort. Il en profite pour ressusciter. La revue lui consacre de nouveau un dossier. On découvre les inédits publiés depuis 1981 comme des figures de

l'écrivain nantais capable de transcender son temps.

#### MOUVEMENTS

N° 37, janvier-février 2005.



Un dossier essentiel sur la diversité culturelle, un terme ambigu disent les auteurs eux-mêmes, qu'il faudrait remplacer par l'exception culturelle, autrement dit de considérer

la culture en dehors de la sphère de la marchandise.

#### LES NOUVEAUX DOSSIERS DE L'AUDIOVISUEL

N° 1, septembre-octobre 2004;

N° 2, décembre-janvier 2005.



L'INA republie une revue. Le premier numéro, *Piratage, arme de destruction massive de la culture?* traite du même sujet que *Mouvements*, multipliant les points de vue.

Le numéro 2 fait le point sur les produits dérivés des chaînes TV. Le marché et le profit ont tendance à prendre toute la place. On se permettra de ne pas partager le point de vue de Michèle Cotta favorable à l'éclatement du monopole de service public de l'ORTF.

#### ACTES

N° 155, décembre 2004.



Par des tâtonnements successifs, par des témoignages de militants, par des enquêtes, les auteurs ont voulu cerner la notion de « capital militant ».

Ce concept est mouvant, pas encore totalement élaboré. On lira avec intérêt l'étude de Anne-Catherine Wagner sur les syndicalistes européens et leur institutionnalisation par l'intermédiaire de leur participation - pour la CGT en particulier - à la CES. En prime, une note de recherche sur l'engagement de prêtres-ouvriers dans la guérilla révolutionnaire de Bolivie, pour rappeler la théologie de la libération.

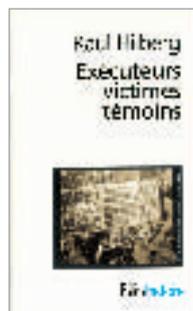
N. B.

38 - US MAGAZINE - Supplément au n° 615

## TRAVAIL DE MÉMOIRE ET COMMÉMORATION

# Un anniversaire nécessaire

Longtemps, les survivants des camps de concentration ont été considérés comme « coupables ». Coupables d'être vivants! Primo Levi dans *Si c'est un homme* avait pourtant mis les points sur les i.



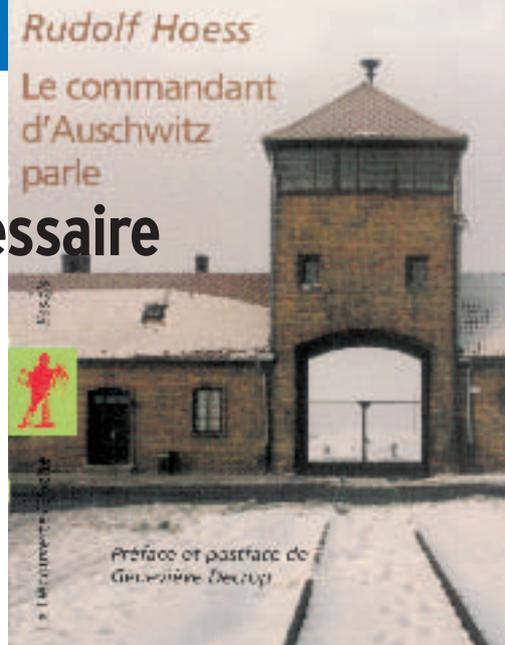
Il a fallu tout de même attendre ce soixantième anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz pour leur donner toute leur place. Non pas comme des héros, mais comme des survivants. Pierre Vidal-Naquet réédite le journal que son père avait tenu du 15 septembre 1942 au 29 février 1944, jour de son arrestation et de sa déportation. Il explique dans un

avant-propos le contexte à la fois politique et familial. Un républicain juif réfléchit en même temps qu'il agit à sa nouvelle condition. L'auteur, dans la suite logique, publie ses préfaces à différents ouvrages traitant de la question et termine par la chronique du procès Touvier.



Les historiens, en particulier ceux cités par Vidal-Naquet, posent des questions dérangeantes tout en combattant les thèses négationnistes, notamment: « Comment cette entreprise de destruction massive a-t-elle été possible? » Raul Hilberg a décrit cette machine

bureaucratique dans le détail dans *La destruction des Juifs d'Europe* (réédition Folio), qui considérait les êtres humains comme des déchets à supprimer. Ce travail a inspiré *Shoah*, le film-témoignage de Claude Lanzman. Si l'on résume, la réponse tient en deux mots: programmation (à partir de 1941) et indifférence. Les Allemands étaient informés de l'existence des camps de la mort mais ne se préoccupaient que de leur survie, refusant de se mobiliser pour défendre cette cause. Le témoignage du commandant d'Auschwitz, Rudolf Hoess, vient



souligner la banalité de cette barbarie. Il obéit aux ordres et se pense supérieur comme aryen au reste du monde. Position qui le conduit tout droit vers la réalisation du génocide de toute une population.

Dans son dernier ouvrage, Hilberg revient sur les exécuteurs - Hitler au premier chef, mais aussi les médecins, les anthropologues, écrivains... - les victimes, les Juifs, les handicapés, les Tsiganes, les homosexuels et même les témoins de Jehovah, et les témoins, indifférents, notamment les gouvernements démocratiques qui se refusent à intervenir.

La Gestapo, insistent les historiens, n'est pas une armée mais une police chargée de la solution finale. Simon Kitson, sur cette base, traite d'un autre aspect de la période, la chasse aux espions nazis par le régime de Vichy. Une sorte de concurrence pour obtenir le monopole de la répression antisémite et de la barbarie, pour faire exister, au moins jusqu'en 1942, un État français autonome. Le régime de Pétain n'avait pas besoin des nazis pour être fascistes.

Le travail de mémoire est absolument nécessaire pour rendre compte du passage d'hommes ordinaires (pour reprendre le titre d'une enquête de Christopher Browning, réédité par 10/18) à la barbarie avec une sorte de bonne conscience. ■

Nicolas Bénéès

- *Le commandant d'Auschwitz parle*, Rudolf Hoess, préface et postface de Geneviève Decrop faisant le point sur les travaux récents, en particulier en France, sur l'analyse de cette barbarie. La Découverte/Poche.
- *Réflexions sur le génocide*, Pierre Vidal-Naquet, 10/18.
- *Exécuteurs victimes témoins*, Raul Hilberg, Folio histoire.
- *Vichy et la chasse aux espions nazis*, Simon Kitson, Autrement/Mémoires.

## Notre sélection

### ► UN ART MODERNE

La BD fait partie du xx<sup>e</sup> siècle. Ce livre nous permet de la visiter pays par pays, auteur par auteur, personnage par personnage pour en dresser une cartographie. Il se termine par une liste de publications et les liens entre BD et cinéma. Malgré ses 1773 pages, il n'est pas complet, mais plein de promesses.



• *BD Guide 2005*, C. Moliterni, Ph. Mellot, L. Turpin, M. Denni, N. Michel-Szelechowska, Omnibus.

### ► LA RÉFÉRENCE PERDUE

Bernard Poulet part d'un constat. *Le Monde* est entré en crise à l'orée du xx<sup>e</sup> siècle. Tout en faisant le portrait de ses dirigeants, il analyse son marché, sa volonté de gagner de nouvelles couches sociales quitte à perdre son âme. En une postface inédite, il se pose la question de savoir où va le journalisme, vers la recherche du scoop? Ou vers des enquêtes sérieuses pour qu'il redevienne le chien de garde du bon fonctionnement démocratique?



• *Le pouvoir du Monde*, La Découverte.

### ► MONDIALISATION ET HUMANITÉ

Rüdiger Safranski s'est spécialisé dans la biographie des philosophes. Dans ce petit opuscle, il essaie de déterminer ce qu'ils ont à nous apprendre pour dominer et les informations et le monde mondialisé. Il semble considérer que la mondialisation n'a pas d'âme. Pour lui en donner une, il faut renouer avec notre humanité tapie au fond de nous. Il justifie le slogan « penser globalement, agir localement ».



Spéculatif et intéressant.

- *Quelle dose de mondialisation l'homme peut-il supporter?* Actes Sud.

## Notre sélection

### ► LA POLYNÉSIE C'EST LA FRANCE

Séverine Tessier est présidente de Anticor, « Élus contre la corruption », et a décidé de mettre à jour le système Chirac/Flosse existant en Polynésie. Elle raconte la crise d'octobre 2004, se poursuivant aujourd'hui, à la lumière des liens tissés entre le pouvoir de Flosse, les intérêts financiers de quelques-uns et le quasi-paradis fiscal pour les multinationales. Une charge d'une très grande rigueur. De quoi lire différemment l'actualité concernant cette France d'outre-mer.

• *Polynésie: les copains d'abord, l'autre système Chirac*, Éditions Le bord de l'eau.

### ► COMMENT PENSER L'INDIVIDU ?

Mis à part l'entretien avec Olivier Besancenot qui avait fait beaucoup de bruit à l'époque, ce livre retrace un débat entre Antoine Artous et Philippe Corcuff portant sur les liens entre individualité et émancipation. Les cadres théoriques des deux participants ne sont pas totalement les mêmes. Le premier se réclame de Marx, le second de Bourdieu. Il n'y a pas de gagnant, mais des arguments qui doivent aider à la réflexion pour comprendre les nouvelles formes de radicalité.

• *Nouveaux défis pour la gauche radicale*, Éditions Le bord de l'eau.

### ► MÉTHODE DE SCIENCES SOCIALES

On le sait, comparaison n'est pas raison. Pourtant, nous le faisons tous les jours. Ce guide se veut méthodologie de la comparaison. Comment comparer, quoi comparer, dans quel cadre ? Un instrument absolument nécessaire.

• *La comparaison dans les sciences sociales, pratiques et méthodes*, Guides Repères/La Découverte.

### ► ACTUALITÉ D'ALEXANDRE

Oliver Stone lui a consacré un film, très fortement contesté et pourtant historiquement juste. La collection Découvertes lui consacre un de ses ouvrages avec une très belle iconographie, cependant que, chez 10/18 Paul Doherty en fait un de ses personnages. Les deux auteurs racontent la même histoire. Les romans policiers historiques permettent de comprendre à la fois les guerres menées par Alexandre – une sorte de cours de stratégie militaire – et le contexte politique de cette époque.

À travers les enquêtes de Télémon, médecin et ami personnel du souverain, Doherty, professeur d'histoire médiévale anglaise, nous entraîne dans ces mondes étranges, ceux de Darius comme celui d'Alexandre.

• *Alexandre le Grand, de la Grèce à l'Inde*, Pierre Briant, Découvertes/Gallimard. *La mort sans visage et L'homme sans dieux*, Paul Doherty, 10/18.

## UNE MÉTAMORPHOSE NÉCESSAIRE

# L'avenir du "noir"

Le roman noir – en américain dans le texte –, le polar en français, a un passé. Critique du pouvoir et du pouvoir de l'argent, il a décrit le monde tel qu'il fallait le voir. Au-delà des apparences. Dashiell Hammett, Raymond Chandler en sont les créateurs. Un genre qu'il ne faut pas totalement confondre avec celui du roman policier. Un peu le rapport de l'argot avec le français. Ce genre littéraire a-t-il un avenir ? Notre monde, celui de l'après-chute du Mur de Berlin et des attentats du 11/9/2001, structuré par l'idéologie réactionnaire de Bush et de Ben Laden – la lutte du bien et du mal – devrait ouvrir la porte à un renouveau. Ce discours n'est pas entièrement nouveau, on se souvient de *La nuit du chasseur* de David Grubb et du film de Charles Laughton. Robert Mitchum pourrait être la figure angoissante de W. Bush.

Les auteurs font une entrée remarquée, facteur de ce renouveau, à commencer par la Russe Alexandra Marinina. Son dernier opus paru en français, *Ne gênez pas le bourreau* ne rend pas compte totalement de son évolution. En russe, il date de 1997. Elle décrit la réalité, qui risque d'être la nôtre, de cette société russe, se décomposant, sans référence, sans État, sans règles, se traduisant par la montée des mafias et des groupes d'intérêt n'hésitant pas à recourir aux meurtres. Angoisse garantie.

La Suède, avec notamment Henning Mankell, que le Seuil édite à rebours – le dernier disponible, *L'homme qui souriait*, date de 1994 – génère toute une génération d'écrivains insistant sur les conséquences de la déstructuration de leur modèle social, sur la corruption...

L'Afrique du Sud, à son tour avec Deon Meyer, rejoint cette cohorte. L'après-apartheid – la fin des services secrets et leur restructuration – est la toile de fond de toutes ces enquêtes. Ce pays n'a pas encore vaincu ses démons. Pour le comprendre, il faut lire Deon Meyer.

Par contre, des auteurs comme Ed Dee peuvent être abandonnés à leur triste sort. Ils n'apportent rien. D'autres n'arrivent pas à rattraper leur temps et construisent des intrigues plausibles mais qui nous laissent sans réaction. C'est le cas du dernier Ed Mc Bain, *Le frumieux bandagrippe*, une histoire de faux-vrai enlèvement pour faire parler d'un produit « chanteuse », en reste au squelette d'intrigue, sans lien avec notre époque.

La métamorphose du monde appelle forcément une nouvelle donne pour le roman noir. ■

Nicolas Bénéès

• Folio Policier réédite tous les classiques du polar ainsi que les auteurs modernes. Une collection essentielle montrant l'extrême diversité du genre et son éclatement géographique. On trouvera *La nuit du chasseur* de David Grubb. • *Ne gênez pas le bourreau*, Alexandra Marinina, Seuil Policiers. • *L'âme du chasseur*, Deon Meyer, Seuil Policiers. • *L'homme qui souriait*, Henning Mankell, Seuil Policiers. • *Le frumieux bandagrippe*, Ed Mc Bain, Presses de la Cité.

### ► UN PAYS DE NULLE PART

La Belgique est née en 1830. Elle veut fêter – des cérémonies sont prévues – son 175<sup>e</sup> anniversaire. Ce petit livre, à l'iconographie superbe comme souvent pour cette collection, nous entraîne à la découverte de ce plat pays chanté par

Jacques Brel, historiquement, culturellement et politiquement.

• *La Belgique, le roman d'un pays*, Patrick Roegiers, Découvertes/Gallimard.

### ► UNE POÉSIE SWINGANTE

Jacques Réda est poète et critique de jazz. Il a voulu, ici, lier les deux pour faire swigner la poésie libre en lui faisant adopter les règles qui sont celles de la syncope. Le système métrique dont il parle est sans rapport, comme il le dit dans une sorte de note explicative, avec l'étalon en platine du Pavillon de Breteuil. Un essai original.

• *L'adoption du système métrique*, Gallimard.

## NOS COLLÈGES PUBLIENT

### ► FIÈVRES THERMALES...

Des attraits séculaires des sources aux engouements mondains des villes d'eaux, un passionnant travail d'historien qui interroge en détail les mythes et réalités du thermalisme aussi bien dans ses dimensions médicales que touristiques, économiques et sociales, sans oublier d'évoquer ses représentations littéraires et théâtrales...

P.L.  
• *Histoire du thermalisme en France au XIX<sup>e</sup> siècle*, Jérôme Penez, Economica.

### ► REFAIRE DE LA POLITIQUE

L'auteur, né au Mali, nous parle à la fois de la politique coloniale de la France et de la crise de l'école, du civisme qui frappe la République. Comment la défendre ? Comment rénover la pratique politique ? Comment mettre en œuvre une politique internationale répondant aux mêmes impératifs ? Ces questions nous concernent même si les réponses de l'auteur sont problématiques.

• *France, que fais-tu de ta République ?* Tidiane Diakite, L'Harmattan.

### ► JOURNAL D'UN PHILOSOPHE

Un recueil de réflexions, d'articles, de réponses à des jugements, des hommages à Desanti, une référence constante à Althusser – un peu passé de mode – forme l'arc-en-ciel de ce livre. La synthèse en est difficile, mais il se lit comme le journal presque intime d'un philosophe.

• *Les malheurs d'un philosophe métaphorique*, Gil Ben Aych, L'Harmattan.

### ► RÉFLEXIONS SUR L'ESTHÉTIQUE

Une thèse qui veut poser une des questions essentielles d'aujourd'hui, la place de l'art au XX<sup>e</sup> siècle. Elle part de l'Esthétique et de la philosophie hegelienne – la mort de l'art et la mort de l'histoire que l'auteure conteste – pour aborder toutes les formes actuelles des disciplines artistiques. Elle dessine une sorte d'inventaire à la Prévert, il manque peut-être le raton-laveur, pour se conclure par l'intrusion de la matière dans l'art et rejeter la Pensée cherchant tout de même à exister. Elle parle ainsi d'une « épreuve effroyable pour l'humanité ».

• *La « fin » de l'art selon la philosophie hegelienne*, Nicole-Nikol Abecassis, Diffusion ANRT.

## BD

### COMMENT VIVONS-NOUS ?

Maitena vit à Buenos Aires. Elle est connue de tous les Latins, de l'Amérique jusqu'en Italie et en Espagne. Elle commence à faire parler d'elle – ou d'elles – en France. Elle décrit, à travers son personnage féminin, notre vie de tous les jours. Nos petits malheurs, nos minuscules joies et notre propension à nous faire du mal. Avec ces ingrédients, elle arrive à nous faire rire. De nous et d'elle(s). Une médecine à recommander.

• *Les déjantées 4*, Maitena, Éditions Métailié.

LA RUBRIQUE CULTURE PORTE LE DEUIL. FRANÇOISE JEANCOLAS-AUDÉ NOUS A QUITTÉS SANS PRÉAVIS, NOUS LAISSANT ORPHELINS DE SA PASSION, LE CINÉMA. TOUTE L'ÉQUIPE S'ASSOCIE À L'HOMMAGE DE JACQUELINE.

## Pour Françoise...

**F**rançoise Jeancolas-Audé est brusquement décédée, renversée par une voiture, le lundi 3 janvier. Elle avait rejoint notre petite équipe au début de l'aventure de *L'US Magazine*; récemment retraitée, elle venait en militante de base, prête à offrir son temps et son savoir. Elle n'attendait rien en échange, sinon la satisfaction de guider le lecteur vers le cinéma, pour elle une école d'art et de vie.

D'elle, à ce moment-là, nous connaissions tout ce qui, de longue date, forçait le respect; l'enseignante qui s'était battue pour les classes à option cinéma et audiovisuel; la militante féministe de la première heure, engagée dans tous les combats, l'analyste attentive du cinéma des femmes; la critique

de cinéma, qui exerçait à *Positif* depuis 1977, et nous faisait profiter de sa vigilance. Mais c'est ici, dans les colonnes de *L'US-Mag*, au fil des réunions, que nous avons appris à découvrir la collègue exigeante, l'amie à la fois souriante et sévère, la finesse d'un regard, la maturité d'une réflexion esthétique et politique; et l'infatigable prospectrice de films parfois « éprouvants », comme elle le disait ici même, en janvier, de *The Corporation*, dans un article dont aucun de nous ne savait qu'il serait le dernier.

« *C'est en flux tendu que l'attention du spectateur est sollicitée* », écrivait-elle alors. Cette franchise, cette honnêteté, ce flux de l'attention portée aux films les plus en prise avec le réel, l'histoire, la société, c'était Fran-

çoise. Ses enthousiasmes étaient contagieux, ses agacements aussi. Pour elle – ce qui n'enlevait rien au plaisir – la cinéphilie était un sport de combat. Je l'admirais, nous l'admirions tous pour cela. Il nous faudra bien poursuivre sans elle, continuer à défendre les films qu'elle aimait, mais le vide est terrible, le chagrin est immense. Le souvenir vibrant de Françoise ne nous quittera pas. ■

**Jacqueline Nacache**

• Outre de très nombreux articles, comptes rendus et dossiers dans *Positif*, et plusieurs collaborations à des ouvrages collectifs, Françoise Jeancolas-Audé a notamment publié *Ciné-modèles, cinéma d'elles : situation de femmes dans le cinéma français 1956-1979* et *Cinéma d'elles 1981-2001 : situation des cinéastes femmes dans le cinéma français*, chez le même éditeur, L'Âge d'homme.



Pour retrouver ce film : [www.laraisonduplusfort.com](http://www.laraisonduplusfort.com)

## Violence et compassion

**L**a raison du plus fort, de Patric Jean (l'auteur des *Enfants du Borinage*) est un documentaire qui, au moment où j'écris, est projeté en vidéo, au cours d'une seule séance chaque jour, dans trois salles de Paris et deux de Lyon. Peut-être aura-t-il disparu des écrans à la publication de cet article, car c'est un cri lancé avec force, mais dans le désert. On y voit un voyage du Nord jusqu'à Marseille, et des gens, des lieux partout abandonnés : cités sinistrées, centres-ville qu'on vide de leurs populations indésirables pour en faire des paradis immobiliers. Le chemin de ce film est si éprouvant, justement, qu'on pardonne l'uniformité radicale du point de vue, la compassion que rien ne prend en défaut, les raccourcis inévitables. Il y a des moments où la dialectique doit s'effacer derrière la révolte, et *La raison du plus fort* est de ceux-là. D'ailleurs un de ces raccourcis, au moins, est admirable. C'est une séquence incluse dans l'orage du film comme une trêve, un moment de calme insupportable au milieu de tant de dureté. En plein discours sur la violence des « quartiers », bref passage dans une classe de lycée bourgeois. Un professeur de latin, à la voix douce et tranquille, détaille devant des élèves l'ataraxie stoïcienne, et la façon dont le sage, chez Sénèque, se prépare au bonheur. Le savoir comme luxe pour les uns, la misère comme destin pour les autres. ■

**J. N.**

• *La raison du plus fort*, Patric Jean (Belgique-France, 2004).

## CINÉMA

### Voyage

Pour mieux parler de la Turquie, il faudrait voir d'abord *Les Blessures du cœur*. Trois personnages d'âge et de milieu différents se croisent dans la grande ville : un enseignant retraité, une chanteuse en fuite, un homme amoureux et violent. Parce que tous les beaux films sont des voyages, celui-ci nous emmène du vieil Istanbul à l'Anatolie profonde. Mélodrame et romance, amour et observation sociale : sous l'imagerie romanesque, le spectateur traverse, en même temps que des espaces et des vies, la réalité d'un pays en mouvement. Le succès du film, déjà avéré



dans son pays d'origine, consacre Yavuz Turgul, après *Le Bandit* (1996), comme un auteur au regard juste et sensible, en même temps qu'un grand cinéaste populaire. On souhaite à ces *Blessures* le même excellent accueil qu'à beaucoup de précédents films turcs précédemment distribués en France. **J. N.**

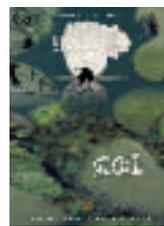
### L'exclusion au cinéma

ATTAC, pour la troisième année, organise un festival, *Images mouvementées*, pour rendre au cinéma toute sa place dans le domaine de l'art et donc de la révolte. Le thème principal, l'exclusion, permettra de voir quarante-quatre films au *Cinéma des cinéastes* et de participer à plusieurs débats. Des séances spécifiques seront organisées les 7-8 et 12 avril pour les scolaires. Initiative désormais relayée dans les régions, les comités ATTAC de Grenoble et d'Aix-en-Provence les préparent pour la période du 1<sup>er</sup> au 10 avril et du 11 au 16 juillet.



**N. B.**

• Contact : 01 47 63 65 54, [attac-festimages@attac.org](mailto:attac-festimages@attac.org)



## CULTURES

La Maison des cultures du monde, partenaire « Réduc'SNES » depuis plusieurs années, est de nouveau à l'initiative de ce 9<sup>e</sup> Festival de l'imaginaire. Il permet de découvrir de multiples facettes de la création à travers le monde, pendant cinq semaines (du 8/3 au 17/4) en plusieurs lieux de la région parisienne, associant pour la première fois le Théâtre équestre Zingaro, l'Institut du monde arabe et le Théâtre du Soleil (à l'occasion de son 40<sup>e</sup> anniversaire). Les musiques chinoises seront présentes comme les films mongols et sibériens et les marionnettes magiques de Taïwan. Toutes les autres musiques du monde, l'andalouse, la klezmer, le fado... seront aussi au rendez-vous.

• Toute la programmation sur [www.mcm.asso.fr](http://www.mcm.asso.fr) et au 01 45 44 72 30 (recommandez-vous du SNES).

# Le court dans le vent

**L'US :** Vous êtes à l'origine du festival Paris Tout Court. Est-ce le premier festival du film court à Paris ?

**Patrick Zocco :** Paris en tant que capitale internationale des cinématographies a toujours de manière plus ou moins cohérente accueilli différentes manifestations ou événements liés à la forme courte. Aux fils des ans, nombre d'associations ont toujours essayé de montrer des films courts (...). De nos jours l'Agence du court-métrage joue un rôle prépondérant, soutenue par le Centre National de la Cinématographie qui affirme depuis plusieurs années une politique volontariste à l'égard du format court. Pour ma part, en créant avec d'autres à Paris en 1997, le Festival Onze Bouge, j'ai fait le pari d'accompagner les films courts vers un public le plus large possible, et ce succès au bout de la huitième édition se confirme. Dès lors, je pouvais envisager une manifestation de niveau international à Paris en direction des professionnels et du public avec le soutien de la Mairie de Paris, c'est ainsi qu'est né Paris tout court en 2002.

**L'US :** Quelle est pour vous la place du court dans le paysage cinématographique ? Tremplin ou œuvre à part entière ?

**P. Z. :** Un film court, comme son nom l'indique est d'abord un film... Et comme tout film, il est l'aboutissement d'un chemin de création, d'un désir unique et partagé par nombre de professionnels du cinéma. La seule vraie question est de savoir s'il y a du cinéma dans cet objet de moins de 60

minutes. Je pense profondément que la durée des films (court ou plus long) ne devrait répondre qu'au seul choix artistique de son auteur (...).

**L'US :** Le public est de plus en plus nombreux. Est-ce la reconnaissance d'un genre qui a été considéré comme mineur ?

**P. Z. :** Il est considéré comme mineur parce que moins exposé, moins financé et donc moins rentable. Les films courts s'achètent à la minute et jamais sur leur valeur intrinsèque : ce qui est complètement fou si l'on considère que ce sont des œuvres d'art. Effectivement le public est présent et en demande parce qu'il y trouve souvent son compte (...).

**L'US :** Quelle est selon vous la destination idéale pour un court-métrage ?

**P. Z. :** Tout est bon pour faire connaître le format court, dans le respect de l'intégrité de l'œuvre. La télévision joue un rôle très ambigu d'une manière générale avec le cinéma puisqu'il en est un des principaux producteurs et diffuseurs. Et qu'elle se doit de répondre, au travers de l'audimat, à ses annonceurs d'une manière des plus policées. Le cinéma reste avant tout un objet pour la salle obscure (...).

**L'US :** Comment voyez-vous l'avenir du court-métrage après la modification du régime des intermittents et les futures réformes ?

**P. Z. :** Il est vrai que la nouvelle donne va rendre les choses extrêmement difficiles tant du point de vue des inter-

mittents du spectacle que des producteurs de films courts mais le désir de création restera toujours le plus fort.

**L'US :** Que pensez-vous des nouveaux supports, des nouvelles technologies ?

**P. Z. :** Ils répondent parfaitement à une démocratisation de l'acte de création, mais ne sont pas pour autant garants de qualité (...).

**L'US :** À Clermont, 15 000 scolaires fréquentent chaque année le festival. Est-ce le terreau de futurs spectateurs d'un cinéma de qualité ?

**P. Z. :** Le travail en profondeur effectué par l'équipe du Festival de Clermont-Ferrand depuis des années sur l'éducation à l'image est prépondérant à la mise en place du public pour les générations futures (...).

**L'US :** Quelle est la politique actuelle et à venir de PTC en direction des scolaires ?

**P. Z. :** Je suis extrêmement étonné de la qualité du regard que posent les enfants sur les films. Depuis des années je vais au cinéma avec mes enfants, je me suis vite aperçu de l'acuité et de la rapidité avec laquelle ils assimilaient toutes les règles du cinéma. Certes avec des grilles de lecture qui leur sont propres, et des références qui ne sont pas les miennes, mais j'apprends tous les jours avec eux (...). ■

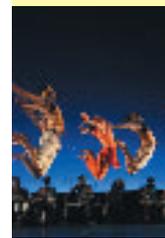
Propos recueillis par Francis Dubois

Texte intégral sur [www.snes.edu/snesactu](http://www.snes.edu/snesactu) (rubrique culture)  
Rens. : [www.paristoutcourt.org](http://www.paristoutcourt.org)

## Biennale de Danse en Val-de-Marne

Cette biennale nationale est toujours un événement, permettant de découvrir la diversité de l'expression chorégraphique contemporaine, occasion tout la fois de se faire connaître pour de jeunes compagnies talentueuses et de rencontres avec des créateurs renommés de divers pays du monde. Dans une vingtaine de villes et lieux culturels du Val-de-Marne (dont plusieurs de nos partenaires Réduc'snes), ce 13<sup>e</sup> Festival, du 7/03 au 17/04, accueillera notamment des créations de Wayne McGregor (Grande Bretagne), Georges Momboye (Côte d'Ivoire-France), Angelin Preljocaj, Lia Rodriguez (Brésil), Maria-Clara Villa-Lobos (Brésil-Belgique)... et de multiples autres compagnies de Catalogne-Espagne, France, Israël, Japon, Suisse, USA... La biennale c'est aussi une structure permanente de réflexion, d'échanges, de découvertes, de publications, de débats sur la création chorégraphique, dont le site Internet présente en détail les initiatives tout en

continuant à soutenir les luttes inachevées des intermittents du spectacle... P. L. • Découvrez cette activité et programmation sur [www.danse94.com](http://www.danse94.com) (01 46 86 70 70), en attendant de lire, dans le Magazine de fin mars, notre entretien avec Michel Caserta, le chorégraphe concepteur de cette Biennale qui, depuis plus de 20 ans, a accompagné et contribué à l'émergence de nouveaux talents...



## La place de l'eau

Le Monde diplomatique et les Amis des Carrefours de la Pensée, en partenariat avec la ville du Mans, organisent comme chaque année des débats sur un sujet d'actualité, l'eau cette année. Au programme, films, tables rondes, réflexions sur l'eau comme bien commun ou source de conflits.

• Au palais des congrès et de la culture du Mans, les 11, 12 et 13 mars, entrée libre et gratuite. Rens. : 02 43 47 38 60, [clara.herin@ville-lemans.fr](mailto:clara.herin@ville-lemans.fr)



## Actualité culturelle sur Internet

Avez-vous déjà visité les pages culture sur le site du SNES ? Au [www.snes.edu/snesactu/sommaire.php3](http://www.snes.edu/snesactu/sommaire.php3) rubrique culture.

En complément des pages culture, de nombreuses informations réparties en plusieurs sous-rubriques.

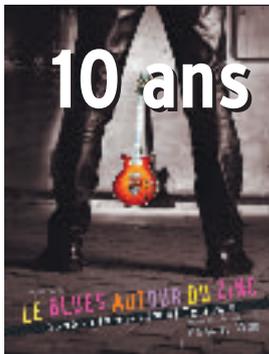
- Actualité théâtrale, chorégraphique et cinématographique, avec, en particulier, une présentation des nouveaux lieux partenaires participant à « Réduc'SNES », rejoignant la centaine de lieux accessibles à tarif réduit pour les syndiqués (accès réservé aux syndiqués, nécessitant le numéro de carte syndicale et le mot de passe figurant sur celle-ci).
- Festivals avec notamment un nouveau reportage sur Clermont et la situation du court-métrage, où Francis Dubois représentait la rédaction de L'US en janvier 2005...
- Entretiens et débats avec des auteurs, des créateurs, des directeurs de théâtres...
- Découvertes du travail et des orientations d'équipes théâtrales s'impliquant autour d'un lieu et d'une démarche culturelle...
- Luttes et perspectives...
- Expositions et autres manifestations artistiques.
- Initiatives et productions de collègues créateurs.
- Ressources pour l'enseignement.

Alimentée par l'équipe qui conçoit les pages du magazine, cette rubrique peut aussi faire écho à vos informations culturelles, impliquant des collègues dans leur conception, ou méritant notre attention d'éducateurs et de syndicalistes... si vous nous les communiquez suffisamment à l'avance.

Philippe.Laville@snes.edu

# 10 ans et ça ne suffit pas

B eauvais associe le blues et les bars. Logique ! Du 10 au 19 mars, se succéderont des légendes – Chuck Berry, 78 ans aux prunes avec un groupe de jeunes qu'il paye avec des cacahuètes et multiplie les canards, John Mayall, britannique, 72 ans, capable de toutes les audaces –, des spectacles initiés par Keith B. Brown « Delta Blues » en direction des scolaires ainsi que « Les fanfares du zinc » (11, 12 et 13/03), nouveauté de cette année, des groupes venant des États-Unis comme d'Europe. Une sorte de démonstration de l'internationalisation du blues, de sa capacité à se lier aux cultures nationales pour se transformer tout en restant lui-même. Une musique de notre temps pour faire du beauvaisien une région bleutée. Pour fêter ce dixième anniversaire, les organisateurs ont invité la chanteuse à la mode, Madeleine Peyroux. Comme chaque année, le blues se conjuguera aussi au féminin, avec Sharon Jones. ■ Nicolas Bénéès



Festival organisé par le Comptoir magique ([www.zinc-blues.com](http://www.zinc-blues.com) ou 03 44 15 30 30)



Pour fêter le blues avec deux légendes vivantes

DES CONSIDÉRATIONS ÉTHIQUES OU ÉCONOMIQUES peuvent conduire à préférer les logiciels libres. Les aspects pratiques aussi. À force de chercher le CD d'installation, la licence, le numéro pour les MAJ, du secours lors d'un problème... on se met à rêver de logiciels copiables, facile à trouver et à renouveler, avec des utilisateurs prêts à l'entraide. Or, on peut trouver facilement des outils libres performants et d'utilisation intuitive pour tous les usages classiques, que l'on utilise un PC sous *Windows*, un PC sous *Linux* ou un *Mac*.



## Chez soi comme dans l'établissement, se simplifier les TICE avec des logiciels libres

### Traitement de texte, d'images, de sons... tableur... : des suites intégrées pour tout faire

#### Suite bureautique

La suite *OpenOffice.org* est devenue un grand classique. Ses performances sont très comparables au *pack Office* de *Microsoft*. Elle intègre plusieurs outils.

- *Writer*, le traitement de texte, permet toutes les mises en forme souhaitables, tableaux, colonnes, inclusion d'images, de notes, mises en page élaborées. Un outil associé édite des formules mathématiques. Pour avoir un éditeur d'équations sophistiqué, inclure *Dmaths* (<http://www.dmaths.com/>).

- Le tableur, *Calc*, est très comparable à *Excel* de *Microsoft* et compatible avec celui-ci. Il permet les formules simples ou complexes, la réalisation de graphiques avec des présentations variées. Pour les plus exigeants, quelques applications restent limitées mais nous serions surpris que vous vous en aperceviez en préparant un cours de lycée !

- *Impress* est un logiciel de présentation parfaitement adapté à la présentation de cours. Avec un vidéoprojecteur, on peut projeter plan, images, graphiques, en les animant... et on peut tout imprimer. Compatible avec le format de *Powerpoint*, vous pouvez transmettre votre travail ou récupérer un « diaporama » pour l'adapter. Vous conserverez

même les animations complexes. *Impress* sait faire une animation *flash* (swf), devenu très fréquent sur le Web.

- *Draw*, est un logiciel de dessin vectoriel. Très puissant, il permet même des effets 3D variés.

*OpenOffice.org* peut gérer une base de données (*dBase*, *MySQL*, etc.), utiliser des données sous *MSAccess*. Ce sont là des fonctions avancées à l'utilisation plus délicate comme toujours pour les bases de données. Pour se faire une idée de la relation *OOo*-base de données : <http://fr.openoffice.org/Documentation/Howto/indexht.html>.

Ces logiciels sont intégrés, c'est-à-dire que vous pouvez faire un document sur le traitement de texte et y inclure un graphique lié au tableur, des champs de la base de données... L'éditeur d'équations fonctionne aussi bien avec *Impress* qu'avec *Writer*, etc. Même logique pour le correcteur orthographique.

*OpenOffice.org* lit ou produit au besoin des fichiers aux formats classiques, vous utilisez vos fichiers antérieurs, vous échangez avec les utilisateurs d'autres logiciels. Même des documents à mise en page élaborée (avec notes de bas de page, tableaux complexes) sont récupérables conve-

nablement. *OOo* fait du pdf d'un seul clic (fixe la mise en page) ou du html (pour le Web). Le format utilisé (xml) génère des fichiers deux fois moins lourds que *Word*, y compris avec des images. En français : <http://fr.openoffice.org/>.

#### Traitement de texte « pédagogique »

*Abiword*, TT simple, peut rendre service dans diverses situations : initiation jusqu'au collège, réhabilitation d'un ordinateur très poussif... C'est déjà loin d'être un jouet, il produit des documents soignés, de styles variés : <http://www.framasoft.net/article475.html>.

#### Traitement d'images

- *The Gimp*, libre et gratuit, très performant (comparable au célèbre *Photoshop*, outil des professionnels et amateurs avertis) répond à tous les besoins de manipulation de photos et autres images. On ouvre les différentes barres d'outils en fonction des besoins, on les glisse dans le coin d'écran où elles gênent le moins. Tous les formats classiques sont gérés, très peu de problèmes à l'ouverture des fichiers les plus divers (moins, me semble-t-il, qu'avec la plupart des logiciels largement diffusés). Pour télécharger, accéder à des didacticiels, etc., <http://www.gimp-fr.org/html/index.html>, en français. Comme tous les logiciels de ce niveau, tout n'est pas facile mais les fonctions essentielles sont vite apprises, l'interface est assez intuitive. Bonne documentation sur <http://www.aljacom.com/~gimp/>.

- Plus simple, *Irfanview*, gratuit mais non libre (<http://www.framasoft.net/article653.html>). Citons : copie d'écran, création rapide de diaporama, gestion d'images, possibilité de renommer et redimensionner des images par lot. Très

#### NOTRE SITE DU MOIS

##### Un projet libre coopératif

- *Wikipédia* est une encyclopédie gratuite, rédigée en « coopération », dont le contenu est réutilisable selon les conditions de la licence libre. En constante évolution, chacun peut y participer. <http://fr.wikipedia.org/wiki/>.
- *Wikilivres* propose des livres pédagogiques gratuits, dans la même logique, en plusieurs langues : <http://fr.wikibooks.org/wiki/Accueil>.

utile avec un appareil photo numérique...

#### Traitement du son

*Audacity*, logiciel de traitement sonore libre, permet d'enregistrer, de jouer, d'importer et d'exporter des données en plusieurs formats dont Ogg, Wav, Aiff et Mp3. Pour acquérir du son à partir de l'entrée micro, enregistrer ses anciens disques puis supprimer les bruits parasites afin de graver un CD, etc. Préférez le format Ogg, de meilleure qualité que Mp3 (lequel n'est pas libre). En français sur : <http://audacity.sourceforge.net/>.

#### Base de données

Construire une base de données est plus technique qu'utiliser un traitement de texte ou faire un site Web de quelques pages reliées par des liens hypertexte. Mais évidemment, il y a des applications libres comme *MySQL* qu'on peut utiliser sur un réseau via *OpenOffice.org* ou avec *EasyPHP*, alors en relation par exemple avec *Spip*. *MySQL* est le moteur de base de données « libre » le plus populaire, avec plus de cinq millions d'installations actives. Il est utilisé dans les sites Web de grand volume (journaux et revues par exemple). Voir pour cela, en français, <http://www-fr.mysql.com/>. ■

#### POUR EN SAVOIR PLUS

Une adresse qui offre une documentation synthétique, où vous ne vous perdrez pas, avec les liens nécessaires pour télécharger les logiciels ou approfondir : <http://logiciels-libres-cndp.ac-versailles.fr/> Les CRDP de Paris et Versailles proposent trois CD de 30 logiciels libres pour l'école (pour *Windows*, *Linux*, *Mac*).

Vous pouvez vous reporter à notre site pour les nombreuses adresses déjà citées, dont :

- <http://lea-linux.org/intro/equivalents.html> pour des programmes éducatifs libres.
- les LUG : groupes d'utilisateurs de logiciels libres qui organisent souvent une liste de diffusion et des réunions. Liste sur <http://www.aful.org/aful/gul>.

## Tout ce qu'il faut pour l'internaute !

1. **Mozilla** est une suite libre complète d'outils pour le Web, pour *Windows*, *Linux* ou *Mac*. L'utilisation est raisonnablement intuitive (au moins autant qu'*Internet Explorer*) et l'interface en français si vous le souhaitez. Correcteur orthographique inclus. On gagne beaucoup en sécurité, les virus et autres intrus utilisant souvent des failles repérées sur des outils *Microsoft*. L'ensemble est cohérent mais on peut, en toute simplicité, installer séparément les différents modules.

• **Firefox**, le butineur, permet de surfer sur le Web, très complet, compatible avec les différents types de sites et offrant de nombreuses options. En installation isolée, *Firefox* est très intéressant car léger malgré ses fonctionnalités (et très sûr vis-à-vis des « virus »). Nous lui consacrerons un prochain article.

• **Thunderbird**, logiciel de courrier, avec carnet d'adresses associé, ne devrait dépayser personne. Il peut récupérer votre ancien carnet d'adresses ouvert sous un

autre format et même récupérer la configuration de vos connexions et comptes. Le transfert est ainsi facile et rapide. Intègre un moteur de tri de courrier pour éviter d'être encombré de spams et autres publicités.

• **ChatZilla**, logiciel pour correspondre en temps réel.

Un éditeur de pages Web particulièrement séduisant pour les utilisateurs peu expérimentés. Utilisé dans la suite *Mozilla*, on passe vite à la visualisation dans le navigateur, ou à l'outil de programmation en java (si on le souhaite, car on peut faire un site fonctionnel sans savoir ce que c'est !). De même on récupère instantanément la copie d'une page visitée dont on veut s'inspirer. La page prête, on la met en ligne en se laissant guider (« publier la page »).

La suite ou les logiciels séparés, en français, sur : <http://french-mozilla.sourceforge.net/> Extensions pour des besoins spécifiques : <http://extensions.geckozone.org/Accueil/>.



2. **FileZilla**, logiciel de ftp,

### PROTECTION DE L'ORDINATEUR

Il existe des antivirus gratuits, libres ou non, pour un usage personnel ou pour les établissements scolaires. Il y a aussi des accords entre l'Éducation nationale (ou des académies) et des sociétés, ces accords permettent éventuellement l'utilisation sans frais d'un antivirus à son domicile ou dans les établissements. Si cette possibilité vous intéresse, allez voir sur votre site académique <http://www.ac-academie.fr>. Pour les antivirus réellement gratuits, citons :

• **Les antivirus en ligne** peuvent scanner votre ordinateur à la demande. Plusieurs sont gratuits (pas nécessairement libres). Le site <http://www.secuser.com> est un site commercial d'accès libre, c'est une référence incontournable. Il fournit, à chaque nouvelle « attaque », informations et utilitaires de désinfection (gratuitement). Vous pouvez donc scanner ou protéger votre ordinateur en cas d'inquiétude. Abonnez-vous à la lettre d'informations.

• **Antivirus personnels gratuits** : *Framasoft* fait un recensement des antivirus et autres utilitaires de protection. Des antivirus libres pour *Windows* existent comme *ClamWinAV*. La bonne page est <http://www.framasoft.net/rubrique173.html>. Au début, des logiciels libres (dont *ClamAV* pour *Linux*) et sous l'aile delta des logiciels propriétaires gratuits. Citons *Avast*, qui ne nécessite qu'un enregistrement sur le site de l'éditeur, n'est pas trop gourmand en ressources, filtre vos mails, se met à jour quotidiennement : <http://www.framasoft.net/article157.html>.

• **Pare-feu**. <http://www.lavasoftusa.com/software/adaware/> fournit un antispyware gratuit pour une utilisation personnelle. Les spywares sont ces logiciels espions qui, entre autres inconvénients, vous valent des avalanches de messages ciblés... et qui, surtout, agissent à votre insu, installés sans votre accord sur votre disque dur. *Sygate Firewall* est un pare-feu gratuit qui permet le contrôle des programmes autorisés à transmettre des informations sur Internet.

Attention cependant : vous risquez de ralentir un ordinateur datant beaucoup. Mais votre fournisseur d'accès peut filtrer vos mails, ou vous pouvez les consulter en ligne ; et il faut vous abonner à la lettre de Secuser. Avant d'installer un nouvel antivirus, pensez à désinstaller le précédent (« panneau de configuration », « ajout-suppression de programmes »).

### AVEC OU SANS GNU/LINUX



Nous n'avons cité que des logiciels dont une version tourne sous *Windows* (et souvent sur *Mac*). Les mêmes fonctionnent aussi sous *Gnu-Linux*. Vous pouvez choisir d'installer ce système d'exploitation et de les y intégrer (choisissez alors la version *Linux* !). C'est maintenant facile. Il n'est nécessaire ni d'avoir *Windows* ou le *DOS* ni de les supprimer du PC. *Gnu/Linux* et *Windows* (ou *MacOS*) peuvent coexister, mais pas être mélangés, c'est-à-dire qu'il n'est pas recommandé de les installer sur le même lecteur (disque dur non partitionné ou partition), désigné C, D, E... sous *Windows*. Il faudra disposer de 1 à 3 Go environ. Si on n'a pas deux disques durs, vous créez une partition (les distributions incluent des logiciels ad hoc), et aurez ainsi plusieurs disques durs virtuels. Reportez-vous à notre article de juin 2004. Deux distributions très au point nous semblent d'actualité : *Fedora Core3* et *Novell Suse Linux 9.2*. Essayez... vous naviguerez plus vite sur Internet, plus besoin d'antivirus, pas de plantage du système quand une application cafouille.

permet de transférer, déplacer, renommer, des fichiers et répertoires sur votre site Web. C'est un petit outil incontournable dès lors qu'on alimente le site de l'établissement ou qu'on crée son propre site. Voir <http://filezilla.sourceforge.net/>. Sous *Linux*, vous préférerez *Gftp*, plus élaboré. Voir le site de *Framasoft* <http://www.framasoft.net/article2759.html>.

3. **7zip**, pour compresser et décompresser des fichiers, libre, en français : <http://www.7-zip.org/fr/>.

4. **NVu (N-View)** est un éditeur de sites Web permettant de réaliser des sites élaborés. C'est une version développée du module d'édition de *Mozilla*. <http://frenchmozilla.sourceforge.net/nvu/>.

5. Pour réaliser un site complexe et coopératif : *Spip* et son environnement. Produit libre, en évolution permanente mais très sûr, il est prévu pour construire un site Web autour d'une base de données. Il appartient aux administrateurs de définir organisation et présentation du site (puis d'autoriser les publications). Les rédacteurs (vos élèves par exemple) écrivent librement et sans difficulté (même des collégiens) leurs articles directement en ligne. La collectivité des rédacteurs peut relire, réagir... D'un clic, le professeur met en ligne quand c'est prêt. Remar-

quement adapté à de nombreuses utilisations pédagogiques et capable de gérer des sites volumineux (voir le site du *Monde Diplomatique*). Votre hébergeur (souvent c'est votre fournisseur d'accès à Internet) doit mettre à votre disposition la base de données (*MySQL*) et l'environnement qui lui convient, une formalité. L'utilisation élémentaire est intuitive. Pour l'utilisation approfondie on trouve documentation et listes de diffusion sur le site de *Spip* : <http://www.spip.net>. ■

### ADAPT A DÉJÀ PUBLIÉ

Des logiciels libres pour une école laïque (11/1999 et 02/2002), sélection pour *Windows* (02/2002), *Déclic*, figures géométriques (03/2002), *Winggeom*, géométrie (05/2002), *Abiword* (10/2002), *StarOffice* et *OpenOffice* (12/2002 et 04/2004), *Le Gimp* (01/2003), *Linux* sans installation (05/2003), *GnuWin II*, compilation de libres (09/2003), *Dia*, diagrammes (12/2003), *Ktouch*, dactylographie (01/2004), *Javamaths* (03/2004), Découvrir et installer *Gnu-Linux* (06/2004), captures d'écran (11/2004), tracé de courbes mathématiques (12/2004).

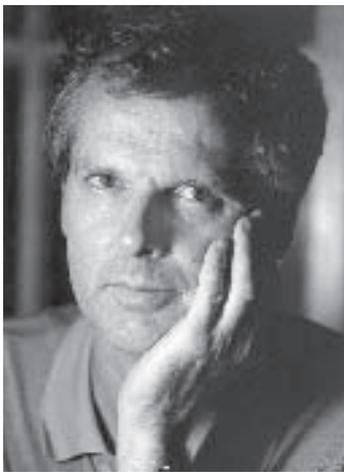
Tous ces articles sont accessibles sur notre site <http://www.adapt.snes.edu>.

Pages réalisées par Alain Prevot ([alain.prevot@adapt.snes.edu](mailto:alain.prevot@adapt.snes.edu)) et Claude Micouin ([logiciels.alternatifs@adapt.snes.edu](mailto:logiciels.alternatifs@adapt.snes.edu)), pour Adapt-SNES 237, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris, tél. : 01 40 63 27 70, avec l'aide de Laurent Darrieux, Bruno Desroches, Francis Lecher, Frédéric Lopez. Ces articles sont soumis à la licence libre GPL, c'est-à-dire que la reproduction exacte et la distribution intégrale sont permises sur n'importe quel support, à autant d'exemplaires que vous le désirez, pourvu que cette notice et les mentions de copyright soient préservées. Tous les articles multimédias parus dans *L'US Magazine*, des centaines de tests de cédéroms, de nombreux liens, le catalogue des publications d'Adapt (commande en ligne possible) sur <http://www.adapt.snes.edu>

# Capitalisme cognitif et soci

**L'US Mag :** *Quelle peut être la place accordée aujourd'hui à l'éducation ? Reste-t-elle centrale dans le cadre du capitalisme cognitif que nous connaissons ?*

**Yann Moulier Boutang :** Nous vivons une situation paradoxale. D'un côté, la contre-révolution néolibérale semble effectivement s'attaquer au service public éducatif. Elle entend donc lui appliquer les règles de « gouvernance ». D'un autre côté, la médiocrité de la croissance économique européenne depuis le sommet de Lisbonne conduit les États membres à réitérer le caractère décisif d'objectifs très ambitieux en matière d'éducation du plus grand nombre. Il faut évidemment se demander si ces déclarations d'intention relèvent d'un pur exercice de style ou si elles s'appuient sur une volonté réelle.



**L'US Mag :** *Qu'en est-il aujourd'hui de la marchandisation de l'école ? Le libéralisme trouverait-il un nouveau souffle dans la privatisation de l'éducation ?*

**Y. M. B. :** Il est effectivement nécessaire, comme vous le faites, d'interroger les logiques économiques qui envahissent la pensée dans le domaine de l'éducation. On peut ainsi se demander si on va vers une logique marchande dans le panorama éducatif mondial. D'autre part, on peut s'interroger sur la récurrence des notions d'efficacité, de compétitivité, de financement hybride public-privé, de marché de l'éducation, de mondialisation des services éducatifs, d'individualisation des prestations éducatives : tout cela ne conduit-il pas à une vision exclusivement économique de l'éducation ?

Pourtant, jamais le niveau d'éducation, ni les processus de formation, ni les capacités d'apprentissage n'ont paru autant au centre de la croissance économique. Ainsi, que l'on parle de « société de l'information » ou « d'économie reposant sur la connaissance », l'éducation se trouve désormais au cœur de la valeur économique. De ce point de vue, on peut affirmer que nous sommes sortis d'une simple exigence « humaniste » et extra-économique. Évolution qui se fait pour le meilleur et pour le pire, sans doute, mais, comme l'observait Montaigne, « nous ne goûtons jamais rien de pur ». Dès lors, la thèse de la marchandisation peut être tentante. On ne voudra alors retenir de l'importance de l'éducation que la théorie du capital humain (de Becker, Schultz) ou celle de la croissance endogène (de Lucas), autant de théories dont la matrice est plutôt néo-classique (dans la lignée de l'École de Chicago). On peut d'ailleurs les combiner à une théorie marxiste ou régulationniste, ou encore critique, de la financiarisation (Lordon, Chesnais). Dans ce cas, on aboutit nécessairement à une prévision pessimiste selon laquelle la marchandisation de l'éducation dans les vingt prochaines années serait une perspective inexorable.

**L'US Mag :** *Quelles sont, selon vous, les limites de cette thèse de la marchandisation ?*

**Y. M. B. :** Cette thèse me paraît insuffisante, comme

le montrent les travaux que nous menons dans l'équipe Isys du CNRS-Paris I<sup>(1)</sup>. En réalité, le tableau nous paraît donc beaucoup plus nuancé et ouvert. Certes, en tant que pièces maîtresses du dispositif de capture du capitalisme cognitif, l'école, l'université et la formation permanente sont désormais en première ligne de l'accumulation.

De plus, la pression « gestionnaire » sur l'éducation s'explique à la fois par le montant de plus en plus important des investissements dans l'équipement immatériel des sociétés développées et par toute une série d'enjeux. Pour autant, il existe de profondes contradictions internes qui interdisent au capitalisme cognitif de s'emparer des savoirs et de la production de connaissance par la seule marchandisation.

C'est d'abord celle de la nature très particulière de l'information du point de vue économique. C'est également celle de la nature de biens publics de la connaissance et de ses conditions de production. D'autre part, les NTIC comportent un potentiel considérable de centralisation répressive et de codification des connaissances en informations marchandisables. Mais la massification et la démocratisation de leur usage sont une condition indispensable à l'extraction de valeur du travail vivant en tant que travail vivant. Elles induisent une crise des rapports de propriété privée et commencent à dessiner les contours d'un nouvel espace public de libération et de lutte pour l'égalité.

**L'US Mag :** *Quels sont les principaux traits de ce « capitalisme cognitif » ?*

**Y. M. B. :** Il faut commencer par dire ce que le capitalisme cognitif n'est pas. En premier lieu, il n'est pas « la nouvelle économie », c'est-à-dire une économie financiarisée affranchie des crises du cycle économique comme les États-Unis ont paru en offrir le modèle jusqu'en 2001. Mais, en second lieu, il n'est pas non plus une « société de l'information » : l'échange social ne se réduit pas à un échange neutre d'informations. En troisième lieu, il n'est pas davantage une économie cognitive, c'est-à-dire le secteur de l'économie qui produit de la connaissance ou des biens savoirs. Enfin, il n'est pas non plus une «

économie reposant sur la connaissance » (selon l'expression de Foray et Lundvall) comme si les rapports sociaux avaient disparu dans une convergence neutre du « gouvernement de et par la science ». Le terme de capitalisme cognitif rappelle ainsi que nous sommes toujours dans le capitalisme bien plus que simplement dans le marché. Le marché est secondaire par rapport à la captation de valeur. La finance sert cet objectif, plus que l'inverse.

**L'US Mag :** *Qu'en est-il de la notion de « société de la connaissance » ?*

C'est un terme ambigu qui, comme « l'idéologie républicaine » hier, part d'une égalité supposée ou réalisable par la seule institution éducative sans voir que le partage de la connaissance et des savoirs revêt une importance de plus en plus stratégique. Ce partage constitue un enjeu de pouvoir sans doute plus fort que sous la Troisième République et le capitalisme industriel. Ainsi, la société de la connaissance est une société fortement stratifiée selon l'excellence, sans les habituels contrepoids qui existaient lorsque l'économie était encadrée à la Polanyi. La deuxième erreur d'une mise en avant idéologique de la « société de la connaissance » est la confusion qu'elle entretient entre la société de l'information et des connaissances codifiées, et une société reposant sur le développement de la connaissance et sa captation comme ressort essentiel de l'accumulation. L'accès à l'information et aux connaissances codifiées est en effet facilement assujettissable à un droit de péage. Dès lors, réduire la société de la connaissance à un quantum d'informations accélère des marchandisations malthusiennes. Ainsi, la brevétisation des revendications des logiciels qui tend à approprier les processus, les méthodes thérapeutiques, détruit l'innovation et la formation des conditions de production de connaissance. Le tri de l'information et le tri critique des outils de tri ne sont pas eux-mêmes des biens-informations. La connaissance d'outils comprend des traits généraux non codifiables, leur utilisation contextuellement intelligente est seule productrice d'innovation.

La valeur des biens-connaissance présuppose une collectivité éduquée capable d'en faire un usage intelligent, c'est-à-dire répondant à des questions nouvelles par des solutions non préalablement programmées.

**L'US Mag :** *Quel serait un regard « de gauche » sur ces enjeux ?*

**Y. M. B. :** La gauche sait critiquer la dimension de pouvoir de la détention de connaissance. Elle voit assez bien depuis les travaux de Bourdieu, de Baudot & Establet comment l'école peut dissimuler de nouvelles formes d'assujettissement et reproduire de nouvelles inégalités. Ainsi la détention quasi-patrimoniale d'un « capital social » ou « humain » justifie plus aisément des doses d'inégalité accentuées depuis la fin des Trente glorieuses. L'individualisation dans l'éducation décharge sur l'individu la « responsabilité » de sa formation et de son « employa-

# été de la connaissance

bilité ». (G.S. Becker), la société se bormant à des incitations au lieu d'objectifs collectifs volontaristes. Beaucoup reste à faire sur l'analyse des composants de la production de connaissance sur lesquels un projet émancipateur peut agir dans un capitalisme cognitif. Une politique de gauche dans le capitalisme cognitif doit partir surtout des véritables contradictions intrinsèques du capitalisme cognitif et non des traits anhistoriques de « pouvoir » qu'il partage avec la théorie des élites ou de l'individualisation considérée comme destructrice du « collectif ». L'importance stratégique de la connaissance (pas de l'information, ni des savoirs codifiés et numérisés) fait émerger un nouvel espace collectif ou commun et des processus collectifs d'individuation pour parler comme Gilbert Simondon.

La production dans le capitalisme cognitif remet en question la distinction entre la production et la consommation comme des sphères séparées, et réalise de plus en plus des dispositifs où l'information fournie par le consommateur est ré-injectée en temps réel grâce à l'informatique dans la production juste à temps (le prosumeur).

Le rôle du marché se confond désormais avec la captation de l'opinion publique et de l'attention (Tarde). Produire n'est plus produire une marchandise séparée mais un monde et une expérience du monde qui entraîne des consommations matérielles (Rifkin, Lazzarato). Dans la relation pédagogique enseignant enseigné, cela renvoie dos à dos la défense militérianne d'un savoir séparé objectif et indépendant des tensions sociales, et le parti pédagogue qui n'identifie pas en quoi il contribue à la formation de la main-d'œuvre nouvelle requise par le capitalisme cognitif.

Si bien que c'est le décalage des premiers qui paraît critique tandis que les seconds paraissent gestionnaires et incapables de fournir les éléments d'orientation vers un nouvel espace public et civique. Ces lacunes apparaissent particulièrement lorsqu'il s'agit des exigences d'appropriation et d'usage des NTIC.

**L'US Mag : Quelles mutations a connu ce capitalisme cognitif dans les trente dernières années ?**

**Y. M. B. :** La mutation à laquelle nous assistons depuis 1975 est celle de la naissance d'un nouveau mode de régulation du capitalisme (le troisième dans l'histoire après le mercantilisme et le capitalisme industriel). C'est ce nouveau capitalisme que nous appelons un « capitalisme cognitif ». Son centre est lié à l'appropriation de connaissances et à la production continue de l'innovation. Tous les secteurs de la vie sociale qui concourent à la production de connaissance au moyen de la connaissance et au moyen du vivant sont les nouveaux centres nerveux de l'accumulation.

Quel principe d'unité caractérise les mutations en cours ? Une société se caractérise par un principe ou une orientation de son accumulation. Par accumulation nous entendons les investissements de la société, en donnant à ce mot un sens très large, en ne la réduisant pas à la Formation Brute de Capital

Fixe des économistes. C'est l'orientation de l'accumulation qui confère à une formation économique sa nature. Je cite largement l'intervention de Bernard Paulré au colloque *La connaissance dans les sociétés techniciennes* du 19-20 novembre dernier à l'Université de Paris I, qui résume les conclusions aux quelles nous sommes arrivés : « Les approches proposées par l'école de la régulation ne traitent pas de cet aspect. L'enjeu théorique semble tourner essentiellement autour des conditions de la réalisation d'un bouclage satisfaisant de grandeurs macroéconomiques, une fois observés les comportements et les médiations constituant un nouveau mode de régulation. »

Pour autant, « il convient d'aller au-delà des formes institutionnelles et du bouclage macro-économique, et prendre en considération le contenu de l'accumulation ». L'accumulation n'est pas simplement une affaire de machines. « Nous appelons système d'accumulation l'association de ce que l'école de la régulation appelle un mode de production et d'un type d'accumulation. Si le capitalisme industriel peut être caractérisé par le fait que l'accumulation porte pour l'essentiel sur les machines et sur l'organisation du travail abordée dans ce contexte comme l'organisation de la production et l'affectation des travailleurs à des postes, le capitalisme cognitif est un autre système d'accumulation dans lequel l'accumulation porte sur la connaissance et sur la créativité, c'est-à-dire sur des formes d'investissement immatériel ».

Dans le capitalisme cognitif, « la captation des gains tirés des connaissances et des innovations est l'enjeu central de l'accumulation et joue un rôle déterminant dans la formation des profits. La question des droits de propriété, la place dans les réseaux, les alliances, la gestion des projets sont des facteurs institutionnels et organisationnels majeurs. Ils jouent un rôle crucial ». Les stratégies se déterminent à partir de la recherche d'un positionnement spatial, institutionnel et organisationnel adéquat pour accroître la capacité à s'impliquer dans un processus créatif et à en capter les bénéfices.

Le rapport de l'école, de l'Université, de la recherche publique et privée (j'insiste) des appareils de formation permanente avec le capitalisme cognitif sont en tension productive directe. Et pas simplement comme le lieu externe où se forment les valeurs de la République, de la Nation, des classes dominantes, ou bien où se produit l'invention, l'innovation industrielle venant en aval et à l'extérieur de la sphère de valorisation.

**L'US Mag : Quelles conclusions provisoires peut-on tirer de l'ensemble de ces phénomènes et de ces remarques ?**

**Y. M. B. :** Le capitalisme cognitif cherche à capturer continuellement la puissance collective de l'invention qui se manifeste dans la coopération sociale. Outre le gisement d'innovations et d'emplois durables, non délocalisable ou non purement répétitif (Taylor a quelques beaux jours devant lui dans les services

qu'elle seule permet), le travail cognitif présente l'énorme avantage pour un capitalisme néolibéral d'incorporer une quantité considérable d'externalités positives dont la production est laissée à la puissance publique ou aux communautés de diverses sortes (les traditionnelles comme les plus modernes).

Pour capturer la valeur du travail cognitif (à l'oeuvre dans l'ensemble du processus productif) le capitalisme cognitif cherche sans cesse à codifier, standardiser, numériser et traiter les savoirs (y compris traditionnels : voir la « biopiraterie » dénoncée par Vandana Shiva). Mais ce faisant, il se heurte à des contradictions majeures de façon croissante. Sitôt transformée en bien information, une connaissance qui coûte cher à produire (à l'échelle sociale, mais aussi à l'échelle privée en R & D) perd une très grande partie de sa valeur marchande tant elle est reproductible à coût dérisoire (coût marginal nul). Les actifs immatériels comme les capacités (les compétences) du travail vivant demeurant vivant et non réduit à un stock de connaissances mortes, présentent toutes les caractéristiques des biens publics (indivisibilité, non-rivalité, interdépendance et externalités multiples).

Ainsi, le système de droit juridique (dominé par la transférabilité marchande, l'abus) qui réglait le cas des immatériels dans le capitalisme industriel (brevet, marques, droits d'auteur) connaît une crise de mise en oeuvre (enforcement) sans précédent depuis la bataille des enclosures du XVIII<sup>e</sup> siècle.

L'appropriation massive des NTIC indispensable à la captation de valeur du travail cognitif rend en même temps inexécutable les anciens droits de propriété : elle les délégitime induisant une demande de nouveaux espaces gratuits et accessibles ; elle balaie l'obstacle technique à la reproduction à une échelle de masse et à la divulgation dans un espace planétaire. L'intelligence, la capacité d'innovation sitôt qu'elles sont capturées dans les filets du numérique et donc reproductibles à l'infini rendent de plus en plus difficile la création et le maintien d'un monopole, fût-il temporaire. Voir la contestation des brevets des médicaments, des droits d'auteurs. Nous assistons donc à une bataille des « nouvelles clôtures » tout à fait incertaine.

L'accès aux nouvelles technologies, la démocratisation massive des NTIC dans et à travers le système éducatif et la pression pour une éducation permanente garantie constitue un des leviers essentiels de la dé-marchandisation continue. Les contre-offensives de Microsoft face à la progression de Linux et d'Open Office dans le système éducatif par fourniture de matériel gratuit accompagné de logiciels capturant le travail cognitif et le condamnant à la « norme » Microsoft est révélatrice. ■

(1) Avec B. Paulré, A. Corsani, M. Lazzarato, P. Dieuaide, P. Jollivet, J. Taddei, C. Vercellone.

Yann Moulier Boutang est militant politique, essayiste et économiste, professeur de sciences économiques à l'Université de Compiègne et à l'IEP de Paris, chercheur au laboratoire Isys-Matisse (CNRS-Paris 1).

Tarifs : • 1 ligne = 9 € pour les adhérents ou abonnés au SNES  
• 1 ligne = 14 € pour les autres annonceurs. • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère. • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles.

## LOCATIONS

À Flavigny, en Bourgogne, beau village médiéval, gîte 4 pers., silence, confort, panorama : 365 €/sem. Tél. 03 80 96 20 59, www.Licorne-Bleue.net

Paris, studios, 2 p. meublés, équipés, tt conf., à partir de 285 €/sem. Tél. 01 45 45 17 27.

Guadeloupe: stud. 305 €/s., F3 605 €/s. ds villa meubl., clim., pisc., vue sur mer, prox. plage, marina, sport, marche. Tél. Guad. : 0590 85 14 66, USA: 202 686 9020, dlracine@aol.com, www.columbia.edu/~jcr2104/photos.

Alicante (Esp.), coll. loue F4 dans urb. avec pisc., 300 m plage, 200 m golf, disp. tt l'année, 300 €/s. Tél. (34) 965 65 12 78 ou (34) 658 200 749.

Biarritz, F2, mars à août, 300 €/s., été, quinz. Tél. 05 59 23 10 71.

Biarritz, F3, jardin, pr. plages, 800 €/quinz. Tél. 05 59 23 38 48.

Torreveija-Alicante (Espagne), loue F3. Tél. 01 46 92 02 28 / 06 08 51 99 33.

(30) Mons (Languedoc), villa 120m<sup>2</sup>, 10 ares, ind., 6/9 pers., pisc. hors-sol, 250 €/s., été: 350 € + ch. http://monsite.wanadoo.fr/loca.vac. jullien ou 04 66 83 70 26.

Bourgogne sud, gîte 2/3 pers., ttes saisons. Tél. 03 85 32 14 51, gitedelavallee@wanadoo.fr

Jarduis (Sud Luberon), F3 + pertuis, été. Tél. 04 42 70 15 95.

Luberon, maison rurale 4 pers. dans un hameau proche d'Apt, terrain ombragé, chemins de randonnée. Tél. 01 48 84 16 75 et 04 90 04 75 76.

Hurghada (Égypte), loue villa, vac. scol., 250 €/s. ou 400 €/qz., sabhooda@yahoo.fr

Presqu'île de Giens, loue stud. 2/4 pers. Tél. 04 90 63 32 25.

(22) Pléneuf-Val-André, loue mais. 4/5 pers., proche mer, commodités, activités, 480 €/s. juillet-août, 380 €/s. hors-sais. Tél. 06 60 53 57 23.

Arcachon, coll. loue tte l'année T2, 4 pers., 100 m plage, vue bassin, 4<sup>e</sup> ét., asc., park., 400 à 600 €/sem. Tél. 05 53 59 33 98.

Luberon, loc. vac. d'avril à Noël, mas tt conf., jeux, pisc., prest. qual., calme, charme. Tél. 04 90 68 22 21, www.provence-lourmarin.com.

Finistère, maison 6/8 p., tt cft, bord de mer, calme, loc. sem. Tél. 06 16 50 86 49.

Paris Est, coll. loue maison prox. métro Croix-de-Chavaux, du 23/4 au 11/5, 250 €/s. Tél. 06 24 51 39 39.

Aix-en-Prov., à louer, campagne, beau mas rustique, 10 mn centre-ville, 4 ch., 2 s.d.b., salon, séjour, cuisine, 8 pers., gde terrasse, piscine, période festival, 1400 €/s., autre 1200 €/s., hors saison 1000 €. Tél. 04 92 53 71 25.

(64) Anglet, T2, 4 pers., prox. plages, golfs, juillet-août 700 €/quinz. Tél. 05 59 63 14 10, 06 72 77 91 24.

(34) Sète, St-Clair, vue dominant port, mer. Calme, duplex 60 m<sup>2</sup> + 40 m<sup>2</sup> terrasse, prox. centre, park., 1/7 au 15/9. Tél. 04 75 35 97 21, 06 77 80 76 34.

Collouère, part. loue appart. cosy, 3 mn plage, quartier piéton, 2 ch., salon, cuis. US, s. d'eau. Tél. 01 41 95 24 66.

Gers, loue mais. ancienne, 4/5 pers., pisc. privée, 550 €/sem., libre du 27/7 au 23/7 et à partir du 13/8. Tél. 05 59 24 44 27 / 06 86 71 62 14.

Grau d'Agde, loue petite maison tt confort, juil.-août, 5 mn plage, 800 €/quinz. Tél. 04 67 01 65 61.

Cévennes, 5 km Lasalle, loue ferme de caract. rénovée, calme, randos, 4 gdes pces + dépend., max. 8 pers., print.-aut. : 300 €/s., été : 480 €/s. Tél. 04 66 85 12 11 (h.r., soir).

(30) Port-Camargue, loue 2 p.-cab., 500 m plage, loggia, 4 pers., du 15/6 au 15/9. Tél. 04 66 79 42 24.

Luberon, Bonnieux, coll. loue maison, sommet village, 4 pers., vue, confort, terrasse, cour, cheminée, bois gratuit, très calme, à partir de 200 €/sem. Tél. 04 90 75 80 76.

Maroc, Marrakech centre, coll. loue apt tt conf., 3/4 pers., 350 €/sem., autre 280 €/sem. Tél. 01 48 09 05 57 apr. 19 h.

Maroc, appart. 230 €/s. Tél. 02 41 27 04 82.

Pays-Basque, Anglet, coll. loue meublé F3/4, 350 €/sem. sauf juil. et août. Tél. 05 59 32 23 39.

Barcelone centre, prox. musées, plage, port, F1, 2-4 pers., mylacz@hotmail.com.

Ile d'Oléron, à louer, 4 p., mais. ind., 2 ch., s.b. Tél. 05 53 50 63 92, 06 73 29 46 33.

(83) Six-Fours, appart. à louer, tout confort. Tél. 01 45 47 28 57.

Corse, 3 pièces, village, calme, 5 mn mer, loue avril à nov., b.s. : 170 €/sem., h.s. : 210 €/sem. Tél. 01 43 06 91 12.

(34) Minervois, maison 7 pers., village, classe, panorama, tt conf., ttes saisons, 3 ch., pl. sud, 2 d., 2 w.c., 860 €/quinz. Tél. 06 72 44 05 96.

(83) Baie Sanary, T2, 4 pers., loggia, 3<sup>e</sup> ét., asc., vue mer, parc, lacs, tennis, pisc., park. privé, loue février, mars, avril, mai, juillet, août, sept., pas animaux. Tél. 04 78 83 58 89, repas.

Paris 3<sup>e</sup>, M<sup>o</sup> Rambuteau, loue petit appart. 30 m<sup>2</sup>, cft, calme, soleil, asc., 290 €/sem., 200 €/4 j. Tél. 06 19 56 30 13.

Clamart gare, à louer appart. 2 p., séjour, chambre, cuisine, w.c. sép., s. de bains, chauffage et eau chaude collectives, 549 € + 92 € ch. Tél. 01 47 02 45 00, M. Lesage.

## Publicité

# Université d'été à La Havane

Juillet 2005

La Didacthèque de Bayonne, avec le soutien du ministère de l'Éducation de Cuba, organise une université d'été ouverte à tous les personnels de l'Éducation nationale et à leurs proches.

### Quatre options :

- Culture cubaine.
- Danse.
- Percussions.
- Cours intensifs d'espagnol (initiation ou perfectionnement).



Séjour de deux semaines du 11 au 25 juillet  
Prix tout compris 1 965 euros (payable en 3 fois)

• Prix exceptionnel de 1 865 euros pour les inscriptions avant le 15 mars.

Les prestations comprennent : adhésion à la Didacthèque de Bayonne, vol aller-retour Paris-La Havane, frais de carte de tourisme et d'assurance, hébergement en pension complète en chambre double, cours et activités complémentaires, visites, soirées, une excursion et une fête finale. (Possibilité de prolonger le séjour pour découverte individuelle de Cuba.)

Date limite des inscriptions 30 avril.



c/o IUT 3, avenue Jean-Darrigrand, 64115 Bayonne Cedex  
Tél. : 05 59 57 42 90 - Fax 05 59 57 43 09  
E.mail : didact@iutbayonne.univ-pau.fr  
Site internet : www.didacthèque.com

## Publicité

Le monde est notre pays

**SÉJOUR SOLEIL Sénégal**  
à partir de 759 €

**VILLE CAPITALE Prague**  
à partir de 565 €

**CIRCUIT DÉCOUVERTE Tunisie**  
à partir de 459 €

www.mondeestnotrepays.com

## LOISIRS

Vélo aux Pays-Bas, 25-55 km/j, péniche conf. comme hôtel itin., 402-599 €/sem., p.c., cab. indiv., dble ou famil. Tél. 05 59 68 93 43.

## DIVERS

300 pianos de concert et d'étude en exposition, neufs, px importateur. Ex : 1<sup>er</sup> prix 1 070 € livr. et SAV, ds tte la France, Bechstein, Baldwin, Feurich, Ets Bion, 60510 Therdonne (5 km de Beauvais). Tél. 03 44 07 70 12 ouv. 7/7.

La Maison des Enseignants vous invite à une rencontre-débat :

## Peut-on enseigner la Shoah ?

Mercredi 16 mars à 14 h 30

Lycée Saint Louis, 44 bd Saint Michel, Paris 5<sup>e</sup>

Co-animée par **Christian Bonrepeaux**, journaliste au Monde de l'Éducation, et la Maison des Enseignants.

Avec **Annette Wiewiorka**, auteur de

« Auschwitz, 60 ans après ? », éditions Robert Laffont, et **Marie-Paule Hervieu**,

professeur d'histoire au lycée parisien Edgar Quinet.

Inscriptions

<http://lamaisondesenseignants.com>

Contact : mde.idf@wanadoo.fr ou 06 81 63 81 51

A man with dark hair and a goatee, wearing an orange button-down shirt and dark trousers, is leaning on a wooden desk in a classroom. He is looking towards the camera with a slight smile. The background shows a chalkboard and some papers on the wall. There are blue graphic overlays: a large L-shaped block at the top left and a vertical bar on the right side.

**Mon banquier est  
encore au lycée !**

Crédit photo : gettyimages

## **Marc, 32 ans, professeur de maths est l'un de vos délégués départementaux de la CASDEN Banque Populaire.**

Qui mieux qu'un enseignant peut vous conseiller ? Née de la volonté des enseignants, créée et gérée par eux, la CASDEN Banque Populaire est la banque coopérative des personnels de l'Education nationale, de la Recherche et de la Culture. Parce qu'elle vous connaît, la CASDEN Banque Populaire vous propose des crédits et produits d'épargne spécifiquement adaptés à vos besoins. Plus de 50 000 nouveaux socié-

taires la rejoignent chaque année. Animée par vos collègues présents dans plus de 100 délégations départementales et par des correspondants d'établissements scolaires, elle a noué un partenariat avec les Banques Populaires pour vous apporter un service bancaire complet de proximité. Pour en savoir plus, connectez-vous sur le [www.casden.fr](http://www.casden.fr).



**LA BANQUE  
DE L'ÉDUCATION**

# On imagine de grandes choses pour eux.

Les enfants portent en eux tant de promesses qu'ils pourraient devenir, un jour, ce qu'ils imaginent déjà. Ce sont ces rêves qui nous inspirent pour développer des logiciels qui facilitent l'expression de tous les potentiels.  
[www.microsoft.com/france/animage](http://www.microsoft.com/france/animage)

© 2004 Microsoft Corporation. Tous droits réservés. Microsoft, Windows, Microsoft Office et Office sont des marques ou des noms de produits de Microsoft Corporation. Microsoft Office est une marque de Microsoft Corporation. Microsoft Office est une marque de Microsoft Corporation.



*votre potentiel. notre passion.™*

**Microsoft**